



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE-BISSAU
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET INTEGRATION
REGIONALE

Deuxième Document de Stratégie Nationale pour la Réduction de la Pauvreté-DENARP II

2011-2015

Bissau, Juin 2011

Sommaire

INTRODUCTION	6
RESUME	6
1. Progrès réalisés et nouveaux défis à relever.....	6
2. Principales orientations stratégiques du DENARP II	7
I. CONTEXTE POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIAL	14
1.1 Environnement politique, institutionnel et sécuritaire	14
1.2 Performances économiques.....	15
1.3 Profil du développement humain	17
1.3.1 Situation générale : Développement humain très faible et précaire	17
1.3.2 Accès aux services de base : nets progrès mais encore des défis à relever	20
1.3.3 VIH/SIDA : acquis modestes à consolider et à étendre	23
1.3.4 Droits humains : une application et un exercice difficiles	24
1.3.5 Egalité de genre : inégalités structurelles et lenteur dans les progrès vers l'égalité homme-femme	25
1.4 Développement économique et infrastructures	26
1.4.1 Principaux constats et défis du secteur primaire : faible valorisation des potentialités	26
1.4.2 Niveau de développement des infrastructures : retard pour l'énergie et les transports.....	29
1.4.3 Situation du secteur privé : secteur en mouvement à soutenir	30
1.5 Analyse de la pauvreté et des tendances des OMD.....	31
1.5.1 Profil de pauvreté monétaire : aggravation de la pauvreté.....	31
1.5.2 Profil de pauvreté non monétaire : cadre de vie des populations précaire	32
1.5.3 Situation et tendance des OMD : situations très contrastées selon les secteurs	36
II. ORIENTATIONS ET AXES STRATEGIQUES DU DENARP II	38
2.1 Principales leçons du DENARP I.....	38
2.2 Vision prospective de la Guinée Bissau	42
2.2.1 Guinée Bissau 2025.....	42
2.2.2 OMD Horizon 2020.....	42
2.2 Démarche et processus d'élaboration du DENARP II	43
2.3 Orientations stratégiques	45
2.3.1 Référentiels de développement et programmatiques.....	45
2.3.2 Objectifs	46
2.3.3 Orientations stratégiques	49
2.3.4 Principes directeurs	51
1. L'adoption d'une posture de paix et de développement dans un Etat de droit	51
2. Le respect et le développement des droits humains	52
3. La nécessaire prise en compte de la dimension Genre.....	52
4. La prise en compte de la problématique de renforcement des capacités.....	52
5. La promotion d'un développement durable, plus résilient aux changements climatiques.....	53
6. La promotion d'un nouveau partenariat avec les PTF	54
2.4 Les quatre axes stratégiques du DENARP II	54
2.4.1 Axe 1 : Renforcer l'Etat de droit et les institutions républicaines.....	54
1. Réforme du secteur de défense et de sécurité (RSDS).....	55
2. Lutte contre la prolifération des armes légères et le trafic de drogue	57
3. Promotion des droits humains	58
4. Renforcement de la justice et de l'autorité de la loi.....	59
5. Renforcement des capacités de l'Assemblée Nationale.....	60
6. Participation civique, dialogue et réconciliation nationale	61
7. Réforme et modernisation de l'Administration publique	61

8. Décentralisation et développement local.....	62
9. Prévention et gestion des risques des catastrophes naturelles.....	64
2.4.2 Axe 2 : Assurer un environnement macro-économique stable et incitatif	67
1. Stabilisation du cadre macro-économique et renforcement des capacités de gestion stratégique du développement.....	67
2. Réformes de la gestion des finances publiques.....	68
3. Amélioration du cadre des affaires et promotion du secteur privé.....	69
2.4.3 Axe 3 : Promouvoir un développement économique inclusif et durable	72
1. Appui aux secteurs porteurs de croissance	72
2. Développement des infrastructures économiques	80
3. Amélioration de la gouvernance dans les secteurs émergents des mines et du pétrole	84
4. Développement de l'industrie de transformation	85
5. Amélioration et développement du marché de l'emploi.....	86
6. Gestion et protection de l'environnement.....	86
2.4.4 Axe 4 : Relever le niveau de développement du capital humain.....	87
1. Développement et amélioration de la qualité du Système éducatif	88
2. Développement du secteur sanitaire et amélioration de la qualité des services fournis	92
3. Intensification et extension des actions de lutte contre le VIH.....	96
4. Amélioration de l'accès aux services de l'eau et de l'assainissement.....	98
5. Amélioration et extension de la Protection sociale.....	99
6. Développement des actions et des plaidoyers pour l'égalité et l'équité de genre	100
2.5 Cadrage macro-économique, financement du DENARP II et principaux risques	101
2.5.1 Principales tendances et leçons de l'évolution macroéconomique 2006-2010	101
1. Croissance économique.....	101
2. Finances publiques	102
3. Paiements extérieurs et dette	103
2.5.2 Perspectives macroéconomiques 2011- 2015.....	104
1. Le scénario tendanciel.....	105
2. Les scénarios alternatifs	108
2.5.3 Les risques liés à la mise en œuvre du DENARP II.....	111
III. CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI/EVALAUTION DU DENARP II.....	112
3.1 Bilan et leçons du suivi-évaluation du DENARP I	112
3.1.1 Bilan du suivi et évaluation du DENARP I.....	112
3.1.2 Principaux atouts pour un système de suivi-évaluation opérationnel.....	113
3.2 Système de suivi et évaluation du DENARP II.....	115
3.2.1 Cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation	115
3.2.2 Système de suivi et évaluation du DENAR II	117
1. Organisation du système d'information	117
2. Système d'indicateurs.....	119
IV. ANNEXES	121

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ANP	Assemblée Nationale Populaire
APE	Accord de Partenariat Economique
ARV	Anti Retro Viral
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CADHP	Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, Abuja 1980
CCIA	Chambre de Commerce, Industrie et Artisanat
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention pour l'Elimination de toute forme de Discrimination à l'endroit de la Femme -1979-
CENFA	Centre National de Formation Administrative
CFA	Communauté Financière Africaine
CIR	Initiative du Programme du Commerce Intégrée
CISNPC	Commission d'Installation du Service National de la Protection Civile
CISD	Cellule de Mise en œuvre et Suivi du DENARP
CP	Comité de Pilotage
DENARP	Document de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté
EBE	Enseignement de Base Élémentaire
EEG	Egalité et Equité de Genre
EDIC	Etude de Diagnostique sur l'integration du Commerce
ENA	Ecole Nationale d'Administration
EPCA	Programme d'Assistance Post-Conflict
EPT	Education Pour Tous
FAGACE	Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique
FED	Fond Européen de Développement
FMI	Fonds Monétaire International
FRPC	Facilitation pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
GRC	Gestion des risques et catastrophes
HIPIC	Initiative PPTE pour les pays pauvres très endettés (PPTE)
IBAP	Institut de la Biodiversité et des Zones Protégées
IGV	Impôt Général sur la Vente
ILAP	Enquête Légère pour l'Evaluation de la Pauvreté
IMC	Institut National de la Femme et de l'Enfant
INE	Institut National des Statistiques
INEP	Institut National d'Etudes et de Recherche
INPA	Institut National de la Recherche Agricole
IPM	Insuffisance Pondérale Modérée
IPPTE	Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés
IST	Infections sexuellement transmissibles
IVA	Impôt sur la Valeur Ajoutée
MEPIR	Ministère de l'Economie, du Plan et de l'Intégration Régionale

MICS	Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples
MIGA	Garantie d'Accord Multilatéral pour les Investissements
NIADM	Nouvelle Initiative pour l'Allègement de la Dette Multilatérale
OGE	Budget Général de l'Etat
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMD-SMDD	Sommet Mondial Developpent Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAIGC	Parti Africain pour l'Indépendance de la Guinée et du Cap-Vert
PAP	Plan d'Action Pluriannuel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PIB	Produit Interne Brut
PIP	Programme d'Investissement Pluriannuel
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNIEG	Politique Nationale pour l'égalité et l'équité de genre
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
RGPH	Recensement général de la Population et de l'Habitat
RDSS	Réforme du Secteur de la Sécurité
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquis
SIGFIP	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SMART	Système Méthodologique d'Aide à la Réalisation de Tests
SYSCOA	Système Comptable Ouest Africain
TBE	Taux Brut de Scolarisation
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
U.E	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNFPA	Fond des Nations Unies pour la Population
USD	Dollar Américain
VBG	Violences Basées sur le Genre
VIH	Virus d'Immunodéficience acquise

RESUME

1. Progrès réalisés et nouveaux défis à relever

Réformes économiques et financières bien engagées

Après une longue période de récession au début des années 2000, suivie d'une légère reprise en 2007, l'économie de la Guinée-Bissau est entrée dans une nouvelle dynamique de croissance à partir de 2008. Ainsi, malgré un environnement défavorable (instabilité politique et institutionnelle, graves pénuries des infrastructures économiques de base, y compris l'énergie et le transport, l'impact des crises économiques internationales et de pétrole), le taux de croissance réelle moyen a été de 3,1% entre 2008 et 2009 ; -en nette amélioration par rapport aux résultats de 2006 et 2007 (1,2%)-mais nettement inférieur à l'objectif de 5% fixé par le premier DENARP ; en 2010, ce taux a atteint 3,5%.

Cette croissance a été principalement tirée par l'agriculture (6,3% en 2009), avec un rôle moteur du secteur des noix de cajou. Bien que les prix à l'exportation de noix de cajou aient subi une contraction de près de 30% en 2009, l'impact sur les recettes d'exportation a été compensée par une augmentation notable du volume des exportations.

Les réformes menées au cours des trois dernières années ont produit des résultats tangibles, notamment au plan de la stabilisation macro-économique et de l'amélioration de la gestion des finances publiques. Le déficit budgétaire, qui représentait en moyenne plus 10 % du PIB entre 2005 et 2007 a été ramené à 3,2% en 2008 et 3,0% en 2009, grâce notamment à une mobilisation accrue des recettes intérieures et une maîtrise des dépenses, y compris les salaires du personnel de l'Etat, qui représentent plus de 75% des recettes publiques. Avec l'appui de ses partenaires, le Gouvernement a engagé une relance des investissements publics ainsi que le paiement des arriérés auprès du secteur privé.

Plusieurs initiatives visant à remédier à cette situation ont été entreprises dans le cadre du DENARPI comme le début de la construction et la réhabilitation de certaines artères principales de la ville de Bissau, l'achèvement des études pour la construction de 500 km de routes reliant la Guinée-Bissau aux pays voisins (Guinée et Sénégal) et l'entretien courant de 400 km de routes en terre.

Cependant, en raison des contraintes liées à la disponibilité du financement requis, à l'instabilité institutionnelle et à la faiblesse des capacités institutionnelles et humaine du pays dans la mise en œuvre des projets de développement dans le délai prescrit, les réalisations restent en deçà des objectifs visés.

Développement humain très faible et précaire

Le niveau de développement humain en Guinée Bissau reste toujours faible et précaire. Les instabilités politiques depuis plusieurs décennies n'ont pas permis de créer les meilleures conditions de mise en place des politiques publiques ambitieuses et durables. Selon le rapport mondial du PNUD sur le développement, la Guinée Bissau avec son IDH de 0,289 est classée au 164 rang sur un total de 169 pays. Selon le dernier rapport mondial du PNUD, entre 2000 et 2010, la Guinée Bissau a enregistré un taux de croissance annuel moyen de l'IDH de 0,9 % alors que la moyenne pour l'Afrique subsaharienne était de 2,1 % et celle des pays à très faible IDH de 1,68 %. Les deux facteurs qui plombent le faible niveau de l'IDH de la Guinée Bissau sont la pauvreté de masse avec des revenus monétaires très faibles et l'espérance de vie (48,6 ans) renvoyant à la fois au manque d'opportunités de revenus monétaires et à

l'accès et la qualité des services de santé. Cette situation est à corrélérer avec le taux de croissance démographique de 2,5 % avec un taux de croissance économique qui peine à dépasser, en moyenne, les 3 % entre 2000 et 2010. Ces faibles indicateurs touchant plus particulièrement les femmes, hormis l'espérance de vie, l'indice d'inégalité de genre demeure également très fort en Guinée-Bissau, étant, en 2007 de l'ordre de 0,381 et positionnant le pays au 148ème rang sur les 155 pays considérés.

La situation de l'emploi, surtout pour les jeunes ne s'est pas beaucoup améliorée. Le taux d'occupation de la tranche 15-24 ans est de 10,6 % en 2009, avec un taux de 4,6 % pour les femmes. Avec le sous-emploi et le chômage des jeunes, le taux de chômage est probablement autour de 30 %. Ainsi, la question de l'emploi sera au cœur des choix stratégiques du DENARP II au niveau des secteurs de l'agriculture, de la pêche et des activités de transformation.

Malgré les contraintes de plusieurs ordres dans le contexte du pays, des progrès significatifs ont été enregistrés en termes d'amélioration des indicateurs de développement social. Selon les dernières statistiques disponibles, on note :

- Le relèvement des taux de scolarisation de 4 à 10 points selon le niveau d'enseignement entre 2004 et 2010 (MICS 2010) ;
- Le taux de mortalité maternelle est tombé de 822 à 800 pour 100.000 grossesses entre 2006 et 2010 ;
- L'espérance de vie est passée de 43 ans en 1989 à 48,6 ans en 2009.

En matière d'atteinte des OMD, la Guinée Bissau, en dehors du secteur de l'éducation qui a enregistré des progrès remarquables, ne sera pas au rendez vous pour la réalisation des progrès espérés. De tous les indicateurs qui ont accusé un net recul, il y a la pauvreté qui a progressé entre 2002 et 2010. En effet, les résultats de l'enquête de 2010 (ILAPII) indiquent que 69,3 % des guinéens Bissau sont pauvres et 33 % extrêmement pauvres soit respectivement 5 points et 13% de plus qu'en 2002. Cela montre clairement l'aggravation de l'extrême pauvreté. La pauvreté à Bissau est constante (51 %) alors qu'elle s'est aggravée dans les autres régions, avec 3 personnes sur 4 touchées contre 7 personnes sur 10 qui étaient touchées en 2002. Les régions les plus touchées en 2010 sont principalement l'Oio, Bafata, Tombali/Quinara et Gabu. L'extrême pauvreté touche surtout Oio, Cacheu, Bafata et Tombali/Quinara. La pauvreté de masse a des effets directs sur la situation des enfants. En effet, en 2010 pour l'ensemble de la Guinée-Bissau, 57% des enfants âgés de 5-14 ans sont engagés dans le travail, avec une plus forte proportion dans les zones rurales (65 %) qu'en milieu urbain (45%). La pauvreté non monétaire touche 40 % de la population Bissau guinéenne. Cette pauvreté non monétaire affecte 60,3% de la population rurale et 8,4% de la population urbaine¹. La profondeur de la pauvreté (écart moyen en % par rapport au seuil de pauvreté) est de 5,7% au niveau national, 8,8% en milieu rural et 0,9% en milieu urbain. Cette faiblesse relative de la profondeur de la pauvreté traduit une proximité relative d'une grande partie des pauvres du seuil de pauvreté. Ce résultat indique que des gains même faibles dans l'amélioration des conditions d'habitat, d'assainissement, d'accès à l'eau potable et de possession de biens durables pourraient se traduire par des changements importants sur l'incidence de la pauvreté.

2. Principales orientations stratégiques du DENARP II

Processus participatif d'élaboration du DENARP II

¹ L'indicateur composite de bien-être étant construit à partir des indicateurs d'habitat, d'assainissement d'accès à l'eau potable et de possession de biens durables.

Le DENARP II tentera de tenir compte des leçons apprises sur les points suivants :

- L'appropriation progressive de l'approche de la stratégie de réduction de la pauvreté fondée sur une vision holistique des questions de développement national et de l'exercice de planification participative impliquant toutes les parties prenantes ;
- La prise en compte des engagements de la Guinée-Bissau tant au niveau international que continental dans les choix stratégiques de réduction de la pauvreté, du renforcement de la paix et de la sécurité et de l'amélioration de la qualité des services sociaux de base : notamment OMD, CEDEF, Protocole Additionnel sur les Droits de la Femme de la CADHP et Plan d'Action pour la santé et les droits en matière sexuelle et de reproduction;
- La relance de la croissance économique pro-pauvre et la diversification des bases productives à travers une combinaison d'actions visant l'agriculture, l'élevage, la pêche et le développement des activités de transformation et de commercialisation ;
- L'amélioration de la gouvernance nationale et locale dans le cadre de la stratégie nationale de consolidation de la paix et le développement économique ;
- Le ciblage sectoriel et géographique des actions au niveau des principaux axes du DENARP ;
- La réduction des disparités entre hommes et femmes et l'élimination des discriminations et des iniquités à l'endroit de la femme;
- Une liaison plus forte entre les priorités du DENARP II et le budget de l'Etat à travers les CDMT et les budgets programmes dans les secteurs les plus stratégiques (agriculture et secteurs sociaux) ;
- La dynamisation du mécanisme de suivi-évaluation qui doit être englobant (c'est-à-dire, capable de fournir des informations de forme désagrégée au niveau sectoriel, géographique, par sexe , etc.) et efficace (c'est-à-dire facile d'utilisation et harmonisé).

Pour corriger les insuffisances du processus de préparation du DENARP I, en plus des efforts visant à améliorer la qualité des documents techniques, l'élaboration du DENARP II a impliqué tous les acteurs de développement en vue d'assurer une large participation de toutes les parties prenantes dans le souci de conserver la maîtrise et l'appropriation du DENARP II par les nationaux. Dans le cadre de la formulation de ce second DENARP, des efforts ont été faits dans le sens d'impliquer les femmes, à toutes les étapes du processus, les institutions et les compétences pouvant permettre de situer les besoins, les droits, les intérêts et les priorités différentiels de la femme et de l'homme. Ce processus, ouvert et inclusif, a suivi les étapes suivantes : i) lancement officiel du processus (23 avril 2010), ii) séminaire de validation technique des documents méthodologiques d'orientation des travaux (mai 2010), iii) constitution des groupes thématiques (neuf groupes de travail), iv) organisation d'ateliers spécifiques sur diverses thématiques (quatre ateliers), v) organisation des consultations régionales et nationales et vi) validation par les instances mises en place (Comité technique et Comité de pilotage).

Orientations stratégiques centrées sur la diversification de l'économie et l'accélération des OMD

L'objectif principal du DENARP II est de réduire de façon significative la pauvreté dans ses multiples dimensions en créant plus d'opportunités de revenus, d'emplois et en améliorant l'accès aux services publics de base de qualité dans un Etat de droit renforcé.

Parmi les objectifs spécifiques du DENARP II, il y a :

- i) Réduction de l'incidence de la pauvreté au niveau national de 69,3 % en 2010 à 59 % en 2015 et celle de l'extrême pauvreté de 33 % à 20 % au cours de la même période, en tenant compte des disparités entre hommes et femmes;
- ii) Réduction du taux de l'insécurité alimentaire de 32% à 16% en 2015 ;
- iii) Atteinte d'un taux de croissance économique annuel en moyenne de 5 % par an entre 2011 et 2015,
- iv) Stabilisation du contexte sécuritaire du pays par une réforme harmonisée des forces de sécurité et de défense ;
- v) L'élimination des inégalités structurelles entre l'homme et la femme ;

Quatre piliers du DENARP II centrés sur la promotion de l'Etat de droit, le développement économique inclusif et le capital humain

Le DENARP II s'articule autour de quatre axes :

➤ *Axe 1 : Renforcer l'Etat de droit et les institutions républicaines*

Ce premier axe renvoie à la construction, aux structures et à l'autorité de l'Etat dans sa capacité à développer de nouvelles pratiques de gouvernance politique et administrative en vue d'instaurer l'Etat de droit avec une sécurité durable pour les personnes et les biens. Il met en avant un certain nombre d'agendas majeurs liés à l'amélioration de la situation des droits humains et les mécanismes de prévention/gestion des crises.

L'affirmation de la séparation des pouvoirs, de la sécurité et de l'Etat de droit constitue la première pierre de l'édifice. Ceci suppose l'accélération et la conduite à terme des **réformes majeures** engagées **dans les secteurs de l'armée et de la police**. Le respect des droits humains et le développement du **système judiciaire** seront fortement appuyés. La **réforme de l'administration publique** est une priorité importante du DENARPII pour garantir le succès des nouvelles politiques publiques et le développement de l'Etat de droit. Enfin, la relance **du processus de décentralisation et de développement local** sera une priorité en adoptant une approche de progressivité dans la mise en place des collectivités locales et le transfert des compétences/ressources.

➤ *Axe 2 : Assurer un environnement macro-économique stable et incitatif*

Ce second axe accorde une importance stratégique aux fondamentaux macro-économiques et à la gestion saine des finances publiques en vue de créer les conditions optimales de relance de la croissance et le développement du secteur privé. Les priorités de cet axe sont :

- Améliorer les **fondamentaux macro-économiques et la gestion des finances publiques** en vue de permettre de créer de meilleures conditions de relance de la croissance économique et un attrait des investissements étrangers ;
- Promouvoir le **développement du secteur privé** par l'amélioration du cadre juridique et administratif des affaires et le développement du système financier afin de l'orienter vers un meilleur soutien aux opérateurs économiques.

➤ *Axe 3 : Promouvoir le développement économique durable et inclusif*

Ce troisième axe est fondé sur le rôle de la croissance économique dans la réduction de la pauvreté. Il opte, plus que lors du DENARP I, pour des choix plus stratégiques dans certains secteurs productifs porteurs de création d'opportunités d'emplois et de diversification des bases productives. Les principales priorités seront :

- **Appuyer et accompagner le développement des filières porteuses** dans le secteur agricole, de la pêche et de l'élevage ainsi que le tourisme ;
- **Accélérer la mise en place des infrastructures économiques de base**, notamment énergétiques (extension des infrastructures de production et de distribution) et de transport (routier, maritime, fluvial et aérien) dans le cadre de nouvelles politiques sectorielles et de réformes institutionnelles et en conformité avec les exigences environnementales et notamment celles liées au changement climatique ;
- **Promouvoir l'emploi, particulièrement chez les jeunes, dans le cadre** d'une politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle et un plan d'actions pluriannuelles et ciblées ;
- Mettre en place les capacités institutionnelles, techniques et financières qui permettront à la Guinée Bissau de prendre des mesures rapides pour faire face aux catastrophes climatiques qui peuvent entraver l'atteinte des objectifs de développement (inondations, sécheresses, dégradation des terres et des forêts, perturbation des cycles pluviométriques, épidémies et épizooties, etc...)

➤ **Axe 4 : Relever le niveau de développement du capital humain**

Le quatrième axe centré sur l'accélération du processus d'atteinte des OMD, vise le développement du capital humain, le cadre de vies des populations et le genre dans le cadre des nouvelles politiques sectorielles et transversales. Cet axe reposera sur :

- **le relèvement du niveau de développement du capital humain** en poursuivant les efforts d'amélioration des systèmes éducatifs, sanitaires et d'alphabétisation ;
- **l'amélioration de l'accès à l'eau potable et du cadre de vie des populations**, en mettant en place des programmes ciblés pour rendre l'eau potable plus accessible notamment en milieu rural et développer les infrastructures adéquates en matière d'assainissement.
- **la promotion du genre** en vue de réduire les inégalités homme/femme dans tous les domaines.

Systeme de suivi et évaluation simple et évolutif

Le cadre institutionnel de suivi et évaluation s'organisera autour d'un **dispositif simplifié** comprenant :

- une structure d'orientation et de dialogue politique (Comité de Pilotage) ;
- une structure de suivi technique et administratif du dispositif (Comité de Validation Technique) ;
- des comités sectoriels de programmation et suivi, articulés autour des cabinets d'études et de planification sectoriels (GEP) et des dispositifs éventuels existants (ou à créer) de suivi des stratégies et plans d'action.

Le système d'information pour le suivi sera structuré principalement autour de deux volets : (i) le volet suivi de la pauvreté, des conditions de vie des ménages et des disparités, iniquités et inégalités de genre; (ii) le volet suivi de la mise en œuvre.

➤ Volet suivi de la pauvreté, des conditions de vie des ménages, et des disparités, iniquités et inégalités de genre : ce volet reposera sur les activités suivantes :

1. planification de la production des données issues des enquêtes (planification des enquêtes, mobilisation des ressources financières, préparation des cahiers des charges,...) ;

2. désagrégation systématique par sexe et âge de toutes les données et de toute information fournie;
 3. développement des systèmes d'information de routine pour la production de données administratives annuelles (en ciblant la production des données relatives à l'agriculture, à l'éducation, à la santé, à l'eau et l'assainissement, aux infrastructures, à la solidarité sociale, à l'emploi, et aux secteurs de la sécurité et de la justice) et promotion de projets visant à soutenir ces systèmes, en mettant l'accent sur les producteurs/collecteurs primaires de données (directeurs d'écoles, responsables de centres de santé,...) ;
 4. encouragement à la réalisation d'études sectorielles quantitatives et qualitatives concernant le genre ;
- Volet suivi de la mise en œuvre : ce volet, coordonné par la Direction Générale du Plan, centrera ses activités sur la :
1. Production d'états trimestriels d'exécution budgétaire à partir du SIGFIP (classification administrative, fonctionnelle et économique des dépenses) ;
 2. Production d'un rapport annuel sur l'exécution du PIP à partir de la transmission des informations des GEP, des informations de suivi de l'aide extérieure et d'une collecte spécifique des données auprès d'une sélection de projets stratégiques ;
 3. Production à mi-terme et au final d'un rapport sur les disparités, les iniquités et les inégalités de genre en terme d'évolution ;
 4. mise en place d'une plateforme de gestion de l'aide extérieure.

INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa première stratégie nationale de réduction de la pauvreté (DENARP I), la Guinée-Bissau a fait de réels progrès dans la consolidation des fondamentaux macro-économiques, de la réforme de l'administration publique et de l'amélioration de la fourniture de services publics, en particulier dans les domaines de l'éducation et la santé.

Mais la conjonction de divers facteurs d'instabilité (instabilité politique et institutionnelle, pénurie des infrastructures de base, l'impact des crises économiques et financières internationales, etc.), a fait que les résultats ont été nettement inférieurs aux objectifs fixés initialement, en particulier en ce qui concerne la croissance économique, qui a été, en moyenne, de 3,1% entre 2007 et 2009, contre un objectif initial de 5%. Le niveau de pauvreté s'est aggravé passant de 64,7 % en 2002 à 69,3% en 2010 en mettant le pays en position difficile sur la trajectoire de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2015.

En se fondant sur les enseignements tirés de cette expérience, le Gouvernement a élaboré le deuxième DENARP, qui couvrira une période de cinq ans (2011-2015). La nouvelle stratégie sera axée sur la consolidation de la paix et l'Etat de Droit, l'accélération de la croissance économique durable et le développement des ressources humaines en accélérant l'atteinte des OMD.

La croissance économique durable et le développement des ressources humaines constituent des conditions déterminantes pour une réduction significative de la pauvreté. Sur ces bases, et au regard des enseignements de la mise en œuvre du DENARP I, une attention particulière est consacrée au renforcement des capacités des institutions et des ressources humaines, mettant en exergue la contribution des femmes et l'exercice des droits humains par toutes les composantes de la population.

Le DENARP II s'inscrit dans la Vision prospective du développement, appelé «Guinée-Bissau 2025 Djitu Ten », adopté par le Gouvernement en 1996. Il constitue le cadre de référence pour la planification stratégique, programmatique et la budgétisation des activités de développement, ainsi que pour le dialogue avec les partenaires techniques et financiers. La stratégie s'articule autour de quatre piliers stratégiques: (i) renforcer l'Etat de Droit et les institutions démocratiques, (ii) assurer un environnement macro-économique stable et incitatif, (iii) promouvoir un développement économique durable et inclusif et (iv) relever le niveau développement du capital humain.

Le DENARP II est structurée au tour de trois parties. La première partie présente l'évolution récente de la situation politique, économique et sociale. La deuxième partie présente les orientations et décrit les quatre axes stratégiques du DENARP II, à travers les objectifs et les interventions prioritaires qui doivent guider l'action Gouvernementale au cours de la période 2011-2015, ainsi que le cadrage macro-économique. La troisième partie est consacrée au cadre de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la stratégie.

I. CONTEXTE POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIAL

1.1 Environnement politique, institutionnel et sécuritaire

Au cours de la décennie 2000, la vie publique en Guinée-Bissau, a été principalement marquée par la persistance de l'instabilité politique, la fragilité de l'État et le non-respect des règles de l'État de droit démocratique, en particulier en ce qui concerne la subordination de l'armée au pouvoir civil. Le pays n'a pas été en mesure de surmonter les difficultés politiques, économiques et sociales engendrées par le conflit politico-militaire de 1998 à 1999. L'instabilité politique s'est traduite par : i) la succession de plusieurs gouvernements, avec une moyenne de six mois de gouvernance pour un gouvernement entre 2000-2004 et de deux ans entre 2004-2009, ii) les interférences successives de l'armée dans les affaires politiques et de gouvernance qui ont miné les efforts entrepris pour la consolidation de la démocratie et de l'État de droit, iii) les conditionnalités de la communauté internationale et le report des appuis des partenaires au développement.

Dans le cadre de la recherche des solutions à cette situation critique, les Gouvernements successifs ont déployé d'important efforts en vue de doter le pays d'un cadre stratégique de développement permettant à la Guinée Bissau de poursuivre des objectifs d'amélioration de la gouvernance et de création d'opportunités de revenus pour les populations. Ces efforts ont été reflétés dans le premier Document de stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté (DENARP I) suite aux élections législatives de 2004, et la programmation d'une conférence internationale des donateurs pour mobiliser des ressources pour sa mise en œuvre.

Cette normalisation s'est renforcée avec la tenue des élections Présidentielles en 2005, et le retour à une vie constitutionnelle normale. Mais avec la chute du gouvernement en 2006, cette tendance de stabilisation ne s'est pas confirmée, replongeant de nouveau le pays dans une nouvelle phase d'incertitude, d'instabilité militaire et de fragilité politique.

Un autre facteur qui a marqué la situation politique et la gouvernance du pays a été l'utilisation du territoire national pour le trafic de drogue. A partir de 2006 ce phénomène a été ressenti plus fortement dans la vie publique du pays et le fonctionnement des institutions, conjuguant d'autres facteurs générateurs d'instabilité politique, d'affaiblissement de l'État et le développement de la corruption. Le phénomène affecte négativement l'image du pays et ses institutions au niveau international, compromettant dangereusement l'action du gouvernement.

En 2007, les trois principaux partis politiques qui ont soutenu les membres de gouvernement du Forum, ont signé deux instruments politico- parlementaires pour une nouvelle gouvernance dénommée " Pacte de Stabilité Politique Nationale et accord de Stabilité du Gouvernement et du Parlement. Ces deux instruments juridiques visaient essentiellement à :i) créer une base parlementaire solide pour garantir un climat de stabilité durable dans le pays, ii) mettre en place un gouvernement de consensus national entre les parties signataires et ouvert aux autres forces politiques avec ou sans sièges parlementaires, y compris la société civile, iii) mettre en œuvre des réformes urgentes et impératives susceptibles de sortir le pays de la situation d'étranglement et de paralysie fonctionnelle de l'Etat et de l'administration publique dans les secteurs clés de la vie nationale. Mais les signataires de ce pacte et de cet accord ont voté une motion de censure contre le gouvernement de l'époque conduisant à sa chute et son remplacement par un nouveau Gouvernement.

C'est dans ce contexte que la conférence internationale des donateurs a été organisée à Genève à la fin de l'année 2006 sur la base du DENARP I. Mais les engagements pris lors de cette Table Ronde des partenaires internationaux n'ont pas été tenus, créant plus de difficultés pour le pays.

En 2008, avec la fin de la législature et l'expiration des mandats des députés, et face aux difficultés de la tenue d'élections législatives dans le délai constitutionnel, l'Assemblée populaire nationale (ANP) et le gouvernement de consensus national ont été dissout. Un gouvernement d'Initiative présidentielle a été investi pour une période d'un peu plus de deux mois, avec un programme focalisé sur la préparation des élections et la gestion des affaires courantes.

Les résultats des élections législatives de Novembre 2008, ont abouti à la mise en place d'une majorité parlementaire qualifiée en faveur d'un seul parti au sein de l'ANP, condition préalable à la stabilité parlementaire et Gouvernementale.

Il faudra attendre Janvier 2009 pour que la Guinée-Bissau rentre dans un nouveau cycle de gouvernance marqué principalement par la mise en œuvre d'un programme d'assainissement des finances publiques, la création de meilleures conditions pour la mise en œuvre des programmes de réforme dans les secteurs de la défense et de sécurité, de la fonction publique et de la justice. L'élection du Président de la République la même année a renforcé ce nouveau cycle de gouvernance.

En août 2010, un processus de réconciliation nationale a été lancé par l'Assemblée nationale, sous le haut patronage du Président, en associant toutes les forces vives de la nation dans le cadre d'une Conférence nationale. Les attentes de tous les acteurs sont immenses en termes de relance des activités économiques et la consolidation de l'autorité de l'Etat.

Les relations entre le gouvernement et ses partenariats de développement ont enregistré des signes positifs, à la faveur de ce nouveau contexte de gouvernance, permettant à la Guinée Bissau de restaurer le climat de confiance et de développement de cadres de partenariats sur des bases plus solides. Les résultats enregistrés en matière de gestion macro-économique et de finances publiques ont permis l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative allègement de la dette pour les pays pauvres très endettés (PPTÉ), permettant le renforcement de la crédibilité du Gouvernement auprès de ses partenaires au développement.

Le gouvernement actuel est en train de mettre en œuvre un programme de réforme du secteur de la défense et de sécurité, considérée comme une priorité et qui connaît cette année une nouvelle étape avec la mise en œuvre d'un programme d'assistance bilatérale financée par l'Angola, et en partenariat avec les organisations internationales, notamment la CEDEAO et la CPLP et UE.

Les efforts entrepris au cours de ces cinq dernières années ont compté aussi avec une importante et active participation des femmes, organisées notamment au sein de la société civile. Leur action est cependant actuellement fortement limitée par leur faible représentation au niveau du Comité national de pilotage pour la Consolidation de la Paix et par l'absence de ressources suffisantes.

1.2 Performances économiques

Après une longue période de récession au début des années 2000, suivie d'une légère reprise en 2007, l'économie de la Guinée-Bissau est entrée dans une nouvelle dynamique de croissance à partir de 2008. Ainsi, malgré un environnement défavorable (instabilité politique et institutionnelle, graves pénuries des infrastructures économiques de base, y compris l'énergie et le transport, l'impact des crises économiques internationales et de pétrole), le taux de croissance réelle moyen a été de 3,1% entre 2008 et 2009 ; -en nette amélioration par rapport aux résultats de 2006 et 2007 (1,2%)-mais nettement inférieur à l'objectif de 5% fixé par le premier DENARP ; en 2010, ce taux a atteint 3,5%.

Cette croissance a été principalement tirée par l'agriculture (6,3% en 2009), avec un rôle moteur du secteur de noix de cajou. Bien que les prix à l'exportation de noix de cajou aient subi une

contraction de près de 30% en 2009, l'impact sur les recettes d'exportation a été compensée par une augmentation notable du volume des exportations.

Les femmes ont apporté une contribution certaine à la croissance économique à travers : (i) un apport à la production rurale, dans les domaines de l'agriculture (filères de la noix d'anacardier, du riz et de l'horticulture), de l'élevage et de la pêche ; (ii) un apport au secteur informel (urbain et rural surtout dans le commerce) et (iii) les travaux domestiques. Selon l'ILAP II/2010, 77,1% des femmes actives sont occupées dans le secteur primaire et près de 23,0% dans le secteur tertiaire, dont 12% pour le seul sous-secteur commerce. Bien que leurs activités contribuent de façon évidente à l'amélioration du niveau de vie des familles et au PIB, le niveau de leurs productions et les productivités demeure faible pour des multiples raisons en particulier les difficultés d'accès des femme aux facteurs de production.

Les réformes menées au cours des trois dernières années ont produit des résultats tangibles, notamment au plan de la stabilisation macro-économique et de l'amélioration de la gestion des finances publiques. Le déficit budgétaire, qui représentait en moyenne plus 10 % du PIB entre 2005 et 2007 a été ramené à 3,2% en 2008 et 3,0% en 2009, grâce notamment à une mobilisation accrue des recettes intérieures et une maîtrise des dépenses, y compris les salaires du personnel de l'Etat, qui représentent plus de 75% des recettes publiques. Avec l'appui de ses partenaires, le Gouvernement a engagé une relance des investissements publics ainsi que le paiement des arriérés auprès du secteur privé.

Quant à la balance des paiements, dont le déficit atteignait 5,1% du PIB en 2005, elle était excédentaire de 1,6% en 2009. De même, à l'exception d'un pic de 10,4% en 2008 consécutif à la crise alimentaire mondiale, l'inflation est restée globalement modérée, contenue dans les limites envisagées par le pacte de stabilité au sein de l'UEMOA; elle a même été négative (-1,6%) en 2009.

Tableau 1 : Principaux indicateurs

Indicateurs	2005	2006	2007	2008	2009
Taux de croissance du PIB (%)	4,3	1,8	3,2	3,2	3,0
Taux de croissance du PIB / habitant (%)	0,3	-1,1	-0,3	1,3	0,8
Taux d'inflation	3,3	2,2	4,6	10,4	-1,6
Solde budgétaire, dons y compris (% PIB)	-11,9	-8,3	-10,9	-3,2	-2,9
Solde courant de la balance des paiements, y compris les transferts officiels (% PIB)	-5,1	-10,2	-9,4	-2,8	1,6
L'épargne intérieure brute (% PIB)	9,5	-0,3	16,5	8,9	10,0

Source: Rapport de la mission de consultations, le FMI

Par ailleurs, des réformes structurelles ont été engagées ces dernières années en vue de la modernisation de l'Administration publique (recensement biométrique des fonctionnaires – avec environ 4.000 agents fictifs débusqués, adoption d'une nomenclature budgétaire harmonisée avec les directives de l'UEMOA, mise en place d'un Système Intégré de Gestion des Finances Publiques -SIGFIP) et l'amélioration du cadre des affaires se traduisant par : l'adoption d'un nouveau code d'investissement, l'adoption de la réglementation de l'OHADA, la mise en place d'un Guichet unique pour faciliter la création d'entreprises et la création d'un Tribunal de commerce.

Malgré ces progrès et avancées, l'économie de la Guinée-Bissau reste confrontée à des contraintes structurelles majeures mises en exergue par le DENARP I, et dont la diligence et l'efficacité avec

lesquelles elles seront levées détermineront, dans une large mesure l'avenir économique et social du pays. Ces contraintes sont principalement :

- la vulnérabilité de l'économie du fait de sa forte dépendance du secteur agricole (environ 60% du PIB) et plus spécialement de sa seule filière de cajou pour les recettes d'exportations et une partie importante des recettes publiques. En effet, le cajou représente plus de 90% du total des exportations et environ 17% des recettes de l'Etat. Cela rend l'économie du pays plus vulnérable aux fluctuations conjoncturelles des prix sur le marché du cajou. Le secteur privé est particulièrement peu développé dans ce secteur, constitué essentiellement par des structures informelles ; en 2009 on dénombrait seulement 75 entreprises déclarées ;
- Le faible niveau de couverture des services bancaires et financiers, touchant seulement environ 2% à 3% de la population ;
- l'environnement des affaires très faiblement incitatif, en raison entre autres du très faible niveau de développement des infrastructures de base (énergie et transports) et aux faibles capacités de soutien de la part du secteur public. La Guinée-Bissau est classée au 181ème place parmi les 183 pays répertoriés dans le cadre de l'étude le Doing Business 2010 (Banque Mondiale).
- L'invisibilité de la contribution des femmes dans le secteur économique, en particulier dans le commerce urbain informel, ainsi qu'au niveau des ménages qui est en soi une contrainte structurelle ; cette contribution n'étant ni connue ni reconnue et n'étant pas comptabilisée dans le PIB.
- Le niveau de développement du capital humain, surtout en termes de profil de force de travail et des besoins du marché du travail se traduisant par des difficultés structurelles à trouver une main-d'œuvre qualifiée ;
- le faible niveau d'investissement : Bien que le niveau d'investissement se soit sensiblement amélioré ces dernières années (24,1% du PIB en moyenne entre 2006 et 2008, contre 13,06% du PIB entre 2001 et 2003), il est loin de répondre aux besoins de réhabilitation des infrastructures détruites par le conflit armé de 1998/99, et renforcer et moderniser l'appareil de production et soutenir la compétitivité de l'économie. Sur le total des investissements publics, qui représentaient 53% du total des investissements entre 2006 et 2008, moins de 10 % seulement étaient consacrés aux secteurs infrastructures de production ; les investissements étrangers directs sont quasi-nuls.

Plusieurs initiatives visant à remédier à cette situation ont été entreprises dans le cadre du DENARPI comme le début de la construction et la réhabilitation de certaines artères principales de la ville de Bissau, l'achèvement des études pour la construction de 500 km de routes reliant la Guinée-Bissau aux pays voisins (Guinée et Sénégal); 200 km de voies secondaires qui donnent accès aux zones de production; 180 Km du réseau routier national, et l'entretien courant de 400 km de routes sur les terres.

Cependant, en raison des contraintes liées à la disponibilité du financement requis, de l'instabilité institutionnelle et la faiblesse des capacités institutionnelles et humaine du pays dans la mise en œuvre des projets de développement dans le délai prescrit, les réalisations restent en deçà des objectifs visés.

1.3 Profil du développement humain

1.3.1 Situation générale : Développement humain très faible et précaire

Le niveau développement humain en Guinée Bissau reste toujours faible et précaire. Les instabilités politiques depuis plusieurs décennies n'ont pas permis de créer les meilleures conditions de mise en place des politiques publiques ambitieuses et durables. Selon le rapport mondial du PNUD sur le développement, la Guinée Bissau avec son IDH de 0,289 est classée au rang de 164 sur un total de 169 pays. Selon le dernier rapport mondial du PNUD, entre 2000 et 2010, la Guinée Bissau a enregistré un taux de croissance annuel moyen de l'IDH de 0,9 % alors que la moyenne pour l'Afrique subsaharienne était de 2,1 % et celle des pays à très faible IDH de 1,68 %. Les deux facteurs qui plombent le faible niveau de l'IDH de la Guinée Bissau sont la pauvreté de masse avec des revenus monétaires très faibles et l'espérance de vie (48,6 ans) renvoyant à la fois aux opportunités de revenus et à l'accès et la qualité des services de santé. Cette situation est à corréluer avec le taux de croissance démographique de 2,5 % avec un taux de croissance économique qui peine à dépasser, en moyenne, le 3 % entre 2000 et 2010. Ces faibles indicateurs touchent plus particulièrement les femmes, avec un indice d'inégalité de genre en 2007 de l'ordre de 0,381 positionnant le pays au 148ème rang sur les 155 pays considérés.

La situation de l'emploi, surtout pour les jeunes ne s'est pas beaucoup améliorée. Le recensement de la population de 2009 indique que la population potentiellement active, ayant 15 ans et plus est de 37,7% de la population totale de la Guinée Bissau et près de 61% de la population de cette tranche d'âge. Les femmes occupées ayant 6 ans et plus constituent plus de 65% de la population résidente féminine et moins de 2,0% de cette population est considérée comme des femmes au foyer inactives. Le taux d'emploi est de 89 %. Mais ce taux d'emploi cache plusieurs situations de sous-emploi, surtout en milieu rural. A cela s'ajoute la situation de l'emploi des jeunes ; le taux d'occupation de la tranche 15-24 ans est de 10,6 % en 2009, avec un taux de 4,6 % pour les femmes. Avec le sous-emploi et le chômage des jeunes, le taux de chômage est probablement autour de 30 %. Ainsi, la question de l'emploi est au cœur de choix stratégiques du DENARP II au niveau des secteurs de l'agriculture, de la pêche et des activités de transformation ainsi qu'au niveau des options de la politique d'investissement public qui doit être un de leviers de création des emplois qualifiés et non qualifiés.

En ce qui concerne les enfants, le document de la Stratégie Nationale de Protection Sociale de l'Enfant, distingue : (i) des enfants en situation de vulnérabilité structurelle qui se caractérisent par un accès réduit / limité aux services de base ; (ii) des enfants en situation de vulnérabilité aiguë du fait du relâchement des liens familiaux nucléaires et élargis les privant de toutes possibilités de protection et (iii) des enfants vulnérables en contexte de VIH/SIDA dont l'environnement protecteur est affaibli par les effets de la pandémie.

Malgré les contraintes de plusieurs ordres du contexte du pays, des progrès significatifs ont été enregistrés en termes d'amélioration des indicateurs de développement social. Selon les dernières statistiques disponibles :

- Le relèvement des taux de scolarisation de 4 à 10 points selon le niveau d'enseignement entre 2004 et 2010 (MICS 2010) ;
- Le taux de mortalité maternelle est tombé de 822 à 800 pour 100.000 grossesses entre 2006 et 2010 ;
- L'espérance de vie est passée de 43 ans en 1989 à 48,6 ans en 2009.

Tableau 2 : Evolution des principaux indicateurs sociaux

	2000-2003	2005-2007	2009-2010
Incidence de la pauvreté:			
Incidence de la pauvreté absolue (%)	64,7 (2002)	...	69,3 (2010)
Incidence de la pauvreté extrême (%)	20,8 (2002)	...	33,0 (2010)
Education:			
TBS dans le primaire (%)	70,0	101,0	107,8
TLE dans le primaire (%)	45,3	56,9	67,4
TBS dans le secondaire (%)	19,0	30,0	46,6
Santé:			
Taux de mortalité infantile ^(0/000)	122	138	104
Tx. Mort. mineurs ^(0/000)	205	223	155
Tx. accouchement assisté (%)	...	38.8(2006)	43.0(2010)
Tx. de mortalité maternelle ^(0/00000)	822	800	...
Eau potable:			
Tx. d'accès à l'eau potable (%)	-	54,6 35	66 40
Espérance de vie à la naissance (ans)	...	-	48,6
Développement humain:			
HDI	-	0,278	0,289 (2010)
Rang par IDH			164 sur 169
Inégalité de genre			
Indice d'inégalité de genre (IID)	-	0,381 (2007)	-
Rang par IID		148 sur 155	

Ces progrès résultent en partie, de la mise en œuvre des actions suivantes :

Education : la construction / rénovation d'infrastructures, en partie avec la contribution du secteur privé, les collectivités locales et les ONG, le recrutement et la formation du personnel enseignant et d'encadrement, et la réforme de la politique du secteur.

Santé: la construction / réhabilitation d'infrastructures sanitaires à la capitale et dans les différentes régions du pays, la formation de médecins, infirmiers et techniciens de santé, l'introduction de nouveaux vaccins et l'extension de la couverture vaccinale, le renforcement des programmes et les actions de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme;

Eau et assainissement: réalisation de bornes fontaines publiques, mise en place et formation des membres des Comités de gestion de ces fontaines, installation de plus de 3.000 latrines et réalisation de réseaux de canalisation dans certains quartiers en milieu urbain, etc.

Mais, à l'instar des autres domaines de développement, les secteurs sociaux continuent de faire face à de graves contraintes budgétaires ainsi qu'à la faiblesse des capacités institutionnelles et humaines et à la démotivation. Au-delà de l'enveloppe limitée du budget de l'Etat (22% du PIB selon le Rapport du FMI, Mai 2010), la part allouée aux services sociaux de base reste parmi les plus faibles de la sous-région. En 2006, par exemple, seulement 4% des dépenses du Gouvernement ont été consacrées à l'éducation (10 USD PPP par habitant), comparativement à 6,7% (23 USD) au Sénégal, 12,2% (34 USD) au Mali et 10,6% (14 USD) au Niger. En 2007, les dépenses publiques de santé par habitant étaient estimées à 4 dollars US en Guinée-Bissau, contre une moyenne de 11 \$ pour les pays à revenu faible et 34 USD pour la région africaine². Pour l'année 2011, le budget alloué à l'éducation et à la santé représente 20,7% du total, contre 40% recommandés au niveau international.

² Statistiques sanitaires mondiales, OMS 2010.

1.3.2 Accès aux services de base : nets progrès mais encore des défis à relever

L'accessibilité et la qualité des services sociaux de base, notamment la santé, l'eau et l'assainissement, sont particulièrement faibles. On estime qu'en 2005, seulement 38% de la population avait accès à un service de santé de qualité. On assiste à la persistance de certaines maladies comme le paludisme, la tuberculose, le VIH / SIDA ainsi qu'à une fréquente résurgence du choléra. Selon les données statistiques disponibles, l'accès aux services sociaux de base s'est relativement amélioré au cours des décennies passées. Le taux net de scolarisation au niveau primaire, par exemple, est passé de 45,3% en 2000 et 67,4% en 2010 ; et, durant la même période, celui de la mortalité infanto-juvénile est passé de 205 pour mille, puis à 155 pour mille.

Cependant, ces progrès sont largement insuffisants pour répondre aux attentes des populations et aux engagements pris par le Gouvernement dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement. Près d'un enfant sur trois (32,6%) en âge d'aller à l'école ne bénéficie pas encore de l'éducation primaire ; un enfant sur dix (104 pour mille) meurt avant de fêter son premier anniversaire et la mortalité maternelle reste parmi les plus élevées de la région (800 pour cent mille naissances vivantes, contre 556 en Gambie, 980 en Guinée, 648 au Niger, 800 et 401 respectivement au Nigeria et au Sénégal)³. De même, environ le tiers de la population n'a pas accès à l'eau potable.

Au-delà de ces déficiences enregistrées au plan national, de larges disparités sont observées entre les individus de sexe féminin et ceux de sexe masculin, entre les régions du pays et entre les différentes catégories socioprofessionnelles. Si le taux net de scolarisation primaire est de 67,4% au niveau national, il se limite à 56,5% dans les zones rurales, contre 83,5% dans les zones urbaines. Dans les régions de l'Est du pays, à peine un enfant sur deux (52,6%) en âge d'aller à l'école primaire est inscrit dans un établissement scolaire, ou pire encore, le taux se limite à 52,4% parmi les enfants de quintile le plus pauvre. L'alphabétisation reste très faible dans le pays surtout parmi la population féminine.

Santé

Les structures publiques de soins en Guinée Bissau sont organisées en trois niveaux qui assurent des soins primaires, secondaires et tertiaires.

En dépit des efforts déployés par le Gouvernement et les partenaires pour l'atteinte des OMD, les indicateurs de santé restent encore à des niveaux très inquiétants. Le taux de mortalité infanto juvénile diminue depuis une quinzaine d'années mais à un rythme relativement lent ; il est passé de 223‰ en 1995 à 218 ‰ en 2000; à 204‰ en 2005, à 198 ‰ en 2007 et puis 158‰ en 2010 (MICS). La mortalité maternelle estimée à 800 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes, demeure encore à un taux très élevé, supérieur à la moyenne des pays ayant un profil socio-économique similaire.

Pour l'ensemble des femmes en âge de procréer, cette mortalité a pour corollaire un taux de fécondité qui demeure élevé et marqué par des grossesses multiples, peu espacées, précoces et tardives. La fécondité est de 5,8 enfants/femme ; les grossesses précoces touchent 33% des adolescentes et le taux de prévalence contraceptive a peu évolué, avec un taux de 14,2%⁴.

³ Statistiques sanitaires mondiales, OMS 2010.

⁴ CF Données du MICS 2010

Toutefois, d'importants moyens ont été déployés ces dernières années, notamment depuis la mise en œuvre du PNDS. Ils ont permis d'améliorer dans une certaine mesure l'état de santé des populations.

La santé de la mère et de l'enfant fait l'objet d'une attention particulière par le gouvernement, avec l'appui de ses principaux partenaires au développement. Les programmes d'appui à la santé de reproduction commencent à produire leurs effets. En effet, 93% des femmes âgées de 15-49 ans qui ont eu une naissance vivante au cours des deux années précédant l'enquête ont reçu au moins une fois des soins prénataux par un agent qualifié et 70% ont reçu des soins au moins quatre fois par un agent sanitaire. Au niveau des accouchements, 44% des femmes enceintes étaient assistés par des agents qualifiés (médecin ou infirmière ou sage-femme) et 42% ont été réalisées dans les établissements de santé.

Les campagnes annuelles de vaccination sont menées régulièrement. Les taux de couverture de vaccination des enfants se situent entre 49 et 93 % selon le type des vaccins. Selon les données de l'enquête MICS 2010, 93% des enfants ont reçu le vaccin BCG, 76% les trois doses du DTC et 73% les trois doses de vaccin contre la polio ; et 61% des enfants ont été vaccinés contre la rougeole, tandis que seulement 49% ont reçu le vaccin contre la fièvre jaune.

En matière de lutte contre le paludisme touchant surtout les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans, 64% des ménages ont au moins une Moustiquaire Imprégnée (MI). Mais seuls 35% des enfants de moins de cinq ans et 32% des femmes enceintes dorment sous une MI, qui pourtant constituent les groupes sociaux les plus vulnérables face à cette épidémie et chez lesquels les conséquences sont souvent graves. Au plan nutritionnel, ce sont toujours ces deux groupes sociaux qui sont les plus vulnérables ; la malnutrition affecte la croissance de plus du tiers des enfants de moins de 5 ans et l'anémie grave touche encore trop fréquemment les femmes enceintes⁵.

Les mutilations féminines génitales et les fistules obstétriques constituent autant d'autres complications inhérentes à la fonction sexuelle et reproductive qui affectent l'état de santé et le bien-être social de la femme ; 45 % des femmes ayant entre 15 et 49 ans ont été excisées et la prévalence affecte environ 40% des filles vivantes ayant entre 0 et 14 ans. Les fistules peuvent affecter les femmes dès 15 ans et les mettre au banc de la société pendant toute leur vie. Le manque de données et de ressources rend encore difficile la prise en compte de ces complications par les structures sanitaires.

Les principaux goulots d'étranglement du secteur de la santé sont le manque de formation du personnel médical et paramédical, le niveau insuffisant des investissements pour certaines régions du pays et la faible accessibilité géographique et financière des populations aux services de santé, notamment s'agissant des femmes enceintes et des adolescentes.

Education

L'analyse du système éducatif montre que le parcours scolaire de l'enfant bissau-guinéen demeure encore difficile, malgré les progrès réalisés ces dernières années. Les principaux indicateurs du système reflètent encore nettement les situations des redoublements successifs et les abandons. Ces situations sont à attribuer aux coûts élevés d'éducation et de formation des enfants.

Selon l'enquête MICS 2000, 43,6 % des enfants qui entrent en première classe achèveront la 6^{ème} classe. Le taux d'abandon scolaire des filles est plus élevé que celui des garçons. Le taux net de scolarisation entre 1994 et 2000 a évolué à un rythme de 7,6% par an. La dernière

⁵ Cf MICS 2010

enquête MICS de 2010 confirme ces progrès, avec un taux net de scolarisation de 67,4% (MICS 2010) contre 56,9 % en 2003/2004, soit une amélioration de 10,5 points en l'espace de 6 ans. Pour les filles, ce taux atteint 65,4% en 2010, contre 55,9% en 2003/4. L'importance des répétitions de classe parmi la population féminine y constitue l'une des causes essentielles de l'abandon scolaire. Cette situation s'est accentuée depuis une décennie à mesure que l'on monte dans l'échelle éducative : pour les deux niveaux secondaire et supérieur confondus, de la population en scolarisation, 33,8% de filles pour 65,9% de garçons, soit 51 filles pour 100 garçons. Les filles représentant près de 57% des abandons en 2009 (43,6% pour les garçons) ; cela a un effet immédiat sur le taux net de leur scolarisation au niveau secondaire qui n'atteint pas les 15 % en 2010 alors qu'il est plus de 23 % pour les garçons. Ces disparités sont aggravées par les redoublements et les déperditions qui continuent de toucher plus les filles que les garçons. Les principaux défis à relever se résument :

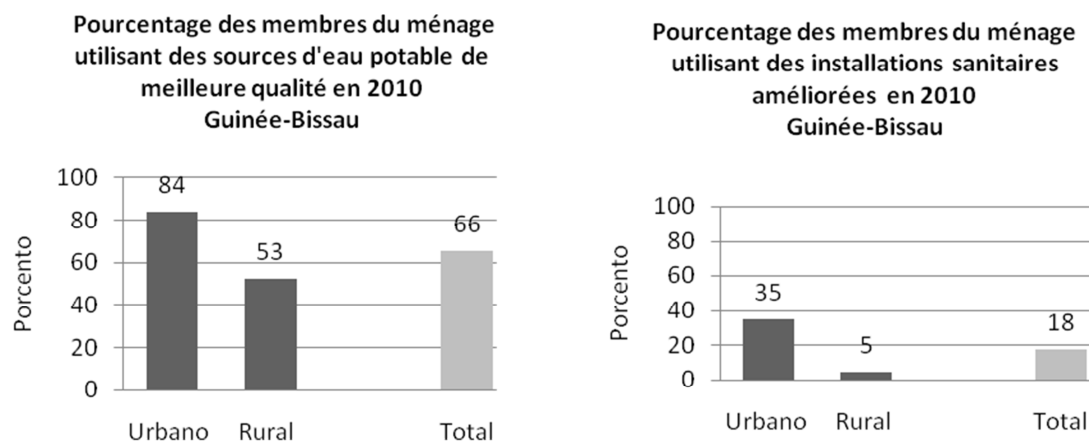
- à l'amélioration du rendement du système éducatif permettant de réduire les échecs et abandons scolaires, surtout pour les filles ;
- au relèvement du taux de scolarisation, surtout en milieu rural ;
- à l'amélioration du ratio Fille/Garçon en vue de réduire les inégalités actuelles, surtout au niveau secondaire et supérieur.

En matière d'alphabétisation, la population adulte est très faiblement alphabétisée. Selon les données du recensement de 2009, le taux d'analphabétisme est encore important s'établissant à 56 % ; le taux d'alphabétisation de la tranche d'âge de 15 à 24 ans est de 65 %. En 2010, le taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans est de 39,9% au niveau national, 50,4% à Bissau, et seulement 15,6 % en zone rurale ; ce qui dénote l'ampleur du défi à relever pour assurer la qualification des ressources humaines en Guinée-Bissau. Hormis les régions de Bissau, Bolama/Bijagos et Cacheu, le taux d'alphabétisation est très faible, surtout dans les régions Oio et Tombali.

Eau potable et assainissement

En 2010 et selon les données du MICS-4/IDSR, plus de la moitié (deux tiers) de la population de la Guinée-Bissau utilise une source d'eau améliorée. L'écart entre les zones urbaines et les zones rurales est élevé ; 53% des ménages vivant dans les zones rurales utilisent des sources d'eau améliorées, tandis que le pourcentage des utilisateurs de sources d'eau améliorées dans les zones urbaines est de 84%.

Les indicateurs d'assainissement en 2010 (MICS) mettent en évidence la disparité dans la disponibilité et l'utilisation d'une infrastructure améliorée entre les milieux urbain et rural : 5% des ménages vivant dans le monde rurale utilisent des installations sanitaires améliorées, tandis que 35% des ménages vivant dans les villes utilisent des installations sanitaires améliorées.



Ainsi, outre l'amélioration du niveau de disponibilité des infrastructures de base, la question continue à se poser en termes de travail pour la femme et la fille, en heures d'occupation et en distance à parcourir, notamment dans les zones rurales. Relevant du travail domestique attribué à la femme, ces activités, ont un impact direct sur le taux de scolarisation des filles, d'alphabetisation des femmes, sur leur état de santé et sur leur capacité productive.

1.3.3 VIH/SIDA : acquis modestes à consolider et à étendre

La prévalence du VIH est estimée à 3,6 % en 2010 selon les sites sentinelles, avec un taux plus élevé pour les femmes enceintes (5%). L'infection de VIH est caractérisée par la circulation de deux types de virus : VIH 1 et VIH 2 qui circulent d'une façon opposée. On constate que le type 1 augmente tandis que le type 2 a tendance à diminuer. Les activités de PTME stagnent, même si les efforts consentis en 2009 n'ont pas encore eu le temps de porter leurs fruits: 16% de l'ensemble des femmes enceintes ont été dépistées pour le VIH dans les services de consultation prénatale en 2008, un chiffre stable au premier semestre 2009 bien que le nombre de centres PTME soit passé de 18 en 2008 à 55 en 2009.

Comme dans la grande majorité des pays africains, on assiste à une féminisation de l'épidémie qui touche particulièrement les jeunes filles du groupe d'âge compris entre 15 et 18 ans. Cette féminisation de l'épidémie a des répercussions dramatiques sur les enfants : ceux à naître d'une mère séropositive ou sidéenne, ceux qui ne pourront être scolarisés du fait de l'incapacité de leur mère à pourvoir aux frais de leur scolarisation et ceux qui se retrouveront orphelins, abandonnés aux soins d'une grand-mère vieillissante.

L'enquête MICS-4/IDSR-2010 relève que presque toutes les femmes de la Guinée-Bissau ont entendu parler du SIDA. Mais seulement 15% des jeunes femmes âgées de 15-24 ans ont des connaissances approfondies sur la prévention du VIH et 43% identifient correctement les trois moyens de transmission de la mère à l'enfant. Comparativement aux femmes âgées de 15-49 ans, ces indicateurs ne diffèrent pas significativement.

Au niveau des comportements sexuels, l'enquête MICS-4/IDSR-2010 indique que 80% des jeunes femmes âgées de 15-24 ans ont déjà eu des rapports sexuels ; 39% de ces jeunes femmes ont aussi eu des rapports sexuels avec des partenaires occasionnels au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête. De ce nombre, 47% ont déclaré avoir utilisé un préservatif lors du dernier rapport sexuel. Les ONGs opérant dans ce domaine s'accordent à reconnaître que l'utilisation du préservatif est souvent refusé par le partenaire masculin, notamment dans le cadre marital et même si celui-ci se sait séropositif.

1.3.4 Droits humains : une application et un exercice difficiles

La situation critique des droits humains en Guinée-Bissau est le reflet des orientations politiques, sociales, économiques et des conditions culturelles que le pays connaît, conduisant à inclure la Guinée Bissau parmi les pays qui ont des progrès à réaliser dans ce domaine. La Guinée-Bissau n'a pas ratifié de nombreux instruments et conventions du système international de promotion et de protection des droits de la personne humaine, y compris la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention contre la torture et autres traitements cruels, inhumains ou de traitements dégradants et la Convention pour la protection des personnes handicapées qui représentent 13,5% de la population bissau-guinéenne (recensement 2009).

Malgré les efforts du gouvernement en matière des droits humains, la faiblesse des systèmes judiciaire et sécuritaire favorise certaines pratiques socioculturelles nocives, en particulier la violence fondée sur le genre dont les mutilations génitales féminines. La dernière enquête de 2010 (MICS-4/IDRS-2010) indique que 44,5% des femmes âgées de 15 à 49 ans ont été soumises à la pratique de l'excision. Les mariages précoces et forcés sont aussi l'une des formes les plus fréquentes de déni des droits des femmes, avec un taux au plan national de 27% pour celles qui ont moins de 18 ans.

Le dysfonctionnement des institutions judiciaires affecte grandement l'accès à la justice et sape sa crédibilité, ouvrant la voie au développement de la justice privée et les risques de conflits sociaux. A cela s'ajoutent, le manque d'un système carcéral conçu pour la réinsertion des détenus tel que recommandé par les normes internationales et d'une manière générale l'absence d'une politique pénale efficace pour mettre un terme à l'impunité et veiller à la sécurité des citoyens.

En ce qui concerne les droits économiques, sociaux et culturels, la situation tend à se détériorer. La dernière enquête des ménages de 2010 (ILAP II) a révélé l'aggravation de la pauvreté depuis 2002 et l'augmentation du chômage confirmant l'inefficacité des politiques publiques et des mesures prises pour élargir les opportunités de création de revenus et d'extension des droits économiques. Mais les progrès réalisées au cours des dernières années n'ont pas commencé à produire des impacts positifs dans l'amélioration des conditions de vie des populations.

L'instabilité politique se traduisant souvent par la succession des gouvernements et des responsables en charge des services publics a également été un obstacle majeur à la promotion et la protection des droits humains, contribuant de manière significative aux déficits structurels dans ce domaine et à l'absence d'une vision de sortie de crise structurelle qui dure depuis plusieurs années.

De même, l'Assemblée populaire nationale, n'a pas été en mesure d'exercer un véritable contrôle parlementaire du gouvernement pour consolider la primauté du droit et la responsabilité politique sur les questions des violations des droits de l'homme, y compris la ratification des traités internationaux, l'adoption de mécanismes de lutte contre l'impunité et la loi proposée contre les actes qui violent la dignité humaine.

Concernant les femmes, l'exercice de leurs droits est pénalisé par : la persistance des vides juridiques – lois sur le mariage précoce et forcé, sur les violences domestiques ; le difficile accès aux structures judiciaires ; l'insuffisance de structures d'accueil et de protection des femmes en détresse ; les attitudes et comportements stéréotypés et la violence. Selon une enquête réalisée en 2010 par l'IMC et le Ministère de l'Intérieur, il a été enregistré, ces cinq dernières années, un total de 22.598 cas de VBG sur tout le territoire national et dont les violences physiques et sexuelles concernent respectivement une moyenne de 40% et de 60% des cas.

Malgré cette situation critique et de nombreux défis à relever, la Guinée-Bissau a réalisé des progrès importants avec la ratification de certaines conventions internationales. Un grand nombre des textes internationaux et continentaux portant sur les droits de la femme et la préservation de son intégrité physique et mentale ont été ratifiés par la Guinée-Bissau : la CEDEF portant sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes (1979), les Résolutions 1325 (2000) et 1820 concernant la participation des femmes et leur protection dans les situations de conflits et de post-conflits, le Protocole Additionnel de la Charte Africaines des Droits de l'Homme et des Peuples concernant les droits de la femme (Maputo 2003). Mais ces conventions attendent d'être traduites en textes nationaux pour être effectivement appliquées et bénéficier les femmes.

Enfin, il est important de signaler l'absence d'un système de sécurité sociale pour lutter contre l'exclusion sociale et l'extrême pauvreté. En outre, le pays manque d'un système de protection civile pour assurer la sécurité des citoyens et la restauration de la défense civile.

Ces dernières années la Guinée Bissau a pris plusieurs initiatives. Elle a créé des structures et des mécanismes de coordination, et elle a encouragé la promotion et la protection des droits de l'homme avec le soutien des organisations internationales, y compris l'IMC, la Commission nationale des droits de l'homme, et le Comité national pour l'abandon des pratiques néfastes, entre autres. En matière de production des situations de référence sur les droits de l'homme, le pays a grandement amélioré sa performance au cours des deux dernières années. La Guinée Bissau a déposé périodiquement les rapports requis par les instances internationales et elle a commencé à mettre en œuvre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention sur le droit et de l'enfant en mai 2010. Le gouvernement a soumis un premier rapport sur les droits humains au Conseil de l'Organisation des Nations Unies.

Dans le cadre de la réforme en cours dans le secteur de la justice, on note une amélioration importante, en particulier la réhabilitation et le fonctionnement des prisons de Bafata et de Mansoa, l'approbation de la loi sur l'accès à la justice, le recrutement de nouveaux gardiens de prison, des réformes législatives, la restructuration et la modernisation de la police et l'adoption de la politique nationale du secteur de la justice par le gouvernement le 13 Janvier 2010.

Les principaux acteurs comme les ONG dans la promotion et la protection des droits économiques et sociaux sont appuyés pour aider l'Etat à relever les défis des OMD. Les organisations non gouvernementales nationales et internationales jouent un rôle décisif dans la création et le développement des infrastructures de base et la promotion des droits humains.

Pour les prochaines années, les politiques publiques doivent être axées d'une part sur le développement économique pour promouvoir les droits de l'homme grâce à l'amélioration des opportunités de création de revenus et d'emplois pays, et d'autre part par la consolidation de la primauté du droit, l'approfondissement du contenu de la citoyenneté et la protection et l'effectivité des droits de l'homme, y compris le droit au développement. Il faudra aussi améliorer le niveau de coordination entre les institutions existantes, afin d'éviter duplications, chevauchements, fragmentations et incohérences, qui risquent de gaspiller les ressources disponibles.

Le gouvernement, en première ligne pour la création de plates-formes pour la promotion et le respect des droits de l'homme, a une compréhension claire de la nécessité de changer les textes réglementaires, les mentalités et les pratiques et il entend assumer et respecter ses obligations internationales dans la lutte contre les inégalités sociales et la réduction de la pauvreté.

1.3.5 Egalité de genre : inégalités structurelles et lenteur dans les progrès vers l'égalité homme-femme

La contribution de la femme Bissau-guinéenne aux activités économiques, aux progrès sociaux et à l'équilibre de la cellule familiale est importante. Selon le dernier recensement de la population de 2009, la femme en Guinée Bissau, avec un effectif de 746 404 personnes, représente 51,5 % de la population totale du pays. Son implication dans la production de biens et services, notamment au niveau de la production rurale familiale et dans le cadre du secteur informel au niveau rural et urbain est importante. Sa contribution est essentielle à la scolarisation des enfants et à la santé des membres de la famille et sa responsabilité dans la réalisation des travaux domestiques atteste du rôle évident et important qui est le sien dans tous les domaines de développement.

Les disparités et le manque d'opportunités pour les femmes sont observés dans tous les domaines et dans tous les secteurs. Paradoxalement, bien qu'elle apporte une contribution reconnue dans tous les domaines, la femme souffre plus que l'homme d'un état de santé trop souvent déficient, de sous-scolarisation et de sous-alphabétisation et d'un manque de compétences. En matière d'information, l'accès à l'information demeure encore plus limité pour les femmes en raison de leur niveau d'alphabétisation et de revenus. Il lui faut faire face au chômage et à l'inexistence ou à la défaillance des infrastructures sociales de base. Au plan de l'exercice des droits, le nombre de femmes faisant appel à la justice est peu significatif par rapport à celui des hommes.

Disparités, opportunités et discriminations sont induites par la situation sociale différenciée de l'homme et de la femme, telle que conférée par le système social dominant. Toute réduction des disparités de genre implique nécessairement une action sur cette inégalité structurelle.

Cependant, il existe en Guinée-Bissau une volonté de promotion de la femme. Ainsi, l'Etat de la Guinée-Bissau a ratifié la majorité des déclarations, conventions et résolutions concernant la promotion et la protection de la femme. D'autre part une Politique nationale pour l'EEG de genre est en cours d'élaboration et constituera sans doute un cadre de promotion, de coordination et de suivi de toute action dans ce domaine.

1.4 Développement économique et infrastructures

1.4.1 Principaux constats et défis du secteur primaire : faible valorisation des potentialités

La contribution du secteur primaire (agriculture, élevage, pêche et sylviculture) à la formation du PIB a été de 62 % en 2008. L'agriculture, dominée par la culture de l'anacarde, occupe une grande partie de la population active ; elle concentre une grande partie de la pauvreté rurale. Elle est encore marquée par ses méthodes culturales peu évoluées et soumises aux aléas des prix mondiaux de l'anacarde.

Le secteur agricole est le pilier de l'économie de la Guinée-Bissau, source de revenus pour 85 % de la population. Ses potentialités sont largement sous-exploitées ; il pourrait être l'un de leviers de l'accélération de la croissance de la Guinée Bissau, surtout que les régions du pays disposent des sols fertiles, des pluies suffisantes et la biodiversité est très riche. L'agriculture joue un rôle encore plus important dans les comptes extérieurs du pays, et a donc un impact significatif sur la stabilité macro-économique de la Guinée-Bissau. Les exportations agricoles représentent plus de 98 % des exportations totales de biens. L'agriculture est de loin le plus gros employeur de l'économie, ce qui représente 65 % de l'emploi total. L'agriculture constitue un facteur très influant sur le niveau de pauvreté du pays.

La culture du riz est prédominante dans les cultures vivrières et a une grande importance pour la sécurité alimentaire du pays. Les potentialités d'accroissement des rendements sont pourtant importantes et permettraient de les multiplier par quatre en ce qui concerne le riz

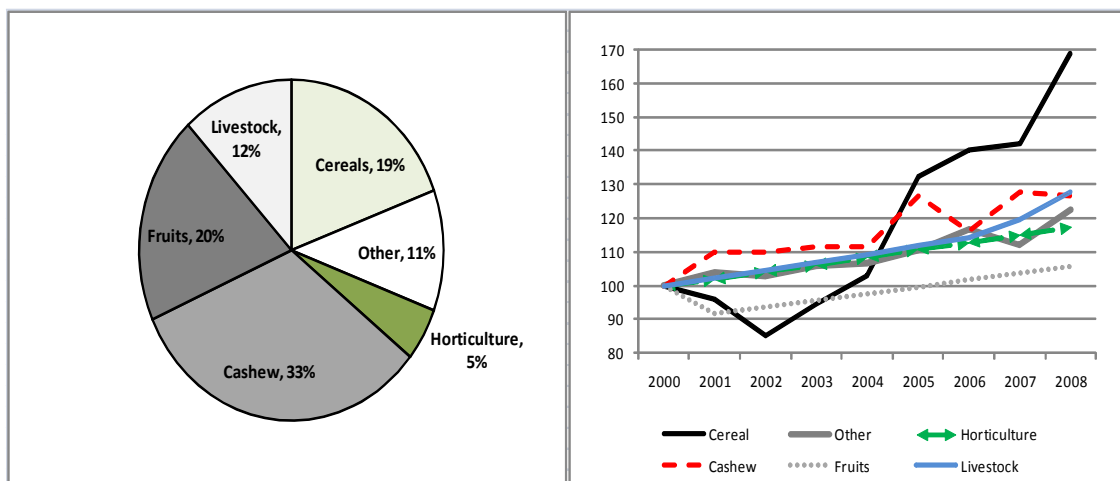
pluvial (de 600 kg/ha à 2,5 t./ha). Les difficultés de gestion de l'eau sont accentuées par le morcellement des parcelles qui nécessairement devraient favoriser des efforts communautaires pour sa gestion. Les obstacles au développement de la filière du riz sont liés, entre autres, à l'enclavement des zones de production, l'insuffisance de l'entretien des ouvrages hydrauliques traditionnels, l'exode rural des jeunes, le manque de semences améliorées, l'acidification et la salinisation des sols. Entre 2000 et 2008, les céréales ont été l'activité la plus dynamique, enregistrant la plus forte augmentation suivie de la noix de cajou et de l'élevage.

L'anacarde constitue le principal produit d'exportation du pays. Le développement de son marché d'exportation constitue une réussite populaire touchant largement le monde rural. Les exportations de noix de cajou avec à peine 1200 tonnes en 1970 ont connu un bond prodigieux en atteignant environ 100.000 tonnes en 2005, 135.700 en 2009 et 122.300 en 2010.

Toutefois seul 4% de la production est transformée au niveau national, le reste est exporté sous forme de noix brute. L'anacarde, occupant 47 % des superficies cultivées et impliquant 80 % des populations rurales dans les activités agricoles, est un secteur stratégique de création d'emplois et de réduction de la pauvreté. Le potentiel d'augmentation de la production est réel compte tenu de la jeunesse de certaines plantations et le niveau de compétitif de rendements (500-600 kg/ha), rendement comparable aux pays concurrents comme le Brésil, l'Inde la Côte d'Ivoire et le Vietnam. Le facteur influent sur la pauvreté et l'emploi réside dans le développement de la transformation. Le Taux de Rentabilité Interne (TRI) des investissements pour la transformation de noix de cajou est élevé. Pour l'économie du pays l'exportation du noyau valorisé localement aurait des avantages importants en termes de croissance, de création d'emplois et de réduction de la pauvreté, en comparaison avec la situation actuelle.

En matière d'élevage, la Guinée-Bissau avec son cheptel de 1,3 millions têtes de bétail le sous-secteur de l'élevage ne joue pas encore son rôle dans la diversification de l'économie, l'amélioration des recettes d'exportation et la réduction de la pauvreté. Le sous-secteur de l'élevage est très peu développé en termes de valorisation de ses produits. Le pays continue toujours d'importer ses viandes et son lait (ses dérivés). Les principales contraintes du sous-secteur semblent être la faible qualité génétique des races, les maladies animales et les conditions d'alimentation ainsi que le manque d'installations de traitement de base à la fois pour le lait et la viande.

Structure et Evolution des productions du secteur agricole, 2000-2008 (année 2000 = 100)



Au niveau de la pêche, la Guinée Bissau offre des bonnes conditions naturelles pour le développement des ressources halieutiques. Le potentiel de production de poissons générés par les eaux marines est estimé à 250.000 tonnes par an. La Guinée Bissau n'a pas une grande tradition de pêche comme le Sénégal et la Guinée Conakry. Même dans les zones à proximité des lieux de pêche, tels que l'archipel des Bijagos, les populations locales sont généralement, avant tout, agriculteurs et la pêche ne constitue qu'une seconde activité. Cela explique le développement de la pêche par les étrangers sous diverses formes (artisanale et industrielle) posant un sérieux problème de contrôle des côtes pour le gouvernement. Les retombées économiques et financières de la pêche sont encore faibles. La Guinée-Bissau a accordé des licences de pêche autour de 200 navires de pêche industrielle pour des périodes variant entre 3 à 12 mois, pendant les années de 2004 à 2006. La valeur totale de ces licences en 2010 est d'environ 4,2 millions \$ US. En outre, l'Union Européenne accorde au gouvernement une redevance annuelle d'environ 9,5 millions \$ US pour l'accès à la pêche. Ainsi, à ce jour en 2010 le secteur a généré un minimum de près de 14 millions de dollars de recettes pour le gouvernement de la Guinée-Bissau, essentiellement comme loyer payé par les flottes étrangères. Au fil des ans, ce montant a diminué (accords précédents de l'UE a versé près de 15 millions de dollars par an). Néanmoins, le secteur a fourni de façon constante entre 25 à 40 % des recettes publiques chaque année au gouvernement. Les activités de transformation sont presque inexistantes. Pour permettre à la pêche de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la diversification économique du pays, il y lieu d'agir au moins sur les facteurs suivants :

- La restructuration de l'administration et la création d'un cadre réglementaire et de l'environnement d'affaires favorable au développement de la pêche industrielle, de la pêche artisanale à petite échelle ;
- La mise en place d'un système de gestion de la pêche où les décisions sont de plus en plus fondée sur la connaissance de l'état de l'exploitation des ressources halieutiques et des conditions économiques et sociales de la pêche, soutenu par un suivi régulier des activités de pêche et les captures ;
- La réglementation et le développement des droits de pêche industrielle ;
- La promotion d'un système de surveillance des côtes et des activités liées à la pêche avec un système judiciaire qui fonctionne efficacement.

L'instabilité politique et institutionnelle depuis plusieurs années n'a pas permis l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie à moyen terme pour le secteur agricole et des programmes cohérents et efficaces. L'insuffisance du système financier pour les activités du secteur primaire, surtout pour le secteur agricole, et l'état de délabrement des infrastructures économiques surtout portuaires ont réduit la compétitivité du secteur et plus particulièrement l'anacarde.

Conscient de toutes ces contraintes du secteur, le gouvernement a récemment élaboré un Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), fixant des objectifs prioritaires pour les 15 prochaines années. Les autres sous-secteurs (élevage et pêche) ont également besoin d'appuis ciblés pour diversifier les bases productives et sortir le pays de cette monoculture basée sur l'anacarde.

En vue de permettre au secteur primaire de jouer pleinement son rôle moteur dans la forte croissance économique et sa contribution à la réduction de la pauvreté, les investissements prioritaires seront dirigés en direction de i) l'anacarde et le riz, ii) l'élevage en raison de ses liens étroits avec la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire, iii) la mangue comme un exemple d'une culture à fort potentiel de diversification des exportations, iv) le maraîchage en raison des ses liens avec la réduction de la pauvreté, l'emploi surtout des femmes et la sécurité alimentaire, v) la pêche compte tenu du potentiel du pays, vi) le développement des services

financiers et vii) le renforcement des services d'appui-conseil dans tous les sous-secteurs. En outre, un regard particulier sera accordé au renforcement de la capacité productive de tous les ruraux, y compris les femmes.

1.4.2 Niveau de développement des infrastructures : retard pour l'énergie et les transports

Secteur de l'énergie

Le taux d'électrification est très faible, surtout dans les zones rurales. En milieu urbain, l'accès à l'électricité qui est marquée par les coupures fréquentes n'est pas à la portée de tous les ménages. La crise prolongée de l'électricité marquée par de coupures régulières et des coûts d'exploitation élevés, des pertes importantes (y compris le vol d'électricité au moyen de connexions illégales), les tarifs élevés aux consommateurs ainsi que les faibles taux de recouvrement des factures, a réduit considérablement le développement des activités économiques et l'amélioration des conditions de vie des populations. Cela représente un coût élevé pour l'ensemble de l'économie de la Guinée Bissau, grevant les coûts de production et le niveau de vie des populations. Outre les autres sources d'énergie, telles que le pétrole et les bougies, l'accès de la population à l'énergie demeure encore largement tributaire, pour l'éclairage comme pour la cuisson des aliments, du travail fourni par la femme pour le ramassage du bois et sa commercialisation.

Depuis l'année 2000, la production s'est complètement effondrée. Au début de la décennie, la capacité dépassait les 20 MW. En 2010, la production d'électricité n'a été que d'environ 2 MW contre une demande sans cesse en augmentation, estimée à environ 30 MW. Seule une petite proportion de la population a accès à l'électricité et l'approvisionnement en eau, principalement dans la capitale Bissau, et seulement une partie du temps. Parmi les mesures prises, il y a le contrat de bail qui a été signé avec une entreprise privée pour offrir une capacité supplémentaire de 2,5 MW, ce qui porte la capacité de production totale actuelle de la Guinée Bissau à 5,5 MW ; mais cette capacité reste théorique puisque seulement environ 2 MW pourraient être produits en moyenne en raison du manque de liquidités pour acheter du carburant. Mais cette situation en train de changer avec l'obtention d'une subvention de la CEDEAO et l'UEMOA de 10 millions de dollars pour l'achat de carburant par EAGB.

Les principaux défis de ce secteur sont :

- le rétablissement de la solvabilité du secteur ;
- la réduction de la dépendance excessive des importations de combustibles en maximisant les avantages des capacités de production sous-régionale ;
- la protection des investissements privés dans le secteur et la recherche de financement pour la modernisation du secteur ;
- une meilleure connaissance et prise en compte des autres sources d'énergie en termes de sources de revenus, et d'impact sur l'environnement.

Le Port de Bissau

Aujourd'hui, le port de Bissau est le principal port du pays, traitant 85 % des flux commerciaux de la Guinée Bissau. Ce port est dans un état de délabrement avancé. Ses tarifs sont élevés par rapport à la qualité de ses prestations (retards dans le chargement et le déchargement).. L'entité qui gère les opérations du port, manque d'autonomie de gestion et de moyens budgétaires. Les tentatives passées pour résoudre ces problèmes ont échoué. L'autorité portuaire (APGB) fait face à de redoutables défis opérationnels, humains et financiers qui ne peuvent être résolus que par l'élaboration du plan de redressement et de modernisation sur plusieurs années. Ce plan devrait toucher les investissements de réhabilitation des principales infrastructures du port et les besoins

de mise à niveau des ressources humaines ainsi que le statut juridique du port. A moyen terme, l'implication du secteur privé dans la gestion du port sera nécessaire à la fois pour générer les investissements pour les infrastructures nécessaires et à améliorer la gestion des opérations portuaires. Le gouvernement a déjà élaboré une stratégie pour l'établissement d'un partenariat public-privé, y compris un modèle financier et le processus d'appel d'offres en vue de la conclusion d'un contrat. Ce plan permet à l'Autorité Nationale du Port de conserver son rôle de régulation tout en transférant les opérations portuaires à une concession privée. Cette stratégie à court terme devrait jeter les bases pour une solution à moyen et long terme qui consiste, entre autres, à créer une surface suffisante pour le stockage et la manipulation des volumes de marchandises prévues, notamment des conteneurs, mais aussi de charges conventionnelles.

Les routes

La Guinée Bissau a un réseau routier de 2755 km dont deux tiers ne sont pas goudronnés. Le réseau routier principal est en bon état, grâce à plusieurs projets engagés ces dernières années avec l'appui de l'U.E. Ces projets ont surtout touché les tronçons (avec la construction des deux ponts en 2008 et 2009) entre Bissau et Ziguinchor au Sénégal, avec des bretelles vers Banjul en Gambie. La partie méridionale du pays est encore beaucoup plus difficile à atteindre, nécessitant un long détour.

Le plus grand problème du réseau routier est l'état du réseau secondaire en saison des pluies. Cela pose un sérieux problème pour la récolte de noix de cajou. La question d'entretien des routes est également l'un de plus grands problèmes à résoudre pour les prochaines années. L'entretien et le développement du réseau routier, en facilitant la circulation de véhicules, même les plus simples, constitue (i) un facteur d'amélioration des conditions de travail de la femme, fortement impliquées dans le transport des produits, et (ii) de survie de la femme enceinte et de l'enfant dont l'accès géographique aux soins de qualité est encore un problème entier surtout dans certaines régions.

1.4.3 Situation du secteur privé : secteur en mouvement à soutenir

Le développement d'un secteur privé dynamique est un élément clé dans la reconstruction de l'économie de l'État. Le secteur privé joue un rôle crucial dans la réalisation de la croissance économique et la création d'emplois. Comme dans d'autres États fragiles, la Guinée-Bissau est confrontée au problème d'amélioration du climat des investissements. La complexité de la réglementation, aggravée par l'opacité des procédures et dans un contexte de faiblesse des capacités de l'Etat, crée un espace pour la corruption et affaiblit encore les incitations à simplifier l'environnement réglementaire.

En nombre réduit et occupant généralement les postes subalternes, la participation des femmes aux effectifs est encore fortement limitée. En 2010, selon l'ILAPII, seules 3,9% des femmes en activité travaillent dans le privé, cette proportion est près de trois fois supérieure pour les hommes (10,4%). Son niveau d'éducation et de formation et la persistance d'une discrimination pratiquée à son endroit dans le cadre de l'offre d'emploi expliquent cet état des faits, qui rend plus difficile son accès à une activité ou un emploi donnant lieu à des revenus/salaires substantiels.

La Guinée-Bissau a besoin de promouvoir l'investissement privé, tant national qu'international, et attirer les investisseurs étrangers qui apporteront des compétences entrepreneuriales et la connaissance des marchés. La Guinée Bissau, avec des capacités limitées en matière d'entreprises et un système financier très peu développé, a relancé son secteur privé grâce à la simplification de la réglementation de création d'une entreprise et la création d'un guichet unique. En Janvier 2010, le Conseil des ministres a approuvé une déclaration soulignant l'importance de simplifier l'environnement des entreprises afin de promouvoir le développement du secteur privé. La

déclaration a été suivie par un processus de consultations et de discussions afin de générer un consensus sur une feuille de route visant à simplifier les formalités pour enregistrer une entreprise. Deux décrets du mois de Mars 2010 ont fixé les bases juridiques de création des entreprises, le temps d'enregistrement d'une société a été réduit à moins de 30 jours. Ces efforts ont besoin d'un leadership fort du ministère de l'Economie ainsi que la mise en place d'une petite équipe interministérielle pour mieux se concentrer sur les réformes à engager. La question de la modernisation de l'administration fiscale est également un des éléments de la réforme du secteur privé. Une des priorités clés pour la Guinée-Bissau est de rétablir une administration fiscale et son bon fonctionnement, tout en simplifiant et allégeant le système pour les PME (le pourcentage d'entreprises jugeant l'administration fiscale comme une contrainte majeure en Guinée-Bissau est de plus de 30 %).

En résumé, les nombreux facteurs limitant le développement du secteur privé telles que les externalités négatives et les problèmes de parasitisme, le manque de financements adaptés, le manque de formation et l'absence des capacités d'appui-conseil aux entreprises mettent en exergue les nombreux défis à relever.

1.5 Analyse de la pauvreté et des tendances des OMD

1.5.1 Profil de pauvreté monétaire : aggravation de la pauvreté

Les taux de pauvreté absolue (revenu inférieur à 2\$ par jour) et extrême (revenu inférieur à 1\$ par jour), au vue des résultats de l'Enquête Légère pour l'Evaluation de la Pauvreté (ILAP) de 2002, situent 64,7% de la population en Guinée Bissau comme pauvre et 20,8% comme extrêmement pauvre. La pauvreté tant absolue qu'extrême se révèle plus profonde à l'intérieur du pays qu'à Bissau. Les écarts entre la capitale et le reste du pays sont cependant nettement plus marqués pour la pauvreté extrême que pour la pauvreté absolue. La profondeur de la pauvreté estimée sur la base de la pauvreté extrême, est respectivement de 19,8 % pour Bissau et de 26,4% pour les autres régions.

L'évaluation de la pauvreté faite en 2002 révèle que les pauvres en Guinée Bissau sont pour l'essentiel jeunes (80% entre 15 et 35 ans). L'analyse par genre montre que la pauvreté touche davantage les femmes que les hommes. La probabilité d'être pauvre est également fonction du lieu de résidence, les personnes vivant ailleurs qu'à Bissau étant davantage exposées à la pauvreté Cette probabilité s'accroît en outre avec l'augmentation de la taille du ménage. Cependant, le risque d'être pauvre diminue pour les ménages dont le chef est scolarisé, un niveau d'éducation secondaire lui conférant une chance supplémentaire d'échapper à ce phénomène.

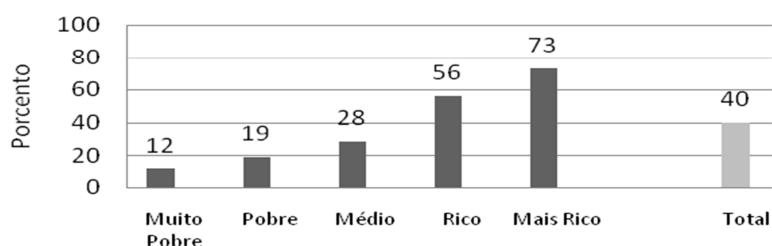
La pauvreté s'est aggravée entre 2002 et 2010. Les résultats de l'enquête de 2010 (ILAPII) indiquent que 69,3 % des guinéens Bissau sont pauvres et 33 % extrêmement pauvres soit respectivement 5 points et de 13 % de plus qu'en 2002. Cela montre clairement l'aggravation de l'extrême pauvreté. La pauvreté à Bissau est constante (51 %) alors qu'elle s'est aggravée dans les autres régions, avec 3 personnes sur 4 sont touchées contre 7 personnes sur 10 étaient touchées en 2002. Les régions les plus touchés en 2010 sont principalement l'Oio, Bafata, Tombali/Quinara et Gabu. L'extrême pauvreté touche surtout Oio, Cacheu, Bafata et Tombali/Quinara. La discrimination entre homme et femme est peu significative aussi bien pour la pauvreté que pour l'extrême pauvreté. La pauvreté de masse a des effets directs sur la situation des enfants. En effet, en 2010 pour l'ensemble de la Guinée-Bissau, 57% des enfants âgés de 5-14 ans sont engagés dans le travail, avec une forte proportion dans les zones rurales (65 %) qu'en milieu urbain (45%).

L'aggravation de la pauvreté a touché aussi bien la population féminine que masculine et les femmes sont plus pauvres que les hommes. Les ménages dirigés par une femme sont plus pauvres

à Bissau que dans les régions. En ce qui concerne la pauvreté absolue (2\$US/jour/personne) la proportion est respectivement à Bissau et dans les régions pour les femmes chefs de ménages de 56,3% et de 70% ; et pour les hommes chefs de ménages de 48,8% et de 76,5%. S'agissant de la pauvreté extrême (1\$US), la proportion est respectivement pour les femmes chefs de ménages de 15,5% et de 38,7% ; elle est pour les hommes chefs de ménages de 12,2% et de 40,0%.⁶ Mais dans les régions, l'incidence de la pauvreté et de l'extrême pauvreté est plus élevée au niveau des ménages dirigés par les hommes que ceux dirigés par les femmes.

Les déterminants de la pauvreté en 2010 sont toujours les mêmes observés en 2002. Le niveau de pauvreté décroît avec le niveau d'instruction du chef de ménage. Les chefs de ménages ayant une éducation secondaire et supérieure sont moins pauvres que ceux qui ont un niveau d'instruction plus faible. En 2010 (MICS), parmi les femmes dans les ménages les plus pauvres, seuls 12% savent lire et écrire, tandis que les hausses de taux d'alphabétisation à l'augmentation du pouvoir économique et les femmes vivant dans des ménages plus riches, ce taux atteint 73%. Les résultats de l'ILAP II /2010 démontrent que le statut social de la femme constitue en soi un déterminant de la pauvreté qui, de même que les autres déterminants, devra être pris en compte dans la stratégie.

Taux d'alphabétisation chez les jeunes femmes âgées de 15-24 ans, selon les quintiles de bien-être économique, la Guinée-Bissau, 2010



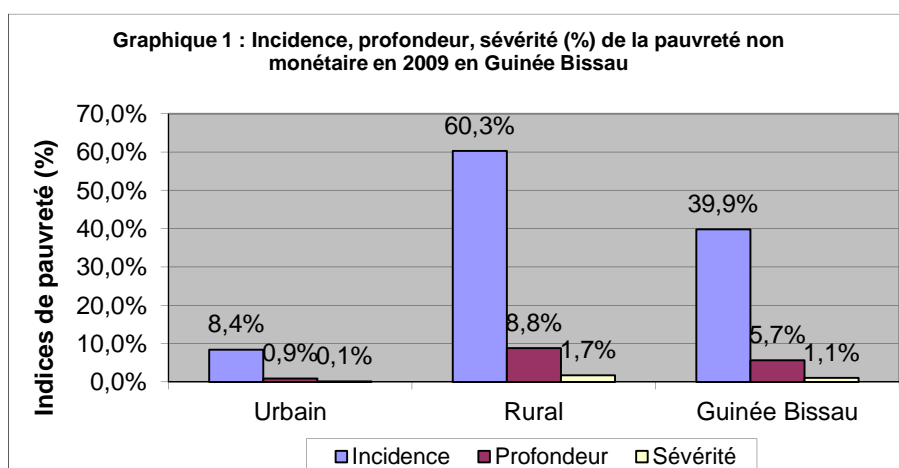
1.5.2 Profil de pauvreté non monétaire : cadre de vie des populations précaire

A la suite des résultats du recensement de la population en Guinée Bissau en 2009, une étude sur le profil de la pauvreté non monétaire a été engagée en 2010. Cette étude a permis d'analyser les relations entre pauvreté et caractéristiques sociodémographiques. Ainsi, sur la base des données du recensement de la population de 2009, la pauvreté non monétaire touche 40 % de la population Bissau guinéenne. Par milieu, la pauvreté non monétaire affecte 60,3% de la population rurale et 8,4% de la population urbaine⁷. La profondeur de la pauvreté (écart moyen en % par rapport au seuil de pauvreté) est de 5,7% au niveau national, 8,8% en milieu rural et 0,9% en milieu urbain. Cette faiblesse relative de la profondeur de pauvreté traduit une proximité relative d'une grande partie des pauvres au seuil de pauvreté. Ce résultat indique que des gains même faibles dans l'amélioration des conditions d'habitat, d'assainissement d'accès à l'eau potable et de possession de biens durables pourraient se traduire par des changements importants dans l'incidence de la pauvreté.

⁶ Source : Momar Ballé SYLLA, Consultant de la Banque Mondiale : Evaluation de la pauvreté, Bissau, Décembre 2010, p.20/22

⁷ L'indicateur composite de bien-être étant construit à partir des indicateurs d'habitat, d'assainissement d'accès à l'eau potable et de possession de biens durables.

La pauvreté non monétaire est principalement rurale à la fois en termes d'incidence, de profondeur et de sévérité. Au plan spatial, les indices de pauvreté sont plus élevés dans la partie rurale ; l'incidence de pauvreté la plus élevée est observée à Tombali avec 68,9% de la population touchée par la pauvreté non monétaire. La plus faible incidence de la pauvreté non monétaire est observée au Secteur Autonome de Bissau (SAB) avec seulement 2,6% de la population touchée. Le fait que le SAB soit intégralement urbain et plus doté en biens et infrastructures durables explique la faiblesse de l'incidence dans cette zone. Dans les autres régions qui comportent une composante rurale, l'incidence de la pauvreté est plus élevée (37,2% à Bafatá à 68,2% à Oio). L'incidence de la pauvreté non monétaire se caractérise par des disparités importantes entre les régions. En termes de profondeur et de sévérité, la région de Bolama Bijagos tient le peloton de tête avec respectivement 12,9% et 3%. Le SAB présente les indices de profondeur et de sévérité les plus faibles (<3%). Les cinq régions les plus contributrices à la pauvreté non monétaire nationale sont : Oio (25,4% de la pauvreté nationale), Cacheu (16,2%), Gabú (13,9%), Bafatá (12,9%) et Tombali (10,9%), soit au total 79,3% de la pauvreté nationale. Ce qui est remarquable, ce sont les régions de Gabú et Bafatá qui avaient les incidences de pauvreté les plus faibles mais qui se retrouvent avec des contributions élevées à la pauvreté nationale à cause de leurs poids démographiques importants se traduisant par des effectifs importants de pauvres.



Source : Analyse de la pauvreté non monétaire, Ministère de l'Économie, du Plan et de l'Intégration Régionale/PNUD Février 2011

Tableau 3 : Incidence, Profondeur et sévérité de la pauvreté (%) en Guinée Bissau

	Incidence	Profondeur	Sévérité
Urbain	8,4	0,9	0,1
Rural	60,3	8,8	1,7
Guinée Bissau	39,9	5,7	1,1

Source : Analyse de la pauvreté non monétaire, Ministère de l'Économie, du Plan et de l'Intégration Régionale/PNUD Février 2011

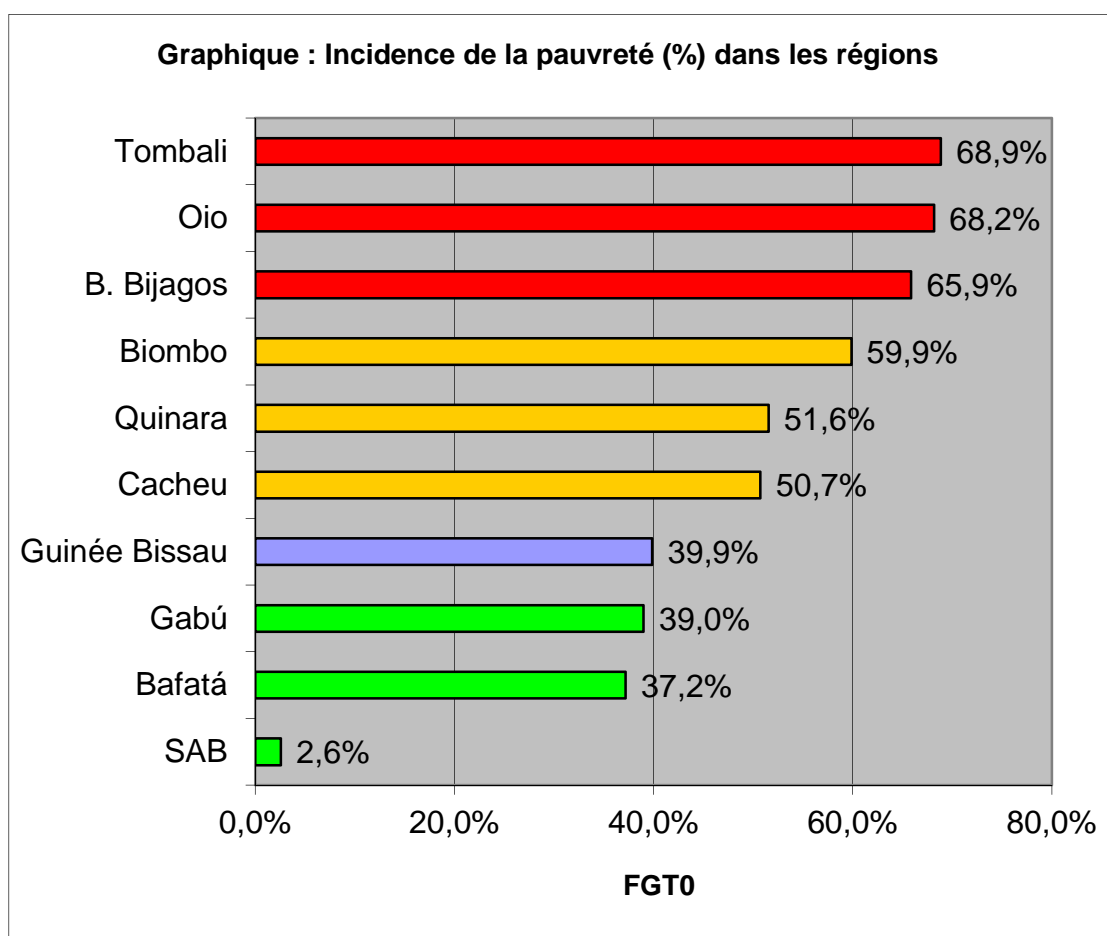
Tableau 4 : Incidence, Profondeur et sévérité de la pauvreté (%) dans les régions de la Guinée Bissau

Régions	Incidence			Profondeur			Sévérité		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Tombali	41,3	73,4	68,9	3,9	11,3	10,2	0,5	2,2	2,0
Quinara	12,8	61,5	51,6	1,2	9,6	7,9	0,2	1,9	1,6
Oio	24,8	76,0	68,2	2,3	11,8	10,3	0,3	2,3	2,0
Biombo	43,9	62,0	59,9	6,1	9,9	9,5	1,2	2,0	1,9

B. Bijagos	18,9	84,0	65,9	1,7	17,3	12,9	0,2	4,0	3,0
Bafatá	13,6	42,8	37,2	1,4	5,1	4,4	0,2	0,9	0,7
Gabú	12,6	47,8	39,0	1,2	6,1	4,9	0,2	1,1	0,8
Cacheu	13,2	61,1	50,7	1,2	8,7	7,1	0,2	1,7	1,4
SAB	2,6	,	2,6	0,3	,	0,3	0,0	,	0,0
Guinée Bissau	8,4	60,3	39,9	0,9	8,8	5,7	0,1	1,7	1,1

Source : Analyse de la pauvreté non monétaire, Ministère de l'Économie, du Plan et de l'Intégration Régionale/PNUD Février 2011

Trois groupes de régions peuvent être distinguées à savoir : (1) les régions de Tombali, Oio et Bolama Bijagos qui sont les plus touchées par la pauvreté sont avec une incidence supérieure à 60%, (2) les régions de Biombio, Quinara et Cacheu avec des incidences de pauvreté non monétaire comprises entre 50 et 60% et enfin, (3) les régions de Gabú, Bafatá et le SAB qui ont des incidences inférieures à la moyenne nationale de 39,9%.



Une analyse plus fine des éléments constitutifs de la pauvreté non monétaires et de certaines données de l'enquête des ménages 2010 (ILAP) permet de relever que :

- Les principaux domaines du bien-être déficitaire sont : i) sol, mur et toiture durables, ii) accès à l'eau potable, accès à des sanitaires modernes, iii) accès aux services de nettoyage ou égouts et iv) l'accès aux sources principales d'énergie (pétrole, gaz, etc.) ; ces caractéristiques sont plus marquées en milieu urbain pour les questions du mode d'éclairage, de l'assainissement (eau potable de toilette), l'eau potable et la nature durable et moderne des murs des habitats ; en milieu rural les déficits ont été constatés surtout dans le type d'habitats précaires, l'eau potable et l'assainissement ;

- Les centres de santé et les collèges sont les services publics les plus éloignés des pauvres : 61,5 % et 74,6 % des ménages pauvres sont situés à plus d'une heure respectivement d'un centre de santé et d'un collège ;
- Près du quart (24 %) des ménages pauvres doivent mettre entre 15 à une heure de temps pour accéder à l'eau potable et 23 % des élèves des ménages pauvres doivent parcourir au moins une heure pour rejoindre son école primaire.

L'analyse des déterminants de la pauvreté non monétaire montre que plusieurs variables relatives aux OMD contribuent à la réduction de la probabilité d'être pauvre non monétaire. En effet, « Etre pauvre monétaire extrême » prédispose à la pauvreté non monétaire. Par contre, « Etre situé à moins de 30mn d'une école primaire », « les niveaux d'éducation primaire, secondaire et supérieur du Chef de ménage », le « nombre de femmes de 15 à 24 ans alphabétisées », « Etre situé à moins de 30mn d'un centre de santé » sont des variables qui contribuent à réduire significativement la probabilité du ménage d'être dans la pauvreté non monétaire. Dans ce cadre, et au regard des inégalités de genre et de la réalisation des OMD en Guinée-Bissau, une variable supplémentaire importante devra être introduite dans le cadre du DENARPII : « nombre de femmes de plus de 15 ans ayant accès aux facteurs de production dans le cadre de leurs activités économiques ».

Le niveau de qualification professionnelle aide énormément pour la sortie de la pauvreté non monétaire. En effet, l'agriculture fortement dominé par une main-d'œuvre analphabète et non qualifiée est une branche qui concentre 75 % des ménages et individus pauvres non monétaires; les autres branches traduisent des risques plus faibles pour la pauvreté. Les branches « commerce », « services », « transport » et « construction » offrent les meilleures chances de sortie de la pauvreté non monétaire.

Les dimensions de bien-être sur lesquelles un ciblage aurait des effets bénéfiques sur la réduction de la pauvreté non monétaire sont principalement : (1) l'accès aux matériaux durables ou modernes pour les sols, les murs et la toiture de l'habitat, (2) d'accès à l'eau potable, (3) l'accès aux services de nettoyage ou poubelle, et aux égouts, (4) l'accès au gaz, au pétrole, à l'électricité, (5) l'accès à certains biens durables tels le téléviseur, le groupe électrogène, le téléphone cellulaire et la voiture.

Au regard des effets marginaux⁸, les mesures de politiques sociales les plus efficaces dans le cadre des OMD pour la réduction de la pauvreté non monétaire sont : (1) l'atteinte du niveau d'éducation secondaire avec une baisse de probabilité d'être pauvre non monétaire de 0,10, (2) l'atteinte du niveau d'éducation supérieur avec une baisse de probabilité de 0,099, (3) la sortie de la pauvreté monétaire extrême avec une baisse de probabilité de 0,092, (4) l'alphabétisation d'une femme de 15 à 24 ans avec une baisse de probabilité de 0,052, (5) Faire entrer un ménage dans un rayon de moins de 30mn d'un centre de santé avec une baisse de probabilité de 0,046, (6) Faire acquérir un niveau primaire par un chef de ménage avec une baisse de probabilité de 0,038, (7) Faire entrer un ménage dans un rayon de moins de 30mn d'une école primaire avec une baisse de probabilité de 0,028. Les politiques aboutissant à des effets marginaux les plus importants devraient être ciblées en priorité. Un défi politique principal serait de faire bénéficier les

⁸C'est à partir du modèle Logit d'identification des déterminants de la pauvreté non monétaire en Guinée Bissau que plusieurs effets ont été déterminés. Quatre grandes catégories de variables sont distinguées : (1) les variables relatives aux OMD notamment celles qu'on pouvait dériver à partir des données de l'ILAP 2010, (2) les variables d'appartenance régionale des ménages qui captent les opportunités régionales dont disposent les ménages, en comparaison à la région de référence qui est Tombali, (3) les variables d'appartenance à des branches économiques qui captent les opportunités offertes par les branches économiques en comparaison à la branche de référence qui est l'agriculture/sylviculture, (4) les caractéristiques sociodémographiques des ménages.

investissements dans le cadre de l'OMD2 au cycle secondaire qui augmente de beaucoup les chances de sortie de la pauvreté non monétaire.

Les régions offrent des chances très inégalitaires d'échapper à la pauvreté non monétaire. Les baisses de probabilité d'être pauvre non monétaire sont de -0,444 pour le SAB, -0,112 pour Gabú, -0,109 pour Bafatá, -0,108 pour Cacheu, -0,075 pour Quinara, -0,059 pour Oio. Etre situé à Biombo ou à Boloma / Bijagos ne confère pas de chances statistiquement meilleurs. Ces résultats confirment la nécessité de porter une attention sur la réduction des inégalités régionales sous peine d'augmentation éventuelle de migrations internes vers les régions à fort potentiel de réduction des risques d'être pauvre.

1.5.3 Situation et tendance des OMD : situations très contrastées selon les secteurs

La Guinée Bissau a pris des dispositions pour relever le niveau d'amélioration des services sociaux de base. Les domaines où les progrès ont été les plus significatifs sont l'éducation-la réduction des disparités entre les sexes au niveau de l'enseignement secondaire - et l'accès à l'eau potable. Pour les autres OMD, les indicateurs n'ont pas enregistré des progrès remarquables ; pour la pauvreté, la situation s'est encore aggravée, avec un taux de pauvreté absolue qui est passé de 49 % en 1990 à 69,3 % en 2010. En matière de santé, le taux de mortalité reste encore très élevé, 800 pour 100 000 naissances pour un objectif 2015 à 229. Il en est de même pour les taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans et de mortalité infantile. En revanche, dans le domaine de l'éducation, le taux net de scolarisation a été plus que triplé passant de 23 % en 1990 à 67,4 %.

Dans l'ensemble, les OMD ne seront pas atteints d'ici 2015 pour la pauvreté, la santé des enfants, la mortalité maternelle et l'accès à l'eau potable. Pour les autres OMD la Guinée Bissau est bien engagé pour se rapprocher des cibles fixés.

Tableau 5 : Tendance de réalisation des OMD en Guinée Bissau

Objectifs	Indicateurs	1990	2000	2010	2015
1. Réduire la pauvreté et l'extrême pauvreté Réduire de moitié la population vivant avec moins d'un dollar ou avec moins de deux dollars par jour	• Taux de apauvreté absolue (%)	49	64,7 (1)	69,3	24,5
	• Taux de l'extrême pauvreté (%)	26	20,8 (1)	33,0	13
2. Assurer un éducation primaire pour tous Donner à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	• Taux net de scolarisation	23	45,3	67,4	100
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes Eliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire	• Ratio fille/garçons dans l'éducation primaire	0,56	0,67	0,93	100
4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	• Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000 enfants)	240	239 (2)	158	80
	• Taux de mortalité infantile (par 1000 enfants)	142	124 (2)	103	47,3
5. Améliorer la santé maternelle Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle	• Taux de mortalité maternelle (par 100 000 femmes)	914	822	800	229
6. Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies	• Taux de prévalence du Sida	5,9	7,8	3,4	2,0

Avoir stopé la propagation VIH/Sida et commencé à inverser la tendance actuelle					
7. Assurer un environnement durable	<ul style="list-style-type: none"> % de la population ayant accès durable à l'eau potable 		29 (1)	40	65

Sources : Rapport sur les OMD 2004, Recensement Population 2009 et ILP 2010, Plan OMD-SMDD DE 2010

(1) : données correspondant à 2002

(2) : données correspondant à l'année 1990

L'analyse diagnostique de certains secteurs pour l'accélération de l'atteinte des OMD a permis de mettre en exergue les cibles ayant accusé d'énorme retard. Les domaines concernés sont : l'alphabétisation, l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement.

Education

Pour atteindre l'objectif 2 à travers les cibles 3 et 4, les interventions suivantes ont été prévues:

- Un recrutement massif d'enfants à l'âge de 6 ans en première année du cycle primaire ;
- Construction des salles de classes équipées pour accueillir ce flux d'élèves ;
- Recrutement des enseignants en qualité et en quantité pour l'encadrement des élèves ;
- Formation et recyclage des enseignants et encadreurs ;
- Autres mesures d'accompagnement pour maintenir les élèves dans le circuit scolaire jusqu'au terme de leur scolarité.

Le Gouvernement s'engage à :

- Réduire le taux de redoublement à 10% d'ici 2015 ;
- Réduire les classes multigrades de 71% à 25% en 2015 ;
- Réduire le ratio élèves/maitre de 48 à 44 en 2015 ;
- Atteindre 100% de taux d'achèvement primaire ;
- Atteindre 10% de taux de préscolarisation ;
- Construire le maximum d'infrastructures scolaires.

Santé

Le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) qui couvre la période allant de 2008 à 2017, tient compte des engagements des OMD et prend en compte la problématique de réduction de la pauvreté. Les programmes nationaux de santé sont :

- Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP)
- Cellule Sectorielle de Lutte contre le SIDA (CSLS)
- Programme National de Santé visuelle,
- Programme National de Lutte contre la lèpre et la tuberculose,
- Programme Elargi de Vaccination (PEV)
- Programme National de la Santé familiale

Trois (03) OMD concernent le secteur de la santé. Il s'agit de i) réduire la mortalité infantile ; ii) améliorer la santé maternelle et enfin ; et iii) combattre le VIH, le paludisme et autres grandes maladies.

Pour l'atteinte de cet objectif, il s'agira de mettre en œuvre la feuille de route de la réduction de la mortalité maternelle et infantile et des mesures retenues dans le Plan opérationnel de passage à l'échelle des interventions à haut impact sur la mortalité infanto juvénile en Guinée Bissau d'avril 2010.

Les objectifs fixés en matière de VIH/sida pour atteindre les OMD sont :

- la proportion de la population sexuellement active connaissant leur statut sérologique est augmenté de 2 à 6% d'ici 2015 ;
- le paquet intégré de prévention de la transmission verticale est garantie entre 15 et 32% au sein des femmes enceintes pendant les CPN ;
- 100% de transfusion sanguine sont faites dans les conditions de sécurité selon les normes d'ici 2015;
- L'accès au traitement anti rétro viraux et infections opportunistes est garanti entre 8 et 43% des PVVIH d'ici 2015 ;

La mise en œuvre de ce programme nécessite les principales interventions suivantes :

- la communication pour le changement de comportement au sein des groupes vulnérables ;
- la mise en œuvre du plan d'extension des CDV (centre de dépistage volontaire) ;
- la mise en œuvre du programme intégré de PTME ;
- la promotion des activités de communication pour le changement de comportement dirigé vers les donneurs de sang ;
- la consolidation des services offerts par les centres de traitements anti retro viraux.

II. ORIENTATIONS ET AXES STRATEGIQUES DU DENARP II

2.1 Principales leçons du DENARP I

A travers le DENARPI, la Guinée-Bissau s'était fixé des objectifs ambitieux en matière de développement économique et social. Il s'agissait de, entre autres : i) développer les infrastructures d'appui à la production, ii) réaliser un taux moyen annuel de croissance d'au moins 5% pendant la période, iii) limiter le taux d'inflation moyenne annuelle à 3%, iv) réduire l'incidence de la pauvreté de 68,5% en 2005 à 65,9% en 2008 et 64,1% en 2010, v) assurer l'expansion et l'amélioration de l'accès à l'éducation en vue de l'universalisation de l'enseignement de base, vi) réduire le taux de mortalité infantile de 122 pour mille en 2004 à 104,5 en 2008, vii) réduire la mortalité infanto juvénile viii) réduire la mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes de 818 en 2004, 800 en 2006 et 752 en 2008, etc.

Le Gouvernement reconnaît que ces objectifs n'ont pas été tous atteints. Au contraire, les résultats sont encore mitigés dans certains domaines, tels que la croissance économique accélérée, la réduction de la pauvreté (voir les résultats d'ILAP II/2010) et le développement des infrastructures économiques. Les raisons sont nombreuses et sont d'ordre interne et externe. Il s'agit notamment de:

- la fragilité du pays, au plan politique, institutionnel et sécuritaire, conséquence du conflit armé de 1998/1999 et de l'ingérence récurrente des forces armées dans la vie politique du pays, mais également de l'influence grandissante du trafic international de drogue et du crime organisé. En dépit des améliorations certaines enregistrées, au cours des trois dernières années, le climat est resté précaire, émaillé par de fréquents changements

institutionnels et parfois des événements tragiques préjudiciables à l'Etat de droits et à la dynamique de développement.

- les capacités institutionnelles et humaines limitées du pays en matière de planification et de mise en œuvre efficace des politiques et programmes de développement ;
- les compétences limitées en matière de prise en compte de la dimension genre dans la planification ayant conduit, s'agissant de cette problématique, à la seule prise en compte dans le DENARP I, des besoins pratiques de la femme, en ignorant ses besoins stratégiques dont la prise en compte est cependant indispensable à l'amélioration des indicateurs socio-économiques, qu'il s'agisse de la productivité, de l'éducation ou de la mortalité et de la morbidité.
- les conséquences des crises pétrolière, alimentaire et économique internationale, aggravées par la vulnérabilité de l'économie, due à la fois à sa forte dépendance du cajou. L'impact de ces crises s'est traduit notamment par : i) un accroissement sensible des dépenses d'importations (en 2009, le pays a consacré environ 50 millions de USD pour les importations alimentaires et plus de 30 millions pour les produits pétroliers, contre respectivement 30 millions et 22 millions en 2007), ii) une baisse des recettes d'exportations de 10%, en dépit d'un accroissement de 30% du volume d'exportations du cajou.
- les faibles capacités financières de l'Etat. En dépit des légers progrès accomplis dans la mobilisation des ressources intérieures, le pays reste tributaire de l'aide extérieure pour financer les dépenses de l'Etat, y compris les dépenses de fonctionnement⁹.
- Le poids du service de la dette. Dix ans après son ascension au point de décision de l'initiative HIPC (depuis 2000), le pays a réussi à atteindre le point d'achèvement de cette initiative à la fin 2010.

Les efforts du Gouvernement soutenus par les partenaires au développement ont permis d'enregistrer des acquis certains au cours des trois (3) dernières années. Au nombre de ces acquis, on pourrait citer :

- la stabilisation du cadre macro-économique et la mise en œuvre de réformes ambitieuses dans les domaines de la gestion des finances publiques et de l'Administration publique ; ce qui a valu au pays la conclusion, en 2010, d'un nouveau programme triennal avec le FMI ;
- l'amélioration des principaux indicateurs d'éducation et de santé, traduisant ainsi les efforts engagés pour le développement et la valorisation du capital humain,
- le démarrage de plusieurs projets avec l'appui des partenaires, dont l'application devrait contribuer à inverser la tendance actuelle et mettre dans le pays sur la voie de la croissance économique et de l'atteinte des OMD ;
- en matière des finances de gestion des finances publiques, la nouvelle nomenclature harmonisée avec les directives de l'UEMOA a été finalisée, traduite en portugais, adoptée en Conseil des Ministres (août 2008) et diffusée à travers des ateliers de formations et de sensibilisation.

Depuis mars 2008, le Ministère des Finances s'est doté d'un département informatique qui a permis d'améliorer la gestion budgétaire. Celle-ci a en effet été informatisée à travers la mise en place d'un système intégré de gestion des finances publiques (SIGFIP). La mise en place du SIGFIP a aussi contribué de façon partielle à résoudre le problème du traitement du bulletin de paie du personnel de la Fonction Publique et à la production à

⁹ En appui à la mise en œuvre du DENARP, et à la faveur des réformes engagées par le Gouvernement, le volume de l'aide s'est accru ces dernières années, atteignant environ 30% du PIB en 2008-2009. En 2008, l'APD était de 131,6 millions USD, contre 66 millions en 2005 et 87 millions en 2006.

partir de 2009 de rapports trimestriels sur l'exécution du budget de l'Etat. Il est à noter dans le domaine des dépenses les efforts du gouvernement pour améliorer le dispositif de passation des marchés pour l'acquisition de biens et services à travers la mise en place d'un plan d'acquisition dans cinq ministères (Education, Santé, Finance, Agriculture et Infrastructures). En outre, le gouvernement a considérablement réduit les opérations de compensation ainsi que les arriérés, en particulier vis-à-vis des fournisseurs. Dans le domaine des recettes, celles-ci ont été centralisées au niveau du Trésor public à travers la création d'un compte unique à la BCEAO.

- en matière de gestion macroéconomique, la Direction de la Conjoncture et de la Prévision du Ministère des Finances a bénéficié d'assistance technique et d'actions de formation pour l'élaboration de notes de conjoncture et du tableau des opérations financières de l'État (TOFE). Des efforts ont été entrepris pour améliorer la prise en compte du DENARP dans le budget de l'Etat en vue de la mise en place de cadres des dépenses à moyen terme mais les résultats dans ce domaine ne sont pas probants. En ce qui concerne la gestion de la dette publique, un comité de suivi de la dette a été institué, pour la réalisation des audits de la dette intérieure. D'autre part, l'installation d'un système de gestion de la dette extérieure (SYGADE) a été lancée en 2010.

Les principales leçons tirées de la mise en œuvre du DENARP en 2007 et 2008 peuvent être résumées comme suit:

- **Des hypothèses très optimistes et des objectifs trop ambitieux ont été retenus.** Une des hypothèses clés du DENARP pour la réduction de la pauvreté consistait à réaliser une croissance économique annuelle de l'ordre de 5%. Ont également été prévus des investissements publics devant représenter au moins 20% du PIB. Bien qu'ayant souligné la difficulté d'atteindre ces résultats dans un contexte d'instabilité politique, le DENARP n'avait pas prévu de scénario alternatifs et de mesures de contingence en cas d'instabilité politique et institutionnelle qui affecteraient la situation économique. La définition d'hypothèses et d'objectifs devrait reposer sur des analyses plus approfondies des réelles capacités du pays y compris les capacités d'absorption de l'aide.
- **Risque sous-estimés, notamment le trafic de stupéfiants.** Ceci s'applique à des facteurs - pourtant connus - comme les difficultés financières de l'État ainsi que la vulnérabilité de l'économie (forte dépendance à un seul produit d'exportation, économie peu diversifiée, insécurité alimentaire, etc.). Mais c'est surtout les contraintes au développement causées par les problèmes liés au trafic des stupéfiants et de la criminalité organisée qui n'ont pas été spécifiquement identifiés dans le DENARP. Il est donc évident que dans le DENARP II, il faudra consacrer une part importante d'attention à la lutte contre le trafic de stupéfiants et le crime organisé.
- **Priorités trop nombreuses et insuffisamment hiérarchisées.** Le DENARP comprend trop de « priorités » au niveau des secteurs ou « sous-axes ». Une hiérarchie entre ces différentes priorités n'est pas apparue clairement. La priorisation des actions du nouveau DENARP, seront abordées plus clairement dans le plan d'actions prioritaires (PAP), un instrument d'opérationnalisation de la stratégie.
- **Indicateurs des résultats insuffisamment précis et mesurables.** L'élaboration du DENARP I n'a pas tenu compte du principe de la gestion axée sur les résultats. Pour le DENARP II, il faudrait définir des indicateurs pertinents et facilement calculables dans les secteurs relevant des domaines prioritaires.
- **Absence de budgétisation par objectifs.** L'exercice de budgétisation n'a pas favorisé la prise en compte des actions prévues dans le PAP et dans le PIP. Le DENARP est resté déconnecté

du budget de l'Etat. La réalisation de cadres de dépenses à moyen terme et de budget programmes seraient de nature à améliorer cette situation.

- **Imprévisibilité, faible capacité d'absorption et déficit de coordination de l'aide.** L'imprévisibilité de l'aide, la multiplicité de procédures, la faible capacité d'absorption des aides du pays, liée notamment à l'instabilité institutionnelle, l'insuffisance de ressources humaines, le manque d'organisation et de coordination ainsi que le déficit d'appropriation nationale sont des questions que le DENARPII devra intégrer.
- **Difficultés de mise en œuvre du mécanisme de suivi et évaluation (S&E) du DENARP.** La non opérationnalisation du mécanisme de suivi-évaluation du DENARP, l'insuffisance en quantité et qualité des ressources humaines pour la production et la diffusion d'informations et de données nécessaires au S&E du DENARP, l'absence de coordination effective au niveau interministériel et entre le gouvernement et ses partenaires de développement ont affecté négativement le processus de mise en œuvre du DENARP.
- **La faible priorisation par le gouvernement et les partenaires des aspects de croissance économique et d'amélioration des conditions de vie des populations.** Le gouvernement et les partenaires ont accordé peu d'importance aux défis de promotion de la croissance économique et de développement des secteurs sociaux de base (axes 2 et 3 respectivement). La préférence a surtout porté sur les actions qui visent à s'attaquer à l'instabilité politique et au déficit de gouvernance.
- **Faible intégration des questions transversales,** –telles , le VIH/SIDA, la protection de l'environnement, la préparation et la réponse aux situations d'urgences ainsi que les problèmes liés à la jeunesse et aux question du genre, n'ont pas été suffisamment développées dans le DENARPI.
- **Adhésion tardive de la Guinée-Bissau au programme d'initiative du commerce intégré (CIR) en 2007 et l'indisponibilité de l'EDIC (Étude diagnostique sur l'intégration du commerce) au moment de la préparation du DENARP I.**
- **Faible priorité accordée aux aspects favorables à la croissance économique,** y compris les questions liées au commerce (diversification des exportations).
- **Déficit d'appropriation nationale.** Il faut bien admettre que le degré d'appropriation nationale du DENARP I et de son contenu a été insuffisant. Dans la conduite des affaires et dans les diverses déclarations de beaucoup de responsables nationaux, ce n'est pas souvent qu'il est fait référence au DENARP et à son contenu. Plus généralement, pour tous les sujets de société, il existe en Guinée-Bissau peu de canaux ou espaces de dialogue et de diffusion de l'information impliquant non seulement la classe politique et militaire, mais aussi la société civile, le pouvoir local, les chefs religieux, les médias, etc.

Le DENARP II tentera de tenir compte de toutes ces leçons au moins sur sept (7) points :

- Appropriation progressive de l'approche de la stratégie de réduction de la pauvreté fondée sur une vision holistique des questions de développement national et de l'exercice de planification participative impliquant toutes les parties prenantes ;
- Prise en compte des engagements de la Guinée-Bissau tant au niveau international que continental dans les choix stratégiques de réduction de la pauvreté et du renforcement de la paix et de la sécurité et d'amélioration de la qualité des services sociaux de base : notamment OMD, CEDEF, Protocole Additionnel sur les Droits de la Femme de la CADHP et Plan d'Action pour la santé et les droits en matière sexuel et de reproduction;
- Relance de la croissance économique pro-pauvre et diversification des bases productives à travers une combinaison d'actions visant l'agriculture, l'élevage, la pêche et le développement des activités de transformation et de commercialisation ;
- Amélioration de la gouvernance nationale et locale dans le cadre de la stratégie nationale de consolidation de la paix et le développement économique ;

- Ciblage sectoriel et géographique des actions au niveau des principaux axes du DENARP ;
- Réduction des disparités entre hommes et femmes et élimination des discriminations et des iniquités à l'endroit de la femme;
- Liaison plus forte entre les priorités du DENARP II et le budget de l'Etat à travers les CDMT et les budgets programmes dans les secteurs les plus stratégiques (agriculture et secteurs sociaux) ;
- Dynamisation du mécanisme de suivi-évaluation qui doit être englobant (c'est-à-dire, capable de fournir des informations de forme désagrégée au niveau sectoriel, géographique, par sexe , etc.) et efficace (c'est-à-dire, facile d'utilisation et harmonisé).

2.2 Vision prospective de la Guinée Bissau

2.2.1 Guinée Bissau 2025

La Guinée-Bissau a élaboré et adopté en 1996 une Vision prospective de son développement dénommée Guinée-Bissau 2025 Djitu ten. Le Futur désiré par les guinéens d'ici 2025 peut être résumé par les principaux éléments suivants :

- un pays bien gouverné où règne la paix sociale et dans lequel la séparation des pouvoirs permet leur exercice de manière transparente ;
- un pays économiquement fort et bien inséré dans la sous-région, avec un rythme de croissance démographique soutenable avec le niveau de croissance économique ;
- un pays où l'inégalité sociale et la pauvreté sont réduites à des proportions tolérables grâce à un meilleur système de redistribution des fruits de la croissance économique ;
- un pays où l'égalité de droit et des opportunités entre homme et femme est reconnue et appliquée ;
- un pays démocratique où la participation des populations à la gestion des affaires publiques devrait un des piliers de l'Etat de droit à promouvoir.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de cette vision, le Gouvernement a mis en œuvre le DENARP I pour la période 2008-2010. Le DENARP II couvrant la période 2011-2015 capitalise les acquis et leçons du DENARP I à travers des objectifs qui peuvent être résumés par le titre de ce Document « *Réduire la pauvreté par le Renforcement de l'Etat, l'accélération de la croissance et la réalisation des OMD* ».

2.2.2 OMD Horizon 2020

La Guinée Bissau semble être mal engagée pour atteindre les OMD d'ici 2015. Le retard accusé dans la mise en œuvre des politiques publiques ambitieuses et efficaces en raison des instabilités institutionnelles qui durent depuis deux décennies expliquent l'accumulation des déficits sociaux et l'aggravation de la pauvreté dans toutes les régions de la Guinée Bissau. La Guinée Bissau se propose de repousser l'échéance des OMD à 2020, tout en adoptant une stratégie d'accélération de certains OMD pour 2015 pour des gains rapides exigeant des politiques sectorielles mieux ciblées et des moyens conséquents pour atteindre les différents objectifs à l'horizon 2015 et à l'échéance 2020. Les gains rapides à réaliser se situent dans les secteurs suivants :

- l'éducation primaire et secondaire ;
- la santé et le VIH/sida ;
- l'accès à l'eau potable et l'assainissement ;
- le développement de l'agriculture et la valorisation des produits locaux dans une optique de sécurité alimentaire.

Le gouvernement a engagé, en janvier 2011, une réflexion sur les gains rapides à réaliser pour réduire les écarts en matière d'atteinte des OMD d'ici 2015 et 2020. Un exercice national de costing des OMD a été engagé pour couvrir les principaux secteurs suivants : éducation, santé, agriculture, infrastructures et énergie. Les premières indications de ce travail révèlent l'effort financier à faire pour atteindre les OMD. En effet, il faudrait 210 \$ par habitant et par an soit trois fois plus que le volume consacré actuellement pour mettre en œuvre toutes les actions sectorielles des OMD.

Les premiers résultats de l'analyse des coûts pour l'éducation montre qu'en moyenne près de 42 millions de dollars par an seront nécessaires au niveau du cycle primaire pour relever le défi de la cible 3, relative à la scolarisation primaire universelle. Cela nécessitera un recrutement massif d'élèves en première année d'étude, soit environ 70 000 enfants par an et 1500 enseignants en moyenne par an et la construction de nouvelles salles de classes de près de 800 salles de classes en moyenne par an. En matière de santé, les moyens nécessaires pour permettre à la Guinée Bissau d'atteindre les OMD santé d'ici 2015, sont environ de 409 millions USD soit USD 40,62 par tête et par an pour atteindre les OMD. La santé infantile et le VIH viennent en tête avec chacun 44% des coûts directs, suivi de la santé maternelle 6%, le paludisme (5%), la tuberculose moins d'1%.

L'accélération du processus d'atteinte des OMD va exiger de l'Etat d'une part un effort d'efficience dans les dépenses publiques et une amélioration des recettes propres du budget de l'Etat et d'autre part un fort plaidoyer pour mobiliser des ressources additionnelles. L'aide publique au développement devra cibler certains secteurs stratégiques et permettre de remédier aux goulots d'étranglement qui entravent la croissance et la transformation structurelle en vue de réaliser les gains rapides.

Les conditions à réunir pour assurer le saut qualitatif des secteurs clés touchés par les OMD sont : i) des politiques et programmes sectoriels cohérents et suffisamment coordonnés, ii) un système d'allocation des ressources budgétaires basés sur les OMD, iii) les collectivités locales et les communautés de base mieux responsabilisées dans la fourniture et la gestion de certains infrastructures de base, iv) des capacités institutionnelles et humaines mieux préparées pour la mise en œuvre et le suivi des politiques sectorielles et à la prise en compte de la dimension genre ; v) une société civile plus impliquée à toutes les étapes des OMD.

2.2 Démarche et processus d'élaboration du DENARP II

Pour corriger les insuffisances du processus de préparation du DENARP I, en plus des efforts visant à améliorer la qualité des documents techniques, l'élaboration du DENARP II a impliqué tous les acteurs de développement en vue d'assurer une large participation de toutes les parties prenantes dans le souci de conserver la maîtrise et l'appropriation du DENARP II par les nationaux.

Dans le cadre de la formulation de ce second DENARP, des efforts ont été faits dans le sens d'impliquer les femmes, à toutes les étapes du processus, les institutions et les compétences pouvant permettre de situer les besoins, les droits, les intérêts et les priorités différentiels de la femme et de l'homme. Ce processus, ouvert et inclusif, a suivi les étapes ci-après:

1. Lancement officiel du processus

Le processus de préparation a été lancé lors d'une cérémonie officielle organisée le 23 avril 2010, sous le patronage de S.E. le Premier Ministre. En plus des indications claires du Premier Ministre

sur les priorités du Gouvernement pour les prochaines années, cette cérémonie a également servi de cadre pour rendre public le premier rapport du suivi et évaluation du DENARP I, préparé en 2009.

2. Séminaire de validation technique des documents méthodologiques d'orientation des travaux

Un forum pour la validation des documents techniques d'orientation méthodologique de tout le processus a eu lieu les 13 et 14 Mai 2010, avec les techniciens de tous les départements ministériels, du secteur privé et d'autres partenaires (36 personnes, dont 06 femmes). La réunion a également validé le cadre organisationnel de pilotage des activités.

3. Constitution des groupes thématiques

Neuf groupes de travail ont été constitués sur les thématiques ci-dessous, dont les membres comprennent des techniciens des départements ministériels, du secteur privé, de la société civile et de représentants des partenaires de coopération: (1) Réforme du secteur de la défense et de la sécurité; (2) Réforme de l'Administration publique, renforcement des capacités institutionnelles et décentralisation; (3) Agriculture et sécurité alimentaire; (4) Gestion macroéconomique et secteurs porteurs de croissance; (5) Population, capital humain et secteurs sociaux, (6) Pauvreté, vulnérabilité et inégalité (7) Infrastructures économiques, énergie et télécommunications, (8) Secteur privé et emploi; et (9) Suivi et évaluation dont un groupe(6) a été présidé par le Ministère de la femme qui assure la tutelle de l'Institut de la Femme et de l'Enfant (IMC). Les femmes ont représenté 13,6% des effectifs des groupes de travail qui ont élaboré les rapports thématiques, ce qui constitue une amélioration par rapport au DENARPI.

Les travaux de ces groupes, qui se sont déroulés de juin à septembre 2010, ont permis d'établir un diagnostic sur les différentes thématiques, identifier les goulets d'étranglement et élaborer des stratégies pour la définition des axes du DENARP II.

4. Ateliers spécifiques sur diverses thématiques

L'une des limitations du DENARP I a été la faible prise en compte des questions transversales. Pour corriger cette lacune, dès le lancement du processus, quatre (4) ateliers spécifiques furent organisés entre juillet et décembre 2010 pour former les techniciens impliqués dans la préparation du DENARP II. Les questions abordées ont concerné le VIH, le genre, l'environnement, le suivi et évaluation, et les droits humains.

5. Consultations régionales et nationales

Pour mieux appréhender les aspirations des populations, deux (2) consultations ont été organisées dans chacune des 8 régions du pays entre octobre 2010 et mai 2011, ainsi que deux(2) consultations nationales. Ces rencontres ont servi de cadre pour une meilleure appropriation du contenu des stratégies. De même, les consultations au niveau national ont constitué des opportunités où le secteur privé et la société civile ont exprimé leurs perceptions et leurs visions sur les priorités proposées ainsi que leurs attentes sur le renforcement du partenariat avec le Gouvernement. Les efforts consentis en vue d'une plus grande participation des femmes ont permis également une meilleure connaissance des besoins, priorités et perspectives différenciées des hommes et des femmes en ce qui concerne la réduction de la pauvreté et la planification du développement.

6. Réunions du Comité technique

Le comité technique est constitué des représentants –au niveau technique-du Gouvernement, du secteur privé, de la société civile et des partenaires au développement. Il s'est réuni trois (3) fois pour évaluer les versions successives du DENARP II, y compris pour sa validation finale avant la présentation du document au Comité de Pilotage.

7. Réunions du Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage, la plus haute instance du processus ; présidé par le Premier Ministre et constitué des membres du Gouvernement et d'autres institutions de la République, du secteur privé, de la société civile et des partenaires de coopération, s'est réuni deux (2) fois:

- le 8 Novembre 2010 pour évaluer l'avancement des travaux du DENARP II et prendre connaissance d'une toute première ébauche du document. A cette occasion le second rapport de suivi du DENARP a également été présenté
- en Mai 2011, pour la validation finale du Document

En outre, le processus d'élaboration du DENARP II a comporté l'analyse, la prise en compte, la synthèse (et parfois l'harmonisation) de très nombreux documents officiels, d'enquêtes ou d'études. Il s'agit notamment:

- a. des Plans Sectoriels (Santé, Education, OMD-SMDD, etc...) adoptés, ou en voie d'adoption, par le Gouvernement dont l'essentiel est répercuté dans les parties correspondantes du DENARPII.
- b. des enquêtes récentes, dont les trois principales sont : (i) le Recensement Général de la Population et l'Habitat - RGPH (2009); (ii) l'Enquête aux Indicateurs Multiples comprenant les aspects démographiques de Santé de la Reproduction -MICS4/IDSR (2010); (iii) la deuxième Enquête Légère pour l'Évaluation de la Pauvreté - ILAP II (2010) ; (iv) l'Analyse des capacités institutionnelles nationales en matière de genre - IMC (2008) et (v) l'enquête sur l'équité et l'égalité en matière de genre , INEP (2010).
- c. des études réalisées spécialement pour les besoins de la préparation du DENRARP: (i) l'étude sur les sources de la croissance économique; (ii) l'étude sur la pauvreté non-monnaire, et (iii) l'évaluation des besoins et des coûts pour atteindre les OMD auxquelles il faut ajouter d'autres études pertinentes qui ont reçu une validation officielle telles que EDIC(2009) et PNIA(2010).

Un autre élément important du processus a été l'articulation du DENARP II avec les cadres d'orientation politique sous-régionale et d'autres documents-cadres convenus avec les partenaires au développement.

2.3 Orientations stratégiques

2.3.1 Référentiels de développement et programmatiques

Malgré les difficultés de mise en œuvre du DENARP I et la précarité des institutions en raison du lourd passé de relations entre les militaires et le pouvoir civil, la Guinée Bissau a toujours inscrit ses actions de développement dans un cadre de planification à court et à moyen terme. Le DENARP II est le prolongement de cette démarche, avec un accent plus particulier sur l'intégration des OMD et la prise en œuvre de façon plus explicite les questions de développement et relayant au second plan les priorités de gouvernance qui ont trop préoccupés les décideurs nationaux et les PTF.

Le DENARP II se distingue surtout du DENARP I par son horizon temporel (5 ans) et ses référentiels programmatiques (CDMT et budget programme). Il aura également un nouveau dispositif de suivi-évaluation et son articulation avec le suivi des budgets programmes

Afin de préciser et opérationnaliser les grandes priorités nationales, le gouvernement a multiplié les efforts pour d'une part doter les principaux secteurs prioritaires de stratégies solides et d'autre part des plans d'actions. Les énumérations suivantes mettent en évidence l'effort réalisé au cours des dernières années. Le gouvernement a initié plusieurs exercices de planification et de programmation en particulier :

- Etude Diagnostique pour l'Intégration du Commerce (EDIC)
- Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) ;
- Plan national de développement du secteur de santé (PNDS II) pour 2008-2017 ;
- Stratégie nationale de lutte contre le VIH/SIDA ;
- Stratégie Nationale de Protection Sociale des Enfants Vulnérables ;
- Stratégie Nationale de lutte contre les Mutilations Génitales Féminines et les pratiques néfastes qui est dotée d'un Plan d'Action ;
- Etude sur les sources de la croissance réalisée en 2010 ;
- Politique nationale pour l'Egalité et l'Equité de Genre qui est en cours de finalisation et sera dotée d'un plan d'action;
- Lettre de politique du secteur de l'Education 2009-2020 ;
- Plan Triennal pour le développement de l'Education couvrant la période 2011-2013 ;
- Plan directeur Eau et assainissement 2010-2020 ;
- Outils de programmation pluriannuels en cours d'élaboration (CDMT, budget programme, etc.) ;
- Une plateforme de gestion de l'aide publique au développement en cours de lancement.

Néanmoins, du fait de la vulnérabilité de tous les secteurs économiques de la Guinée Bissau aux changements climatiques, ces exercices de planification doivent intégrer les risques liés aux changements climatiques et les stratégies d'adaptation à ces risques afin de les rendre plus résilientes aux changements climatiques.

2.3.2 Objectifs

L'objectif principal du DENARP II est de réduire de façon significative la pauvreté dans ses multiples dimensions en créant plus d'opportunités de revenus, d'emplois et en améliorant l'accès aux services publics de base de qualité dans un Etat de droit renforcé.

Les principaux objectifs spécifiques sont :

- i) Réduire l'incidence de la pauvreté au niveau national de 69,3 % en 2010 à 59 % en 2015 et celle de l'extrême pauvreté de 33 % à 20 % au cours de la même période, en tenant compte des disparités entre hommes et femmes;
- ii) Réduire le taux d'insécurité alimentaire de 32% à 16% en 2015 ;
- iii) Atteindre un taux de croissance économique annuel en moyenne de 5 % par entre 2011 et 2015,
- iv) Stabiliser le contexte sécuritaire du pays par une réforme harmonisée des forces de sécurité et de défense par la réduction de leur effectif à 3430, en améliorant leur capacité d'interventions, et en appuyant la reconversion et réintégration de leurs effectifs séparés (2300 pour départ à la retraite et environ 1000 éligible à la démobilisation et réintégration dans la vie civile) ;
- v) Réduire la masse salariale par rapport aux recettes fiscales de 63 % en 2010 à 59 % en 2015 ;

- vi) Réduire les dépenses de la fonction publique par une restructuration et une modernisation des institutions publiques incluant celles des forces de sécurité et de défense en veillant à l'équilibre de genre ;
- vii) Eliminer les inégalités structurelles entre l'homme et la femme ;
- viii) Atteindre la scolarisation universelle au niveau primaire d'ici à 2015, pour les filles et pour les garçons ;
- ix) Réduire le taux de mortalité infantile et juvénile, respectivement de 113 et 158 pour mille naissances vivantes en 2010, pour respectivement 90 et 120 par mille naissances vivantes en 2015 ;
- x) Réduire le taux de mortalité maternelle de 800 à 600 pour cent mille naissances entre 2010 et 2015 ;
- xi) Réduire le taux de prévalence du VIH/Sida de 7,8 % à 5,9 % entre 2010 et 2015 ;
- xii) Elargir l'accès à l'eau potable, en atteignant le taux d'accès de 65 % en 2015 comparativement à 40% en 2010 ;
- xiii) Doter le pays d'institutions judiciaires et juridiques opérationnelles accessibles à la population au niveau central et au niveau des régions ;
- xiv) Traduire les engagements internationaux et continentaux ratifiés par la Guinée-Bissau en lois nationales afin qu'ils y soient appliqués ;
- xv) Assurer 60 % de couverture nationale d'approvisionnement en électricité et 80 % pour les centres urbains ;
- xvi) Doter le Pays de programmes et projets de valorisation des services éco-systémiques auprès des communautés locales et de renforcement de leur capacité d'adaptation aux effets des changements climatiques ;
- xvii) Doter le Pays d'un Plan d'Aménagement du Territoire harmonisé avec l'UEMOA et d'un Système National d'Information Géographique opérationnelles ;
- xviii) Augmenter les investissements en gestion durable de terres à travers l'adoption d'un Plan Stratégique d'Investissement dans le secteur pour faire face à la dégradation croissante de terres, incluant la flore, la faune et les ressources en eau ;
- xix) Diversifier les exportations dans une logique de réduction de la vulnérabilité et d'amélioration de la sécurité alimentaire ;
- xx) Augmenter la surface de aires protégées selon un mode de gestion améliorée.

Les objectifs quantitatifs majeurs de la stratégie comme points de repères pour le DENARP II s'inscrivent dans la vision « Djitu ten », dans celle des OMD, des engagements plus spécifiques pris aux niveaux international et continental et la stratégie d'amélioration de la gouvernance.

Tableau 6 : Points de repères des objectifs du DEANRP II

Domaines	Indicateurs	Situation en 2010	Situation en 2015
Pauvreté monétaire et insécurité alimentaire	▪ Incidence de la pauvreté monétaire (%)	69,3	59
	dont milieu rural (%)	79,5	68
	▪ Taux de malnutrition	32 %	16 %
Croissance	▪ Taux de croissance réel du PIB (% , moyenne 2011-2015)	3,5	5
	▪ Taux de croissance du PIB/habitant en %	1	2,7
	▪ Taux d'investissement public (% PIB)
Stabilisation macro-économique	▪ Taux de pression fiscale (% , moyenne 2011-2015)	6,7	10
	▪ Taux d'inflation (% , moyenne 2011-2015)	2,3	3
	▪ Solde budgétaire (% PIB) – y compris dons	-2,9	0
	▪ Masse salariale/recettes fiscales	63,2	40
	▪ Déficit du compte courant (% PIB)
Education	▪ Taux net de scolarisation primaire (%)	67,4	100
	▪ Taux de rétention dans le primaire (%)
	▪ Taux net de scolarisation secondaire (%)	23,5	40
	○ Pour les filles		
	○ Pour les garçons		
	▪ Taux d'analphabétisme des adultes > 15 ans (%)	56	35
○ Pour les femmes	64,1	43	
○ Pour les hommes	47,9	27	
Genre	▪ Ratio filles/garçons dans le primaire	0,93	0,98
	▪ Ratio filles/garçons dans le secondaire	0,73	0,95
	▪ Ratio femmes/hommes pour la formation professionnelle
	▪ Proportion de sièges occupés au Parlement par les femmes	10	30
	▪ Proportion des femmes victimes de VBG, tous types confondus, ayant présenté une plainte à une institution compétente (%)	28,6	50
Santé	▪ Taux de mortalité infantile (‰)	103	80
	▪ Taux de mortalité infanto-juvénile (‰)	158	110
	▪ Taux de mortalité maternelle (‰)	800	600
	▪ Taux de malnutrition (%)
	▪ Taux de mutilations génitales féminines pour les filles ayant 0-14 ans (%)	38,7	28
Eau potable et assainissement	▪ Taux d'accès à l'eau potable au plan national en %	40	65
	▪ Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain (%)	53	75
	▪ Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural (%)	40	55
	▪ % des ménages disposant d'infrastructures sanitaires en milieu urbain	35	50
	○ Ménages dont le chef est une femme
	○ Ménages dont le chef est un homme
	▪ %% des ménages disposant d'infrastructures sanitaires en milieu rural	5	25
○ Ménages dont le chef est une femme	
○ Ménages dont le chef est un homme	
VIH/SIDA	▪ Taux de séroprévalence 15-44 ans (%)	2,6	1,0
	○ Pour les femmes
	○ Pour les hommes
	▪ Proportion des Orphelins et Enfants Vulnérables identifiés et pris en charge	...	60
	▪ Ratio de bénéficiaires/ éligibles/ pour traitement ARV (%)
○ Pour les femmes	
○ Pour les hommes	

Environnement	▪ Ratio de surfaces protégées sur le territoire (%)
----------------------	---	-----	-----

2.3.3 Orientations stratégiques

Le très faible niveau de développement humain et la dernière situation de référence en matière de pauvreté en 2010 ainsi que les premiers éléments de l'enquête MICS 2010 ont conduit à proposer quatre axes stratégiques pour le DENARP II :

- Axe 1 : Renforcer l'Etat de droit et les institutions républicaines
- Axe 2 : Assurer un environnement macro-économique stable et incitatif
- Axe 3 : Promouvoir le développement économique inclusif et durable
- Axe 4 : Relever le niveau de développement du capital humain

➤ *Axe 1 : Renforcer l'Etat de droit et les institutions républicaines*

Cet axe renvoie à la construction, aux structures et à l'autorité de l'Etat dans sa capacité à développer de nouvelles pratiques de gouvernance politique et administrative en vue d'instaurer l'Etat de droit avec une sécurité permanente pour les personnes et les biens. Il met en avant un certain nombre d'agendas majeurs liés à l'amélioration de la situation des droits humains et les mécanismes de prévention/gestion des crises.

L'affirmation de la séparation des pouvoirs, de la sécurité et de l'Etat de droit constitue la première pierre de l'édifice. Ceci suppose l'accélération et la conduite à terme des réformes majeures engagées dans les secteurs de l'armée et de la police. Le fonctionnement régulier et efficace des institutions démocratiques est un des gages de la stabilité du pays pour opérer un tournant décisif aux instabilités politiques des dernières années et qui sont liées principalement aux interférences de l'armée dans la conduite des affaires du pays. A cela s'ajoute nécessairement la lutte contre la prolifération des armes légères et le trafic de la drogue à travers des dispositifs préventifs et des mécanismes répressifs.

Le respect des droits humains et le développement du système judiciaire seront fortement appuyés pour relever au moins trois défis majeurs : i) rendre ces droits humains effectifs dans les textes juridiques et la pratique des institutions, ii) accorder une attention particulière à la capacité d'accès des femmes et des jeunes à la justice ; iii) donner plus de moyens aux instances judiciaires/pénitentiaires et iv) affirmer/rendre effective l'autorité de la loi.

La **réforme de l'administration publique** est une priorité importante du DENARPII pour garantir le succès des nouvelles politiques publiques et le développement de l'Etat de droit. La modernisation de l'administration publique conditionne le renouveau et l'efficacité des services de l'Etat dans la conduite des politiques publiques. Les principaux défis d'ici 2015 sont connus : i) redimensionner les fonctions de l'appareil administratif et revoir l'effectif de la fonction publique, ii) renforcer les capacités des institutions et iii) améliorer la gestion et renforcer les compétences des ressources humaines.

Enfin, la **relance du processus de décentralisation et de développement local** en adoptant une approche de progressivité dans la mise en place des collectivités locales et le transfert des compétences/ressources permettant aux collectivités de jouer leurs rôles dans la dynamisation des économies et la promotion de la gouvernance locale.

➤ *Axe 2 : Assurer un environnement macro-économique stable et incitatif*

Ce second axe accorde une importance stratégique aux fondamentaux macro-économique et la gestion saine des finances publiques en vue de créer les conditions optimales de relance de la croissance et le développement du secteur privé.

Les priorités de cet axe sont :

- Améliorer les **fondamentaux macro-économiques et la gestion des finances publiques** en vue de permettre de créer les meilleures conditions de relance de la croissance économique et d'attirer des investissements étrangers en approfondissant les réformes des finances publiques qui sont en cours (dispositions fiscales et douanières, sécurisation des recettes, taux de pression fiscale, maîtrise des dépenses publiques, etc.). La consolidation des fondamentaux budgétaires devrait également s'accompagner d'une évolution progressive vers un nouveau cadre budgétaire (CDMT). Les outils de planification et de programmation seront améliorés tout en appuyant le système statistique.
- Promouvoir le **développement du secteur privé**, par i) l'amélioration du cadre juridique et administratif des affaires, ii) le développement du système financier afin de l'orienter vers un meilleur soutien aux opérateurs économiques, et en tenant compte des différences homme/femme en terme de statut social de fait ; et iii) le développement du partenariat public-privé en vue d'améliorer la gestion de certains services économiques (port, aéroport, développement urbain, etc.).
- Une attention particulière portera sur l'encouragement par un cadre institutionnel aménagé du secteur privé dans la promotion et l'investissement des énergies sobres en carbone, typiquement les énergies renouvelables décentralisées.

➤ *Axe 3 : Promouvoir le développement économique inclusif et durable*

Ce troisième axe est fondé sur le rôle de la croissance économique dans la réduction de la pauvreté. Il opte plus que lors du DENARP I pour des choix plus stratégiques pour certains secteurs productifs porteurs de création d'emplois et de diversification des bases productives. **Les principales priorités seront :**

- **Appuyer et accompagner le développement des filières porteuses** dans le secteur agricole, de la pêche et de l'élevage ainsi que le tourisme. Ces secteurs bénéficieront d'investissements prioritaires concernant les infrastructures agricoles et les services d'encadrement des activités productives, post agricoles et de commercialisation. Il en est de même pour la pêche et les industries de transformation de produits locaux. L'implication des femmes productives dans les choix à opérer et à faciliter leur accès aux facteurs de production et aux services d'encadrement mis à disposition sera prise en compte avec plus d'attention.
- **Accélérer la mise en place des infrastructures économiques de base**, notamment énergétiques (extension des infrastructures de production et de distribution) et de transport (routier, maritime, fluvial et aérien) dans le cadre de nouvelles politiques sectorielles et de réformes institutionnelles et en conformité avec les exigences environnementales et notamment celles liées au changement climatique. On s'attachera à privilégier les solutions s'inscrivant dans un développement économique sobre en émissions de gaz à effet de serre. Cela devra se réaliser dans le cadre d'une haute priorisation et de ciblage de goulots d'étranglement, tout en saisissant les opportunités de financement ouvertes dans le cadre de programme d'atténuation au changement climatique, en particulier les MANAs (Mesure d'Atténuation Nationale Appropriées).
- **Promouvoir l'emploi, particulièrement chez les jeunes, dans le cadre** d'une politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle et un plan d'actions pluriannuelles et ciblées. Les défis à relever sont : renforcement de la formation professionnelle et identification de programmes spécifiques permettant de maximiser la création d'emplois. Cela, dans le cadre de programmes régionaux **de développement et** de mise à niveau des

infrastructures urbaines, passera notamment par la valorisation de l'approche Himo dans les travaux urbains et l'entretien routier.

- Mettre en place les capacités institutionnelles, techniques et financières qui permettront à la Guinée Bissau de prendre les mesures rapides pour faire face aux catastrophes climatiques qui peuvent entraver l'atteinte des objectifs de développement (inondations, sécheresses, dégradation des terres et des forêts, perturbation des cycles pluviométriques, épidémies et épizooties, etc...) et de pouvoir intégrer dans le long et moyen terme les risques climatiques dans les différentes politiques, les processus de planification et les décisions d'investissement des secteurs porteurs de croissance afin de les rendre plus résilientes aux changements climatiques.

➤ **Axe 4 : Relever le niveau de développement du capital humain**

Le quatrième axe centré sur l'accélération du processus d'atteinte des OMD, vise le développement du capital humain, le cadre de vies des populations et le genre dans le cadre des nouvelles politiques sectorielles et transversales. Cet axe reposera sur :

- **le relèvement du niveau de développement du capital humain.** Avant tout, il s'agira de poursuivre les efforts d'amélioration des systèmes éducatifs, sanitaires et d'alphabétisation, en visant les OMD pour l'éducation (taux de scolarisation à 100% et parité filles/garçons dans le primaire et le secondaire) et la santé (couverture vaccinale intégrale des enfants et réduction de la mortalité maternelle). L'effort portera sur les investissements de rattrapage mais il visera également l'accessibilité et la qualité des prestations de services.
- **l'amélioration de l'accès à l'eau potable et du cadre de vie des populations,** en mettant en place des programmes ciblés pour rendre l'eau potable plus accessible notamment en milieu rural et développer les infrastructures adéquates en matière d'assainissement. Les questions de gestion de déchets ménagers, surtout en milieu rural, devront être partie intégrante d'un programme de développement urbain touchant les grandes et moyennes villes et impliquant les femmes et les organisations de promotion de la femme. La relance du secteur logement, ciblée sur les principaux centres urbains, sera intégrée dans la politique nationale de promotion de l'habitat.
- **la promotion du genre** en vue de réduire les inégalités homme/femme dans tous les domaines, en visant la mise en œuvre de l'OMD 3, de la CEDEF et des Résolutions 1325 et 1820 du Conseil de Sécurité et du Protocole Additionnel de la CADHP. Il s'agira pour ce faire: i) d'améliorer l'accès des femmes aux services sociaux essentiels, aux opportunités économiques et au pouvoir de décision au niveau du couple et de la famille ainsi qu'à tous les niveaux de la gouvernance ; ii) l'amélioration de leur statut juridique et la garantie de l'exercice de leurs droits dans tous les domaines y compris dans le cadre de la lutte contre les violences base sur le genre(VBG).

2.3.4 Principes directeurs

1. L'adoption d'une posture de paix et de développement dans un Etat de droit

Paix, Développement et Droit constituent les pierres angulaires de l'intervention du DENARP II. Il s'agit de prendre en compte les leçons apprises du DENARP I et l'évolution de la pauvreté dans le pays.

Le DENARP I a trop mis l'accent sur la question de gouvernance et de sécurité au détriment des priorités de développement. La dernière enquête des ménages réalisée en 2010 a révélé l'aggravation de la pauvreté qui touche plus des deux tiers de la population du pays et notamment la population féminine. Pour réduire de manière significative cette pauvreté de masse, les actions

à entreprendre dans le DENARP II s'inscrivent dans une perspective de développement où les appuis aux secteurs productifs et aux infrastructures se font dans la durée et où la paix, la sécurité et l'exercice des droits constituent des conditions préalables.

La lutte contre la pauvreté, compte tenu des représentations diversifiées et multiformes du phénomène, requiert, d'une part, une posture prospective, c'est-à-dire que l'Etat ait d'une part de bonnes connaissances sur la situation et le devenir du pays et en projette clairement le futur voulu du pays et d'autre part développer des capacités d'anticipation et de meilleures pratiques de gouvernance et de sécurité. La prospective construite en 1996 dans le cadre de la « Guinée Bissau 2025, Djitu Ten », des réformes adoptées pour une meilleure administration publique et des instruments de programmation en cours de développement (politiques, plans sectoriels et CDMT) offre un cadre cohérent de déclinaison des priorités à court, moyen et long termes des politiques et programmes de réduction de la pauvreté. Il s'agit ainsi d'inscrire les orientations du DENARP II dans une vision ambitieuse de croissance à fort impact d'emploi et de création d'un tissu de petites et moyennes entreprises.

2. Le respect et le développement des droits humains

Il existe une relation étroite entre réduction de la pauvreté, développement et droits de l'homme ; le développement économique respectueux des droits économiques et sociaux est de nature à sortir les individus de la pauvreté et de la précarité et par conséquent contribue à la réalisation des droits de l'homme. Le développement humain, dans ses multiples dimensions de sécurité (économique, social, juridique, etc.), vise à améliorer le bien-être et le plein respect de la dignité humaine. La pauvreté est un déni des droits de l'homme et limite considérablement la portée des libertés des citoyens les plus pauvres en les privant de biens nécessaires pour vivre dans la dignité.

Les droits humains devront être développés dans toutes les sphères pour inverser la tendance actuelles en vue de garantir les droits économiques, sociaux et juridiques de chaque individu.

3. La nécessaire prise en compte de la dimension Genre

L'évaluation du DENARP I a montré les effets limités de la non prise en compte des questions relatives au genre sur l'amélioration des conditions de vies des familles. L'ensemble des études et enquêtes, réalisées ces cinq dernières années, a permis au DENARP II de situer les disparités entre les sexes et de mieux prendre compte la contribution de la femme à la croissance économique, au développement social et à la gouvernance. L'approche adoptée est intégrée à deux niveaux : au niveau transversal et au niveau sectoriel pour assurer un fort plaidoyer politique et social dans la promotion économique et sociale de la femme. Cela répond à une volonté déclarée en Guinée-Bissau d'opter pour un développement équitable et durable et de construire une société dans laquelle l'homme et la femme sont « égaux devant la loi dans tous les domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle » ainsi que spécifié dans la Constitution de la République, dans son article 25. Cela impliquera prioritairement i) la lutte contre toute forme de discrimination à l'égard de la femme, ii) l'accès équitable aux opportunités d'emplois et de revenus et iii) le meilleur accès aux postes de direction et de décision.

4. La prise en compte de la problématique de renforcement des capacités

Les leçons apprises du DENARP I ont révélé la faible performance des structures aussi bien de gestion que de mission due à un déficit d'appropriation des programmes, des capacités professionnelles. Il en est de même pour tous les autres secteurs (éducation, santé, etc.). Le rattrapage de déficits de capacités apparaît aujourd'hui comme une condition nécessaire pour réussir le DENARP II. Toutefois, le renforcement des capacités ne se limite pas aux seuls aspects

de formation. Il doit être appréhendé d'une manière holistique faisant intégrer la dimension institutionnelle et les éléments tels que la formation, les comportements et pratiques professionnels, la logistique, les motivations et la redevabilité par rapport aux résultats de développement.

Les appuis actuels des PTF en matière de renforcement des capacités (PNUD, UMEOA, etc.) sous diverses formes (administration publique, ENA, etc.) sont les premiers éléments d'une stratégie plus globale à définir et à mettre en place dans le cadre du DENARP II.

Le Gouvernement veillera dans le cadre d'un programme plus ambitieux de renforcement des capacités à initier des lignes d'actions autour des objectifs suivants :

- Relever le niveau de développement du capital humain à travers les investissements massifs dans le système éducatif et le secteur de la santé ;
- Prendre les dispositions nécessaires afin que la Guinée Bissau s'insère dans l'UMEOA, de façon à mieux tirer profit des échanges d'expériences et de certains avantages économiques ;
- Renforcer les capacités de coordination de l'aide publique au développement ;
- Développer les centres de formation professionnelle et universitaire ;
- Renforcement du système statistique national, dans le but, d'atteindre quatre objectifs: suivi de la pauvreté et le développement social, le développement de politiques de fixation d'objectifs quantitatifs, réalisation des projections et l'identification de progrès réalisés et, la suivie de mise en œuvre des politiques.

5. La promotion d'un développement durable, plus résilient aux changements climatiques

La question des changements climatiques est l'un des défis de développement les plus importants de ce 21ème siècle. Selon le dernier rapport du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le monde est déjà en train de faire face à une augmentation inéluctable de sa température moyenne qui va atteindre 2°C en 2050. Le Rapport mondial sur le développement humain de 2007/8 a notifié que la réalisation d'un certain nombre d'objectifs du Millénaire pour le développement, notamment la réduction de la pauvreté, sera compromise du fait de cinq facteurs de développement humain affectés par les changements climatiques, à savoir les réductions de la productivité agricole, l'insécurité accrue au niveau de l'eau, l'exposition aux phénomènes climatiques extrêmes ; la déstabilisation des écosystèmes, et une recrudescence des risques sanitaires (PNUD, Rapport mondial sur le développement humain, 2007). Le Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA) de la Guinée Bissau a révélé que les augmentations graduelles de la température et les réductions de la pluviométrie vont significativement réduire la productivité du secteur agricole et exacerber la rareté de l'eau. Il est ainsi nécessaire et urgent pour le gouvernement de la Guinée Bissau de prendre des initiatives telles que le développement de nouveaux cultivars plus résistants et les changements dans les systèmes agricoles pour accroître la résistance de son agriculture aux changements climatiques, la protection des écosystèmes côtiers et des mesures de réduction des risques dans le long-terme comme l'intégration des changements climatiques dans les plans locaux de développement, les plans d'aménagement des forêts et d'occupation des sols, et globalement dans les politiques et stratégies de développement.

Pour une meilleure efficacité, les initiatives prises dans le cadre des changements climatiques ne doivent pas être des efforts isolés se limitant à des projets individuels d'adaptation ou bien d'atténuation des changements climatiques. Elles doivent s'inscrire dans une perspective de cohérence et d'intégration dans un cadre politique plus large, en développant des approches programmatiques et stratégiques qui intègrent des politiques de développement et climatiques, la

planification de politiques et d'actions aux niveaux national, régional et local, impliquant tous les secteurs de l'économie bissau-guinéenne et intégrant toutes les autres disciplines de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles notamment la conservation de la biodiversité, la gestion durable des terres et des eaux.

6. La promotion d'un nouveau partenariat avec les PTF

Le succès du DENARP II exige la mise en œuvre de nouvelles modalités de partenariat entre le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers, tenant compte de la Déclaration de Paris et fondé sur un dialogue de politiques, régulier et ouvert, sur une responsabilité partagée et l'obligation de résultats. Le Gouvernement définit les stratégies et politiques de développement et les partenaires techniques et financiers inscrivent leurs appuis dans le cadre de leur mise en œuvre, en cohérence avec les principes de la déclaration de Paris.

Ce partenariat passera nécessairement par l'affirmation de l'Etat de droit, la sécurité et le professionnalisme de l'administration publique et le développement d'un partenariat ouvert et suivi avec la société civile et le secteur privé. Une fois constaté le sérieux du leadership national, et le développement de nouvelles pratiques de gouvernance, et admis les objectifs généraux du DENARP II, les PTF s'inscriront plus facilement dans les choix nationaux en matière de réduction de la pauvreté et le renforcement des institutions du pays. Il y a lieu également d'intégrer les préoccupations suivantes :

- Assurer une cohérence entre le DENARP II et les choix déjà confirmés dans le Document de Politique Nationale d'Aide en cours de finalisation ;
- Réaffirmer l'alignement de l'action des bailleurs de fonds aux objectifs du DENARP II ;
- Réaffirmer que les partenaires au développement suivent les principes d'alignement dans les situations de fragilité ;
- Renforcer la participation inclusive des différents acteurs gouvernementaux et non étatiques dans le processus de développement et de l'aide au développement.

2.4 Les quatre axes stratégiques du DENARP II

2.4.1 Axe 1 : Renforcer l'Etat de droit et les institutions républicaines

Les violations successives de la Constitution et les lois en vigueur ont contribué à l'affaiblissement de l'Etat de droit et les institutions démocratiques, et elles ont favorisé l'impunité généralisée, le manque de respect de l'autorité de la loi, les violations des droits humains, la désorganisation de l'Administration publique. Ces problèmes ont été aggravés, ces dernières années, par l'amplification du trafic de drogue et des crimes organisés et la récurrente interférence des forces armées dans le jeu politique, contribuant ainsi à la montée de l'insécurité, tant pour les citoyens que pour les investisseurs, ainsi qu'au déséquilibre des pouvoirs et à l'affaiblissement de l'appareil d'Etat.

L'affaiblissement de l'Etat et la perte de repères dans le respect de la loi imposent au DENARP II d'inscrire des actions d'envergure visant prioritairement le renforcement de la primauté du droit et le développement des institutions démocratiques.

L'enjeu principal est de favoriser la consolidation de la paix et la stabilité et de jeter les fondements d'un développement durable, porteurs de changement dans le mode d'existence des populations et de bien-être pour tous.

Dans cette perspective, le Gouvernement entend poursuivre et intensifier les efforts déjà engagés à travers dix(10) stratégies-clés : **i)** la réforme du secteur de la défense et de la sécurité, **ii)** la lutte contre la prolifération des armes légères et le trafic de drogue, **iii)** la promotion des droits humains, **iv)** la réforme de la justice et l'affirmation de l'autorité de la loi, **v)** le renforcement des capacités de l'Assemblée nationale dans son rôle d'organe législatif et de contrôle, **vi)** la promotion de la réconciliation et du dialogue national, **vii)** le développement de la participation civique et le renforcement des capacités de participation des hommes, des femmes et des jeunes, **viii)** les réformes et la modernisation de l'administration publique, **ix)** la promotion du développement participatif à travers la décentralisation et le développement local, et **x)** la prévention et la gestion des crises (naturelles, politiques, économiques et sociales).

1. Réforme du secteur de défense et de sécurité (RSDS)

L'interférence répétée des forces de défense et de sécurité dans le système politique et la gestion des affaires publiques a fortement contribué à l'instabilité politique et à l'aggravation du climat d'insécurité, constituant ainsi un obstacle réel à l'enracinement de la primauté du droit et à la consolidation de la paix.

Cette situation est le résultat d'un long processus historique, datant de la période de lutte de libération nationale et du fait de la forte complicité/imbrication qui a toujours existé entre le système politique et les forces armées dans la gestion de la Guinée postindépendance. Formées sur le terrain de lutte de libération, et n'ayant pas opéré la mutation nécessaire pour se muer en forces républicaines et s'adapter aux nouveaux défis du développement économique et social du pays, les forces armées de la Guinée-Bissau sont constamment demeurées liées à la sphère politique. A cela s'ajoutent les faiblesses structurelles accumulées au cours des décennies passées, qui ont conduit à: i) une inversion de la pyramide des effectifs de l'armée¹⁰, ii) un faible niveau de formation, iii) une déficience du cadre légal et réglementaire régissant le fonctionnement des forces armées, et iv) une forte résistance au changement, à l'innovation et à l'application du droit. Les forces de sécurité n'échappent pas à ces faiblesses. Les approches des précédentes expériences DR n'ont pas créé des effets attendus de changement du mode de fonctionnement des forces de sécurité, nécessitant une nouvelle approche et d'autres stratégies de mise en œuvre en vue de promouvoir une véritable armée républicaine et des forces de sécurité obéissant aux règles de l'Etat de droit.

Le Gouvernement est conscient des contraintes et défis liés à la mise en œuvre réussie de cette réforme, mais également de sa sensibilité pour la préservation de la paix et la stabilité. Les contraintes sont notamment : i) la résistance à la réforme au sein des forces de défense et de sécurité, ii) la déficience des capacités organisationnelles et opérationnelles au sein du secteur public, iii) le faible niveau de formation, la prolifération des armes légères, iv) la précarité des conditions de vie et de travail au sein des FDS et v) la faible capacité financière de l'Etat. Pour y faire face, le Gouvernement entend, dans sa stratégie de mise en œuvre de la réforme, mobiliser le soutien actif de tous les acteurs sociaux (société civile, population en général, partenaires au développement), d'une part, et mobiliser le maximum de ressources techniques et financières, pour soutenir la réforme, d'autre part. Dans cette perspective, le soutien de la communauté internationale, y compris à travers le partage d'expériences, sera indispensable.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement a initié, avec l'appui de ses partenaires, un ambitieux programme de réforme du SDS, dont les principaux objectifs sont les suivants : i) la modernisation du secteur à travers l'amélioration du cadre légal et le renforcement des capacités matérielles et humaines, ii) et la mise en place d'institutions de défense et de sécurité

¹⁰ On compte plus d'officiers que d'hommes de troupes ? (statistiques ??)

républicaines respectueuses de la loi, du citoyen et de la citoyenne. Ce vaste programme de réforme est principalement axé sur : i) le redimensionnement des forces de défense et de sécurité à la lumière des besoins réels et les capacités économiques du pays, ii) la modernisation de la défense et de la sécurité, iii) la sauvegarde de la dignité des combattant(e)s de la libération de la Patrie (PLC), et iv) la participation à la consolidation de la sécurité sous-régionale.

Le programme est structuré autour de huit (8) lignes d'actions :

1. La mise en place d'un cadre normatif des forces armées et de sécurité ;
2. L'effectivité du nouveau cadre juridique en mettant en œuvre les cinq (5) lois adoptées par l'ANP : i)loi sur le service militaire obligatoire, ii)la loi organique de base d'organisation des forces armées, iii)loi de la défense nationale et des forces armées, iv)loi sur le droit de défense et v)loi sur les statuts des forces armées ;
3. La démobilisation et le recrutement en vue de redimensionner les effectifs du personnel à la lumière des capacités réelles et les défis de développement du pays ;
4. La professionnalisation des forces de défense et de sécurité en relevant le niveau d'éducation et de formation du personnel (formation continue, exigence de formation supérieure pour les nouveaux recrues) notamment en vue d'assurer l'ordre public, la sécurité des personnes et des biens, la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée à travers le pays ;
5. L'amélioration des conditions de vie des soldats, dans les casernes et la modernisation des infrastructures et équipements nécessaires à la réalisation des nouvelles tâches et fonctions des forces armées ;
6. La mise en œuvre des Résolutions 1325 et 1820 du Conseil de Sécurité concernant l'implication des femmes dans la recherche de solutions en vu du maintien de la paix et de la sécurité et leur protection ;
7. L'amélioration des conditions de vie et du statut des femmes militaires et des femmes enrôlées dans les forces de police, de façon à ce qu'elles puissent bénéficier dans la pratique des mêmes droits que les hommes et de la protection contre les VBG en milieu professionnel ;

La mise en œuvre de ce programme est déjà lancée, avec notamment le recensement biométrique des militaires en 2008¹¹, le recensement des anciens combattants de la libération de la patrie(CLP) et des forces de sécurité qui été finalisé en 2009 et l'évaluation des besoins en vue de la réhabilitation de 33 casernes dans 11 unités militaires. Au cours des prochaines années, il sera question de la poursuite et de l'accélération de la mise en œuvre dudit programme.

S'agissant du respect de la dignité des combattants de la libération de la Patrie (CLP), le gouvernement envisage les actions suivantes :

- amélioration des conditions de vie des CLP à travers une meilleure adéquation des prestations au contexte économique et social actuel ;
- adoption d'une nouvelle grille de pension qui mettrait fin à la précarité matérielle des CLP et qui honore les services rendus au pays et contribue à la justice sociale¹² ;
- mise en œuvre d'un programme exhaustif et réaliste de réhabilitation des CLP et d'intégration des démobilisés des Forces de défense et de sécurité, à l'aide d'une grande implication et responsabilisation des bénéficiaires et d'une allocation réaliste mais

¹¹ Ce recensement a aboutit à un effectif de 4.458 militaires, soit 2,73 militaires par 1.000 habitants, contre un ratio moyen de 1,23 dans la sous-région (Premier Rapport de DENARP I, Mars 2010, p.22).

¹² A titre d'exemple, un pensionné capitaine gagne 16.370 FCFA alors que son supérieur immédiat, retraité major reçoit 192.152 FCFA, soit environ 12 fois plus. Environ 97% des CLP reçoivent une pension de moins de 16.000 FCFA, soit 24 Euros

suffisamment attractive de compensation pour garantir la réinsertion économique et sociale réussie. La prise en compte de la problématique de renforcement des capacités.

Cette nouvelle orientation s'inscrit dans la dynamique de mise en œuvre :

- 1) des plans déjà existants dont le PARSS avec l'UE mais aussi les derniers plans et agendas négociés ces derniers mois comprenant les acteurs impliqués, les conditions et phases d'opérationnalisation ; en étroite articulation avec les orientations stratégiques et actions prioritaires de la feuille de route approuvée par les chefs d'Etat de la CEDEAO et la CPLP et promulguée par les instances nationales et communautaires ;
- 2) des étapes déjà réalisées dans le cadre normatif révisé des forces de défense et de police ;
- 3) des options proposées comme la mise à la retraite / fonds de pension qui devra trouver sa cohérence avec les réformes de l'administration publique) ou comme la réintégration économique qui devra trouver son articulation avec les objectifs de développement économique du pays.

En ce qui concerne la participation à la consolidation de la sécurité et la stabilité dans la sous-région, les efforts seront focalisés sur le soutien au maintien de la paix (création d'un bataillon de maintien de la paix), en particulier par la conclusion des accords de non-agression et de coopération avec les pays voisins, tant au niveau bilatéral et qu'au sein des organes d'intégration sous-régionale, y compris la promotion des échanges au niveau des forces de défense et de sécurité, conformément à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Il est attendu de la mise en œuvre **de la réforme des forces armées et de la police** une contribution à : 1) la stabilisation politique et sécuritaire du pays, 2) des réformes structurelles des institutions publiques 3) la dotation du pays d'organes publics de qualité aptes à lutter contre les facteurs et vecteurs de criminalités nationales et régionaux.

2. Lutte contre la prolifération des armes légères et le trafic de drogue

Les problèmes d'insécurité et de crimes organisés ont atteint ces dernières années des niveaux insoutenables en Afrique de l'Ouest, favorisés par les conflits armés dans la sous-région et leur corollaire le trafic des armes légères et de petit calibre, et par la faiblesse des institutions publiques, peu formées et mal équipées. A cela s'ajoute l'étendue de la pauvreté qui favorise la corruption et fragilise ainsi l'action des pouvoirs publics.

Fragilisée par les conséquences de la guerre, la Guinée-Bissau, avec sa position stratégique proche de l'Europe et une côte poreuse (labyrinthe d'îles), constitue un cadre idéal pour les organisations criminelles, qui s'y procurent ou y font transiter des produits illégaux. Ces réseaux, faut-il le rappeler, sont d'origine étrangère, et souvent dotés de moyens considérables pour déstabiliser les institutions de l'Etat, déjà fragilisées par plus d'une décennie d'instabilité et de pénuries de ressources humaines, matérielles et financières.

Le Gouvernement, avec l'appui des PTF, a déjà entrepris de réformer ses services de sécurité pour renforcer leur capacité de faire respecter la loi. En 2006, il a mis sur pied une commission nationale pour lutter contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. Aussi, en 2007, a-t-il préparé et adopté un Plan de lutte contre la drogue. A l'échelle sous-régionale, les pays de la CEDEAO ont également adopté la « Convention sur les armes légères et de petit calibre de la CEDEAO ». Celle-ci prévoit le bannissement des transferts d'armes par les pays membres, le renforcement de la loi et la participation aux opérations du soutien de la paix. Elle prévoit aussi la

prohibition, sans exception, du transfert d'armes à des acteurs non-gouvernementaux, sans l'approbation du pays importateur.

Mais, les résultats sont encore mitigés. Pour continuer la lutte efficacement contre la prolifération des armes légères et contenir les réseaux de trafiquants de drogue et des crimes organisés, des efforts plus soutenus et continus seront nécessaires, avec des structures nationales bien formées, mieux équipées et mieux organisées.

Dans cette perspective, les efforts seront internes mais également, dans une large mesure, au niveau sous-régional et international. Les principales interventions se feront à deux (2) niveaux : i) au niveau national : renforcement des capacités nationales d'intervention à travers la réforme de la législation pour mettre en place toute la base juridique nécessaire, la réorganisation, la formation et l'équipement des services de sécurité, y compris les renseignements ; et ii) au niveau sous-régional : renforcement de la coopération régionale et internationale (échange d'informations et d'expériences, développement d'approches sous-régionales pour le contrôle des frontières). A ces deux niveaux, une assistance technique et financière internationale soutenue sera nécessaire, eu égard aux moyens limités des pays par rapport au défis à relever.

3. Promotion des droits humains

En vue d'élargir les opportunités des droits humains et d'assurer la dignité de chaque citoyen dans le cadre des idéaux des droits de l'homme en Guinée Bissau, **le Gouvernement envisage d'adopter** un ensemble de neuf (9) lignes d'actions :

- (1) Révision des Statuts de la Commission nationale des droits de l'homme en les adaptant aux Principes de Paris qui servent de lignes directrices générales pour la mise en place et le fonctionnement de l'organisme national de droits de l'homme comme instance de surveillance, d'alerte précoce, de conseil, de suivi, de recherche, de plaidoyer et de promotion des droits de l'homme;
- (2) Adoption d'une politique nationale pour la promotion et la défense des droits de l'homme et de la citoyenneté comme un instrument essentiel pour l'harmonisation des politiques publiques visant à i) élaborer des stratégies intégrées et des plans sectoriels pour la promotion des droits de l'homme, et ii) promouvoir les droits fondamentaux des groupes vulnérables, femmes, enfants et personnes handicapées;
- (3) Mise en place des mesures susceptibles de lutter contre l'impunité et promouvoir une culture de dialogue et de tolérance à travers l'introduction de droits de l'homme dans les systèmes éducatifs nationaux;
- (4) Réforme du système de protection de la sécurité sociale visant à donner une plus grande attention aux plus vulnérables, y compris la fourniture d'un soutien social, la mise en place des mesures réglementaires pour l'accès des groupes vulnérables à l'aide sociale, à l'éducation et aux soins de santé ; la protection sociale et l'appui aux initiatives communautaires visant à réduire la pauvreté et à lutter contre l'exclusion sociale;
- (5) Ratification de conventions internationales qui traitent des droits de l'homme, y compris le Statut de Rome qui a créé la Cour pénale internationale, une législation spécifique qui protège les défenseurs des droits humains, conformément à la résolution n ° 53/144 du 9 Décembre 1998, l'Assemblée générale des Nations Unies;

- (6) Réaffirmation et attachement aux instruments internationaux relatifs aux droits à travers sa mise en œuvre ou l'intégration dans la législation nationale et à intensifier les efforts pour présenter les rapports en retard pour les organes spécialisés ;
- (7) Élaboration d'une stratégie pour éliminer les pratiques discriminatoires et les stéréotypes culturels et d'abroger toutes les lois discriminatoires l'égard des femmes, et d'adopter une loi pénalisant les mutilations génitales féminines, les violences basées sur le genre, dont ces violences domestiques et la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants;
- (8) Intensification des efforts pour réformer le secteur de la justice avec un accent particulier sur la mise en place d'un système de Justice Juvénile, l'humanisation du système pénitentiaire, la séparation des détenues et l'adoption d'une législation imposant la mise en œuvre intégrale de l'infrastructure et le système de justice pour mineurs, en fonction des dispositions de la Convention sur les droits de l'enfant;
- (9) Révision de la législation nationale pour harmoniser les normes juridiques nationales avec les normes internationales sur les droits humains, en particulier la Constitution.

4. Renforcement de la justice et de l'autorité de la loi

Le secteur de la justice est confronté à d'énormes problèmes, tels que la précarité des conditions de vie et de travail des magistrats, les coûts d'accès élevés pour les pauvres et le non-respect de l'éthique professionnelle, ce qui justifie le faible recours aux instances judiciaires pour régler les différents conflits. L'inopposabilité des décisions des institutions judiciaires développe un sentiment d'impunité et porte la déconsidération de la justice et l'incrédulité dans leurs décisions.

En ce qui concerne particulièrement les femmes, un certain nombre de facteurs limitent cet accès : la persistance des vides juridiques et les difficultés d'exécution des lois- le mariage précoce et forcé, l'excision et les violences domestiques.- ; le non accès aux informations concernant les recours possibles ; le difficile accès aux structures judiciaires; l'insuffisance de structures d'accueil et de protection des femmes en détresse.

Ces faiblesses expliquent amplement le non-respect des droits civils, économiques et sociaux fondamentaux en Guinée-Bissau.

Le Gouvernement, tout en mettant l'accent sur la RSS, entend désormais **faire de la réforme du secteur de la justice une priorité du DENARP II**. Inscrite dans la perspective du renforcement du «capital social», de la promotion des libertés fondamentales, de la répression de toutes les formes de criminalité, cette réforme devra contribuer au fondement d'un développement économique et social durable. Le gouvernement a adopté en 2010, sa nouvelle politique nationale pour le secteur de la justice pour la période 2010-2015, avec un plan d'actions de trois ans. La stratégie nationale du secteur de la justice a défini la mission stratégique du secteur comme un système qui doit agir pour assurer la Primauté du Droit Démocratique et la pacification politique et sociale, avec la préservation des valeurs constitutionnelles.

Pour les cinq prochaines années, le secteur de la justice vise à mettre en place une infrastructure adéquate pour répondre aux exigences de la société avec les acteurs judiciaires qualifiés et permettant à chacun l'accès à la justice et à la citoyenneté. La traduction de cette vision passe par la création de certaines conditions : i) une bonne formation juridique des intervenants du système judiciaire ; ii) une société civile active et iii) la volonté politique d'améliorer le système.

Les stratégies recommandées sont :

1. La Création d'une infrastructure adéquate pour exercer des fonctions institutionnelles;
2. Une réforme législative cohérente et la promulgation de la législation;
3. La formation professionnelle de tous les acteurs du système judiciaire;
4. La promotion de l'accès à la justice et la citoyenneté.

A cet égard, la nouvelle politique de la justice sera axée sur les huit (8) lignes d'actions suivantes :

- i. la revue du cadre juridique et institutionnel du secteur en vue de mieux clarifier les rôles et responsabilités des différents acteurs ;
- ii. la réhabilitation et la construction d'infrastructures adéquates et la dotation des tribunaux en ressources nécessaires pour les fonctions attendues d'un système judiciaire moderne et accessible pour la population ;
- iii. la création d'un système de détention adéquat, à travers la mise en place d'un cadre législatif et institutionnel approprié, y compris l'infrastructure et le personnel nécessaires à son fonctionnement efficace ;
- iv. la révision de différents codes (pénal, civil, etc.) afin de les adapter aux conventions, chartes et résolutions ratifiées ;
- v. le développement des capacités du personnel de la justice pour garantir une bonne administration de la justice, en accordant une attention particulière à l'équilibre de genre. A cet effet, les acteurs du système judiciaire seront formés sur les instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux, y compris ceux relatifs aux droits humains ;
- vi. le renforcement institutionnel de la Justice avec la création des services d'Actions Sociales auprès des Officiers de Police Judiciaire et des Juridictions qui auront pour mandat de faciliter l'accès des groupes vulnérables à la Justice et de veiller au respect de leurs droits dans le cadre des procédures ;
- vii. l'adaptation du système judiciaire au contexte national, notamment par la prise en compte du système traditionnel de règlement des conflits, du faible niveau d'éducation des populations et des difficultés d'accès à la justice des femmes et d'autres strates sociales ; Dans le même esprit, il sera question d'adapter le système judiciaire pour répondre aux défis actuels que sont la lutte contre la corruption, le trafic de drogue et le crime organisé ;
- viii. le développement de partenariats de formation avec les institutions nationales et internationales pour la formation des juges, procureurs, avocats et autres métiers du secteur de la justice.

5. Renforcement des capacités de l'Assemblée Nationale

L'Assemblée Nationale Populaire (ANP), une des principales institutions de souveraineté du pays, fait face à un certain nombre de contraintes qui entravent l'exercice efficace du pouvoir législatif (réglementation et contrôle de l'action gouvernementale). Parmi ces contraintes, il y a : i) la faible qualification du personnel, y compris au sein des Commissions spécialisées, ii) la faible représentation des femmes et iii) l'insuffisance des ressources financières et matérielles.

Pour permettre à l'ANP de jouer pleinement son rôle, les mesures ci-après sont envisagées: a) redéfinir les critères pour l'élection au poste de député de la nation, en insistant sur le niveau académique du candidat à la députation, b) renforcer la capacité des parlementaires et des commissions spécialisées, c) renforcer la capacité de gestion administrative et financière de l'ANP afin d'assurer une plus grande indépendance et la qualité dans l'exercice de sa fonction, d) créer les conditions pour une plus grande et meilleure participation des femmes au sein de l'ANP et e) jeter les bases pour la création d'une structure étatique qui représente les autorités locales à l'échelle nationale.

6. Participation civique, dialogue et réconciliation nationale

Le manque de dialogue, de tolérance et de compréhension au sein des forces vives de la Nation, a souvent conduit à des convulsions sociales qui aboutissent à l'éclatement de conflits, parfois violents. De même, la circulation de l'information sur le développement et la gouvernance revêt une importance particulière. Les difficultés relatives à la croissance économique que connaît le pays, l'instabilité institutionnelle et les conditions de vie largement précaires de la population, au niveau tant de la santé, de l'éducation, que des revenus et de l'accès à la justice constituent autant de facteurs explicatifs de cette importance. Toutefois, bien que disposant des différentes modalités de communication sociale –presse écrite, parlée et audio-visuelle, incluant la télévision et internet, - la communication et l'information demeurent difficile en Guinée-Bissau. Le défaut des moyens entrave toute possibilité de pérennisation et la population a surtout accès à la presse parlée, et cela notamment du fait de l'extension des radios communautaires de par le pays. Outre l'implication de la population dans les débats sur les grandes questions d'intérêt national, la réconciliation entre les différentes composantes de la société constitue donc un enjeu majeur pour le pays.

Conscients de ces défis à relever, la Présidence de la République et le Parlement ont lancé en Août 2010 un processus de communication et de partage de l'information à grande échelle dans le cadre du dialogue national de réconciliation impliquant l'ensemble des acteurs. Cette initiative conjointe vise à réconcilier les guinéens avec eux-mêmes et à reconstruire les bases d'une cohésion sociale durable. Elle fait suite à d'autres initiatives antérieures, telles que VOZ DI PAZ, qui a permis à plus de 6.000 participants de débattre des causes des conflits et des moyens de les prévenir.

Au cours des cinq prochaines années, le Gouvernement entend renforcer et poursuivre ses actions en direction de: i) la promotion des espaces, mécanismes et des opportunités de dialogue, y compris au niveau communautaire, permettant la création de consensus autour des grandes questions d'intérêt national, ii) la promotion des bonnes pratiques de dialogue et de concertation, iii) le renforcement des capacités des gouvernements, des employeurs, syndicats, société civile et des médias en matière de dialogue social et promotion de la liberté d'expression responsable et constructive, iv) le renforcement des capacités nationales pour la gestion et le suivi des processus électoraux ainsi que pour la participation de la société civile dans la formulation de stratégies nationales de développement, v) le renforcement des capacités nationales pour la prévention et la gestion des conflits, en particulier au niveau local et vi) la promotion de la participation des femmes à tous les niveaux et instances de prise de décisions relatives aux négociations de paix, de prévention et de résolution des conflits.

7. Réforme et modernisation de l'Administration publique

La réforme de l'Administration publique devra répondre à deux enjeux essentiels que sont la rationalisation des structures et des effectifs l'Administration et l'amélioration de l'efficacité des services publics. Dans cette perspective, le programme, lancé en 2008, se poursuivra à travers la mise en œuvre de trois stratégies principales : 1) le redimensionnement des fonctions de l'appareil administratif de l'État et l'adaptation progressive des structures et de la taille de la Fonction publique, 2) le renforcement des capacités institutionnelles et humaines, et 3) l'amélioration de la gestion des ressources humaines.

S'agissant du redimensionnement de l'appareil administratif de l'État, un recensement biométrique du personnel de la Fonction publique a été réalisé en 2009. Cet exercice a permis

d'établir à 22.236 la taille du personnel de la Fonction Publique et d'identifier environ 4.000 employés fictifs, ce qui permet de réaliser des économies annuelles de l'ordre de 2,5 milliards de francs CFA, soit environ 12% des dépenses courantes. Les mesures envisagées pour les prochaines années seront principalement axées sur : i) la revue et l'amélioration du cadre juridique et réglementaire de l'administration publique, ii) la poursuite du désengagement des activités productives et commerciales, et iii) la rationalisation des recrutements au sein de la Fonction Publique.

En ce qui concerne le renforcement des capacités institutionnelles et humaines, il s'agira notamment de : i) la revue du cadre organique des différentes structures de l'Etat en fonction de leurs missions respectives, ii) l'amélioration et la modernisation des outils et méthodes de travail en vue de l'amélioration de la performance des services publics (définition claire des missions, fonctions et responsabilités, institutionnalisation de l'évaluation des performances, les modalités de carrière, interconnexion des structures de l'Etat afin de faciliter le partage de l'information et l'accès au savoir), iii) la promotion du développement des ressources humaines à travers la formation et une meilleure valorisation des compétences, tout en veillant à l'équité entre les deux sexes et iv) la déconcentration des services publics accompagnée de moyens conséquents permettant leur fonctionnement efficace sur le terrain, y compris la motivation nécessaire pour le déploiement effectif d'un personnel qualifié.

Enfin, la gestion des ressources humaines constituera un axe essentiel de la réforme. En plus d'une pénurie réelle de ressources humaines qualifiées, l'Administration souffre du manque d'une véritable politique de gestion des ressources existantes. Une vision globale et pertinente du devenir de l'Administration publique devrait constituer une base solide pour la politique de gestion des ressources humaines, mais aussi pour toute la réforme à entreprendre. Au cours des prochaines années, l'enjeu sera d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de gestion des ressources humaines mettant l'accent sur : i) le recrutement sur la base des compétences en fonction des besoins de l'Administration (recrutement sur concours), ii) l'adoption et la mise en œuvre effective d'un plan de carrière pour le personnel, iii) l'institutionnalisation d'un système transparent d'avancement fondé sur le mérite, et iv) l'amélioration des conditions de traitement du personnel, y compris par le relèvement des salaires et la réorganisation du système de sécurité sociale et des pensions de retraite. Pour chacune des dimensions de la politique de ressources humaines, l'équité de genre devra être systématiquement observée, à la fois pour une meilleure justice sociale et pour tirer pleinement profit du potentiel de compétences des femmes pour améliorer la gestion publique et la prestation des services aux populations.

Par ailleurs, au regard du caractère épidémique du VIH/SIDA et des menaces qu'il constitue sur l'Administration, la lutte contre la pandémie fera partie intégrante de la politique de gestion des ressources humaines. En la matière, les principaux objectifs seront de : 1) contribuer à la réduction de la propagation du VIH/SIDA et atténuer son impact sur les personnes infectées et leurs familles, 2) améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec le VIH/SIDA, 3) protéger les droits des PVVIH, y compris par la lutte contre la discrimination et tous les préjugés liés à la pandémie du VIH/SIDA et autres MST, 4) améliorer les conditions de vie des veuves, des orphelins et des personnes ayant pris la responsabilité de ces orphelins et 5) mettre en œuvre un programme de protection sociale des familles affectées par le VIH/SIDA.

8. Décentralisation et développement local

La Guinée Bissau est divisée en quatre provinces et huit régions administratives. C'est en 1995 que l'Assemblée nationale populaire a décidé de modifier la constitution afin d'y inclure l'existence des collectivités locales. La capitale, Bissau, dispose quant à elle d'un statut particulier. Les régions sont à leur tour divisées en secteurs. Bien qu'il ait adopté des lois sur la

décentralisation, le pays ne compte toujours pas de collectivités locales ayant à leur tête des élus. Pour l'instant, on ne retrouve que des circonscriptions administratives qui sont encore sous la tutelle de représentants de l'État. La région constitue encore le seul noyau administratif opérationnel, l'État y étant représenté par un gouverneur relevant du ministère de l'Administration territoriale. Au niveau des secteurs, l'administration est représentée par l'administrateur du secteur secondé par les quelques fonctionnaires en poste à ce niveau : l'Agriculture, l'Élevage et les Eaux et Forêts, la Santé et l'Éducation. Au niveau des sections, l'Administration n'a plus de représentant direct mais s'appuie sur les structures traditionnelles, les régulos. A leur tour, ces régulos s'appuient sur des Conseils d'anciens. Enfin, au niveau des villages (tabancas), le chef de village, s'appuyant sur les structures traditionnelles, assure le règlement des affaires et des conflits locaux. La Guinée-Bissau dispose de textes relatifs à la gestion des collectivités locales qui ont été adoptés avant le conflit mais qui n'ont toujours pas été mis en vigueur.

L'objectif du gouvernement en matière de décentralisation est de promouvoir le développement des collectivités locales et des régions à travers, entre autres, la révision des textes de 1995 et la dotation des collectivités locales en moyens financiers et humains selon une stratégie de mise en œuvre réaliste qui tiendra compte des capacités institutionnelles et financières du pays.

Les efforts entrepris depuis plusieurs années portent sur le renforcement des administrations régionales autour du gouverneur et la promotion des initiatives locales susceptibles de créer des capacités locales de programmation et d'animation des économies locales. Le Ministère de l'Administration territoriale appuie actuellement les initiatives tendant à développer les capacités d'auto-développement pouvant servir de référence pour les futures collectivités locales. Actuellement l'État, malgré ses faibles moyens financiers et humains, essaie de parer à toutes les urgences dans les régions et les localités les plus reculées. Compte tenu de l'importance des administrations de proximité bénéficiant de la confiance des populations locale, la décentralisation apparaît comme un levier important dans l'amélioration des services publics de base et la dynamisation des économies locales. Le rôle du développement local combinant les actions publiques et les initiatives privées dans la création de richesses locales et la création d'opportunités d'emplois et de revenus et des initiatives communautaires dans les efforts de réduction de la vulnérabilité des familles et enfants est capital dans la stratégie de réduction de la pauvreté et l'atteinte des OMD. La décentralisation est un vecteur important dans la régionalisation des OMD et l'émergence de pôles régionaux de développement.

Dans cette perspective, les actions ci-après sont envisagées :

- Mettre en place quelques collectivités pilotes, avant l'extension du processus à l'échelle du pays,
- élaborer et mettre en œuvre un programme de décentralisation selon une approche de progressivité qui tiendrait compte, entre autres, des besoins en termes humains, financiers et organisationnels y compris pour la réalisation des premières élections municipales;
- renforcer les capacités locales de planification et de gestion du développement, en assurant la participation directe des communautés et populations concernées. A cet effet, les services déconcentrés et les organisations de la Société civile devront apporter une contribution essentielle ;
- mettre en place un dispositif de financements décentralisés au niveau des régions en vue de permettre aux régions de réaliser des plans locaux de développement et d'initier l'apprentissage de programmation locale et la gestion du développement local ;
- mettre en place des dispositifs de contrôle et de gestion des finances locales adéquats pour empêcher toute sorte d'abus et de corruption généralisée. Il s'agit aussi d'accroître la

transparence et la responsabilisation des élus locaux à travers de mécanismes permettant aux populations de demander des comptes aux responsables politiques;

- mobiliser des ressources et réaliser les premières élections municipales, tout en créant les conditions pour garantir des candidatures féminines ;
- mettre en place des capacités nationales et régionales d'appui-conseil aux collectivités locales mises en place dans les différentes régions ;
- renforcer les capacités locales de planification, de gestion des ressources naturelles et du développement, en assurant la participation directe des communautés et populations concernées. A cet effet, la cartographie officielle doit être actualisée et harmonisée avec celle des services déconcentrés ;
- Développer les mécanismes législatifs en promouvant la gestion décentralisée et communautaire des ressources naturelles ;
- Créer les polices municipales pour contrôler l'exploitation des ressources naturelles en se basant au maximum sur les principes de co-gestion ;
- Responsabiliser les communautés locales dans la valorisation et la gestion de leurs ressources naturelles ;
- Promouvoir le droit d'accès réservé aux ressources naturelles par les populations résidentes.

9. Prévention et gestion des risques des catastrophes naturelles

La Guinée Bissau est souvent exposée aux aléas climatiques et à différentes catastrophes naturelles à savoir : les tempêtes tropicales, les inondations, les attaques acridiennes, les sécheresses, l'érosion côtière, les incendies, etc. A cet effet, entre 1987 et 2009, la sécheresse a affecté 132 000 personnes, les inondations en ont touchée 1750 et les cyclones tropicaux ont occasionnées 2 712 victimes. Quant aux épidémies, elles ont affecté 105 380 personnes dont 3 032 décès tandis que les accidents anthropiques ont causé 7 000 victimes (OFDA/CRED).

En même temps, il faut bien reconnaître que, selon les études sur la pauvreté monétaire et non monétaires 2010, de nombreuses personnes dans une très grande pauvreté vivent au jour le jour dans des conditions très proches de celles affectées par des catastrophes naturelles ou épidémiologiques. Les désastres font basculer souvent les ménages dans la pauvreté et exercent des effets négatifs sur les activités économiques et le budget de l'Etat au détriment des efforts du développement.

Le renforcement des capacités en matière de prévention, de préparation, de réponse, de relèvement post-catastrophe et de mitigation se justifie pleinement. Des efforts seront réalisés pour opérationnaliser les différents domaines du Cadre d'Action de Hyogo déjà ratifié par le gouvernement. Toutefois, il faut bien admettre que pour un Etat fragile comme la Guinée-Bissau, la réalisation des actions nécessaires sera essentiellement conditionnée à une assistance technique et financière extérieure. Les actions à entreprendre sont multiples qui vont de la prévention jusqu'à l'assistance aux personnes sinistrées.

(1) la réduction des risques de catastrophe doit être une priorité nationale et locale

Le cadre national (politique, stratégique, institutionnel et programmatique) en matière de Réduction des Risques de Catastrophes reste très faible. Toutefois, en août 2009, un comité national en charge de la mise en place d'une autorité nationale de la protection civile a été mis en place. Cette commission présidée par les Directions des Mines et de l'énergie a déjà: (i) produit les lois de base portant création du service national de la protection civile, (ii) identifié les risques

de catastrophes majeurs, (iii) statué sur les modalités de mobilisation de fonds pour permettre à l'autorité nationale de la protection d'exécuter sa mission.

Dans le court terme, il s'agira de soumettre les lois de base à l'Assemblée Nationale pour promulgation avant fin 2011. Ensuite, il s'agira de nommer une autorité nationale en charge de la Protection Civile, qui assurera la coordination nationale des activités de gestion des risques et de catastrophes.

Pour le moyen terme, le focus sera mis sur le parachèvement des textes de la mise en place du cadre institutionnel national, ainsi qu'une stratégie nationale de Gestion des risques de catastrophe assortie d'un cadre programmatique pluriannuel.

(2) les risques sont à identifier en vue d'actions ciblées

Des efforts ont déjà été faits en matière de système d'informations liés à la GRC au niveau de la météorologie nationale, et dans le domaine du système de surveillance épidémiologique. Toutefois, il est important de poursuivre ces actions et organiser une étude plus approfondie sur le profil de vulnérabilité du pays qui est prévue pour 2012. Les femmes seront associées à cette étude afin que puissent être saisies leurs risques spécifiques, leurs capacités d'intervention, leurs besoins, leurs priorités et leurs perspectives. Il y a lieu également d'actualiser périodiquement, les résultats en vue d'alimenter une base de données dynamique sur les risques de catastrophes en Guinée Bissau, afin de mieux anticiper sur les désastres. L'objectif à plus long terme est de mettre en place un Système d'Alerte qui doit être accessible aux communautés notamment les groupes vulnérables et les femmes.

(3) une compréhension et une conscience des risques à assurer

Des mesures seront prises pour intégrer la dimension GRC dans le curricula d'éducation de base et modules de formation, et mettre en place un dispositif d'information, de sensibilisation et de communication à l'échelle des communautés exposées aux risques, la mise en place d'un réseau de journaliste en GRC.

(4) les facteurs de risque sous-jacents doivent être réduits

La vulnérabilité de l'habitat constitue une remarque majeure. En vue de rendre les habitats notamment des plus pauvres, résistants aux aléas, il sera procédé à la définition et à la vulgarisation des normes de construction anti-aléa. Par ailleurs, les groupes pauvres et vulnérables seront appuyés pour leur permettre d'accéder à des habitats sûrs à travers des programmes de logements sociaux intégrant les normes de construction anti-aléa. De même, des dispositifs réglementaires seront pris pour intégrer la GRC dans l'aménagement du territoire et la planification notamment urbaine et l'interdiction de la construction d'habitats et d'infrastructure sociales dans des zones submersibles et inondables.

(5) une posture de prévention et d'action à avoir à tous les niveaux

Le gouvernement élaborera un plan de contingence national qui reflète le niveau d'exposition du pays et les différentes strates sociales et groupes de population, dont les femmes, aux risques de catastrophes selon les facteurs de risques suivant les régions. Par la suite, des exercices de simulations et de Retour d'Expérience (RTEX) devraient aussi être institués pour rendre ces plans opérationnels et performants. Il sera question également de la mise en place des stratégies et mécanismes de mobilisation rapide de ressources en cas d'urgence. Les capacités de secours et de sauvetage, des équipes d'urgence (sapeurs pompiers) seront renforcées.

2.4.2 Axe 2 : Assurer un environnement macro-économique stable et incitatif

La revue de la mise en œuvre du DENARP I a permis de relever que: i) le climat politique et sécuritaire n'a pas été propice à la mise en œuvre des réformes, ii) les performances de l'économie ont été limitées (taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 3% contre un objectif initial de 3+5%) et sont largement tributaires de celles de la filière cajou¹³, elle-même fortement dépendante de la conjoncture sur le marché international, iii) le pays s'est largement éloigné des chances de l'atteinte des OMD à l'horizon 2015.

Dans la perspective de la réduction de la pauvreté et de l'accélération de la réalisation des OMD en Guinée-Bissau, un enjeu majeur du DENARP II sera la relance de la croissance et la diversification de l'économie, en réduisant notamment sa forte dépendance de la noix de cajou. A cet effet, le Gouvernement entend consolider les acquis du DENARP I et porter le taux de croissance économique à 5 % en moyenne entre 2011 et 2015 et de diversifier ses exportations pour sortir progressive de la dépendance du seul produit cajou.

Pour ce faire, une stratégie ambitieuse sera mise en œuvre autour des priorités ci-après: i) consolidation de la stabilité du cadre macro-économique, ii) développement des infrastructures de la base, notamment l'énergie, iii) amélioration du cadre des affaires et promotion du secteur privé, iv) appui aux secteurs porteurs de croissance, notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'industrie et le tourisme.

1. Stabilisation du cadre macro-économique et renforcement des capacités de gestion stratégique du développement

Des progrès sensibles ont été accomplis dans ce domaine au cours des trois dernières années. Dans la gestion des finances publiques, par exemple, le renforcement de la mobilisation des recettes et la maîtrise des dépenses ont permis une baisse du déficit budgétaire ainsi qu'une réduction des arriérés de paiements. Cependant, des fortes contraintes subsistent encore. Alors que les recettes fiscales sont loin d'atteindre les 17% du PIB fixés dans le cadre des critères de convergence adoptés par l'UEMOA, le budget de l'Etat est fortement tributaire de l'aide extérieure. Le ratio salaires du personnel sur les recettes propres, quoi que ramené à 75,6% en 2009 contre 90,3% en 2006, reste largement au dessus de la norme ($\leq 35\%$) fixée par l'UEMOA. A cela s'ajoutent le poids de la dette¹⁴ et les besoins pressants liés au financement des priorités stratégiques pour promouvoir la croissance économique et favoriser la réduction de la pauvreté dans le pays, y compris pour la réforme des forces de défenses et de sécurité.

Conformément aux engagements pris dans le cadre de l'UEMOA, le Gouvernement entend maintenir le déficit budgétaire à moins de 3% du PIB, le déficit courant de la balance des paiements à 5% du PIB et l'inflation annuelle à 3% au plus.

Les critères de premier rang sont : i) le solde budgétaire de base rapporté au PIB doit être supérieur ou égal déjà 0%, ii) l'inflation est maintenue à moins de 3%, iii) l'Etat n'accumule pas d'arriérés de paiements intérieurs ou extérieurs sur la période courante, et iv) l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB n'excède pas 70%.

Quant aux critères de second rang, ils sont : i) la masse salariale ne doit pas excéder 35% des recettes fiscales, ii) les investissements publics financés sur ressources propres atteignent au moins 20% des recettes fiscales, iii) le déficit extérieur courant hors dons rapporté au PIB n'excède pas 5%, et iv) la pression fiscale atteint au moins 17% du PIB.

¹³ Le cajou seul contribue à plus de 90% aux recettes d'exportation à hauteur de 15 à 20% des recettes publiques.

¹⁴ Dix (10) ans après le passage au « point de décision » de l'initiative PPTE (2000), le pays a atteint le point d'achèvement en décembre 2010. La dette extérieure était estimée en 2008 à US\$1,36 milliards, soit 173% du PIB, dont US\$388,6 millions sont constitués des arriérés. Le service de la dette représente 19,4% des recettes d'exportations et 40,3% des recettes publiques.

Pour cela, le Gouvernement poursuivra les efforts pour : i) le renforcement de la mobilisation des recettes, ii) l'amélioration de la qualité des dépenses publiques, iii) la promotion des investissements étrangers directs (IDE) et des transferts par les guinéens de l'étranger, y compris à travers la mise en œuvre du nouveau code d'investissement, le renforcement des capacités des structures en charge de l'octroi de licences et d'enregistrement des entreprises, et la mise en place des facilités de transferts et d'investissements par les guinéens de l'étranger; iv) la mobilisation des ressources extérieures nécessaires pour couvrir les besoins d'investissements du pays et soutenir la balance des paiements.

Parallèlement, pour un développement soutenu et durable, une approche stratégique à long terme fondée sur l'exploitation optimale des potentialités du pays et soutenue par un programme de réformes et d'investissements conséquents s'avère nécessaire¹⁵. A cet égard, la Vision prospective «Djitu ten» et son opérationnalisation à travers le DENARP et des politiques sectorielles pertinentes et efficaces détermineront dans une large mesure les orientations de l'action du Gouvernement en matière de développement économique et social.

Dans la perspective du renforcement des capacités nationales de pilotage de l'économie, d'importantes initiatives ont été lancées ces dernières années avec l'appui des partenaires techniques et financiers, notamment sous l'égide du ministère de l'Economie, du Plan et de l'Intégration Régionale. Ce sont, entre autres : le programme d'appui au développement des capacités nationales de pilotage de l'économie et de coordination de l'aide (PNUD/BAD) et le programme de modernisation et de renforcement des capacités de l'Administration publique (UEMOA).

Au cours des prochaines années, outre la mise en place d'une assistance technique internationale conséquente et le recrutement et la formation des cadres dans l'analyse, la prévision macro-économique, la formulation des politiques et la planification stratégique, les actions du Gouvernement devront se traduire par : i) le développement et/ou l'amélioration des principaux instruments nécessaires à l'amélioration du pilotage de l'économie (modèle de prévision et de cadrage macro-économique, plan d'actions prioritaires -PAP, programme d'investissements publics – PIP), ii) l'amélioration du cadre institutionnel et des mécanismes de coordination de l'aide conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, iii) le renforcement du suivi/évaluation du DENARP, incluant des indicateurs permettant de mieux saisir la situation des femmes et de garantir leur accès aux bénéfices inhérentes aux actions entreprises et iv) le développement d'un système de suivi et évaluation des politiques et stratégies performant, y compris l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS).

2. Réformes de la gestion des finances publiques

Le Gouvernement a lancé un processus de réformes structurelles dans le domaine des finances publiques en vue de consolider la stabilité budgétaire et améliorer la qualité, la transparence et l'efficacité des dépenses publiques. Ces réformes qui ont été réalisées avec l'appui des partenaires, se sont traduites notamment par la mise en place d'un cadre juridique et comptable moderne pour la gestion des finances, le renforcement du système de contrôle et l'amélioration de la gestion opérationnelle du budget, y compris par la mise en œuvre du Système

¹⁵ La structure de l'économie nationale n'a pas fondamentalement changé depuis l'indépendance, le secteur primaire, largement dominé par l'agriculture traditionnelle et familiale, représentant encore environ 40% du PIB. A part la filière de cajou, aucune dynamique susceptible d'accélérer la croissance et la transformation de l'économie n'a émergé.

Intégré de la Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) dans les départements ministériels pour améliorer l'efficacité et la transparence dans l'exécution du budget. A cela s'ajoute la réduction du déficit budgétaire en dépit du contexte difficile lié à la baisse notable des prix du cajou et de l'assistance internationale encore limitée.

Pour consolider les acquis évoqués ci-dessus, le Gouvernement a adopté les stratégies suivantes à court terme: i) fusion des bases de données du Ministère de la Fonction Publique par l'enregistrement biométrique et du Ministère des Finances, ii) paiement en personne les salaires dans certains Ministères et les services bancaires, et iii) mise en œuvre du système de comptabilité de la Trésorerie conformément aux dispositions du SIGFIP. En outre, il poursuivra les efforts pour :

- le renforcement de la mobilisation des recettes à travers : i) l'application stricte des dispositions fiscales et douanières, ii) l'élargissement de la base fiscale, y compris par l'intégration des taxes immobilières et foncières, iii) la rationalisation et le suivi des exonérations douanières et fiscales, iv) la sécurisation des recettes à travers la centralisation des encaissements à la DGCI, v) le développement des mécanismes et procédures accélérés pour le remboursement de la TVA et de l'ACI, et vi) l'inscription de la question fiscale à l'ordre du jour du dialogue entre le Gouvernement et le secteur privé ;
- l'amélioration de la qualité des dépenses publiques. A cet effet, les mesures ci-après sont déjà prises par le Gouvernement : i) unification du fichier solde au niveau du ministère des Finances et celui de la Fonction publique issu du recensement biométrique des fonctionnaires, ii) paiement des salaires sur la base d'une présence physique dans certains ministères, et iii) mise en œuvre d'un système de comptabilité publique conformément au SIGFIP.

Pour consolider et renforcer l'efficacité de la gestion budgétaire, les prochaines mesures seront axées sur : i) l'alignement du budget aux priorités définies dans le cadre du DENARP II, en garantissant des allocations budgétaires qui favorisent la réduction des disparités et l'élimination des inéquités et inégalités de toutes formes, au plan spatial et entre hommes et femmes (le budget devrait être l'instrument principal de mise en œuvre sur la base d'un plan d'actions triennal), ii) la mise en place du CDMT pour assurer une meilleure planification des dépenses dans les secteurs prioritaires, iii) l'amélioration de la gestion des marchés publics par le renforcement de la transparence et la concurrence dans l'attribution des marchés et l'amélioration du suivi et du contrôle budgétaire, iv) un encadrement strict du recours aux procédures exceptionnelles d'exécution budgétaire, et v) la publication régulière de l'exécution du budget et des comptes de gestion et de la loi du budget de l'État.

3. Amélioration du cadre des affaires et promotion du secteur privé

Selon le rapport Doing Business élaboré par la Banque Mondiale, **la Guinée-Bissau est classée parmi les tous derniers pays en termes d'adéquation du cadre des affaires** : 173ème sur 175 en 2005/6 et 181ème sur 183 en 2008/2009 (rapport 2010). Outre le climat politique et sécuritaire et la pénurie des infrastructures de base, les principales contraintes rencontrées par les investisseurs potentiels sont notamment : i) le manque d'information qui pénalise fortement les investisseurs qui souhaitent démarrer une nouvelle entreprise dans le pays, ii) la complexité, la longueur des procédures et des coûts élevés des formalités de création d'emplois, et iii) la multiplicité des institutions jouant l'interface avec le secteur privé. Le délai et le coût nécessaires pour la création d'une entreprise sont estimés respectivement à 233 jours en moyenne et 250% du PIB/capita.

Par ailleurs, il faut ajouter à cet environnement peu incitatif d'autres contraintes non des moindres

qui limitent la dynamique de développement du secteur privé. Ce sont notamment le manque d'instruments de soutien financier et technique pour promouvoir les initiatives privées.

Malgré toutes ces contraintes et handicaps, le pays a plusieurs atouts pour devenir plus attractif pour les investisseurs, nationaux et internationaux, grâce à la diversité de ses ressources naturelles et de progrès institutionnel et législatif. Tout récemment le gouvernement a créé d'un Centre de formalisation des entreprises (Guichet Unique) pour faciliter et rationaliser les procédures relatives à l'enregistrement de nouvelles entreprises. La création d'une cour et un centre d'arbitrage commercial, est parmi les engagements du Gouvernement pour consolider tous ces acquis permettant au secteur de fonctionner dans un environnement incitatif et sécurisant. Dans le domaine de la réforme législative, plusieurs textes sont en cours d'examen comme le Code du travail, la mise en œuvre de la loi foncière et un nouveau code des investissements.

Dans le cadre du DENARP II, le Gouvernement poursuivra les efforts pour promouvoir les investissements et soutenir le développement du secteur privé. Les actions envisagées à cet effet s'articuleront autour des priorités suivantes: i) l'amélioration des infrastructures de base – énergie et transports notamment, ii) le renforcement du cadre légal et du système judiciaire relatifs à l'investissement privé (adoption du nouveau Code des investissements privé, mise en œuvre des actes juridiques de l'Organisation pour l'Harmonisation en matière de Droits des Affaires - OHADA), actualisation du Code foncier et domanial notamment pour faciliter l'accès à la terre et garantir la sécurité foncière, finalisation de la réforme des Codes civil et commercial, etc., iii) la poursuite de la simplification et la rationalisation des mécanismes et procédures de création d'entreprises (renforcement des capacités des services d'octroi de licences et d'enregistrement des entreprises et des propriétés, décentralisation et/ou privatisation des services des notaires etc.), iv) amélioration du système d'informations entre l'administration publique et le secteur privé (création d'un site web pour la diffusion des textes de loi en vigueur relatifs à l'établissement et au fonctionnement des entreprises, mise en place et animation d'un cadre de concertation entre l'administration et le secteur privé), v) la poursuite du processus de paiement de la dette intérieure, vi) le renforcement du système financier, notamment pour soutenir les investissements dans les secteurs productifs tels que l'agriculture (actualisation de la législation sur les IMF, renforcement des capacités des IMF et introduction de nouveaux de financements adaptés aux besoins de l'économie, y compris par la création d'un fonds de soutien à la promotion des petites et moyennes entreprises), vii) l'application des politiques commerciales harmonisées avec les directives de l'UEMOA et viii) l'amélioration du commerce transfrontalier permettant de lutter contre les trafics illicites de noix de cajou et autres produits.

Parallèlement à ces différentes mesures, des efforts soutenus seront engagés pour la qualification des ressources humaines, aussi bien en termes de formation technique et professionnelle qu'à celui du développement de l'esprit d'entreprise, et en veillant à l'équilibre de genre, afin que le potentiel que représente les femmes soient rentabilisé. L'amélioration du cadre des affaires passera également par celles des conditions de gouvernance, à travers le développement de programmes de formation et d'information sur l'environnement des affaires, mais aussi l'intensification de la lutte contre la corruption (information, sensibilisation, restriction des opportunités de corruption, poursuites judiciaires).

En Guinée-Bissau, comme dans la plupart des pays en développement, il y a un fort courant d'émigration qui a atteint une nouvelle dimension ces dernières années. Pour améliorer sa contribution au développement national, le Gouvernement a créé l'Institut pour l'émigration, dans le but d'encourager et de faciliter les transferts de fonds¹⁶ et leur investissement dans le pays. Les mesures allant dans ce sens sont notamment la création d'un cadre légal pour régir les transferts de

¹⁶ Selon les données de la balance des paiements, les remises des émigrés dans le pays s'élèvent à environ 15 milliards de FCFA, soit 4% de PIB.

fonds par les émigrés, la simplification de l'accès à la terre, la facilitation de l'importation de matériaux de construction et la simplification des procédures administratives pour l'établissement des entreprises.

La Guinée-Bissau figure parmi les vingt pays dont l'indice de perception de la corruption est le plus élevé (IPC), soit 2,1 points, le classant à la 154e position, selon le dernier rapport de l'ONG Transparency International avec une légère amélioration par rapport à l'année 2009 (158e place soit 1,9 points). Toutefois, cette situation demeure préoccupante, justifiant l'importance que le gouvernement accorde à ce phénomène, dans la fonction publique, dans la mesure où celui-ci contribue grandement à accroître la pauvreté et compromet les perspectives de développement économiques et sociales du pays. En effet, la corruption se manifeste surtout dans le fonctionnement des services publics, la répartition des marchés (concours publics), ou lorsque les systèmes de contrôle des dépenses publiques peuvent être contournés

Ainsi, dans la lutte contre la corruption, des efforts ont été accomplis avec la mise en œuvre de certaines initiatives¹⁷ qui constituent des avancées qui ont besoin d'être consolidées et intensifiées à travers le renforcement de l'indépendance et de l'accessibilité au système judiciaire et l'amélioration de la qualité des services publics.

Le gouvernement se propose d'atteindre en 2015 un score de 2,5, et à cet effet développer des mesures / actions qui se concentreront principalement sur la mise en œuvre de la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux. A cet effet, il est prévu d'améliorer la transparence dans l'administration publique grâce à des audits institutionnels et financiers, le renforcement de la participation des citoyens dans le contrôle et la supervision des actes administratifs, en créant les conditions institutionnelles pour que les services publics fonctionnent en conformité avec les nouvelles techniques de gestion publique fondée sur l'obligation reditionnelle (obligation de rendre les comptes) et sous réserve de mieux évaluer l'utilisation des ressources publiques de l'Etat.

En outre, les facteurs qui sous-tendent la fragilité de la gouvernance seront particulièrement visés, en définissant clairement les responsabilités et en prenant les décisions qui s'imposent pour punir les pratiques de détournement de fonds et de corruption.

Les mesures prévues viseront à la fois l'efficacité dans l'administration publique et la participation citoyenne. Ainsi, les actions suivantes devraient être entreprises :

- i) le renforcement des capacités dans la formulation des politiques et la planification stratégique,
- ii) la réforme du cadre juridique et institutionnel pour la planification stratégique,
- iii) l'adoption d'un mécanisme permanent la consultation avec les partenaires au développement pour améliorer la gestion et la coordination de l'aide internationale,
- iv) la réorganisation et le renforcement du système statistique national;
- v) la réorganisation et le renforcement de la Cour des comptes et le Bureau de lutte contre la corruption;
- vi) la formation des membres de l'ANP dans le domaine de la gestion des finances publiques;
- vii) l'amélioration des mécanismes de gestion économique et financière dans toutes les institutions de l'administration publique.

¹⁷ Adoption d'un cadre juridique et comptable moderne et stable pour la gestion des finances publiques en conformité avec les directives de l'UEMOA et conformément aux meilleures pratiques internationales, réalisations par l'Inspection générale des Finances et de l'administration publique des missions de contrôles et des paiements des salaires des fonctionnaires publics à travers le contrôle physique et le croisement avec les listes des ministères sectoriels et programme d'assainissement des finances publiques.

2.4.3 Axe 3 : Promouvoir un développement économique inclusif et durable

1. Appui aux secteurs porteurs de croissance

Depuis plusieurs années, la croissance tendancielle de l'économie de la Guinée Bissau s'inscrit durablement dans la fourchette d'un taux 1,5 % en termes réels si on tient compte du taux de croissance démographique de 2,5 % par an. Le gouvernement entend approfondir ses réformes économiques et financières pour viser tendanciellement l'objectif du taux de croissance plus de 5% d'ici 2015. Cela constituera son point de repère de ses politiques publiques. Les conditions sont favorables pour se rapprocher de cet objectif. En effet, la stabilité macro-économique de ces dernières années, l'amélioration des conditions de développement du secteur privé, le retour progressif de la confiance des investisseurs nationaux et étrangers ainsi que la volonté politique de réformer l'administration publique et les forces de sécurité sont autant des facteurs favorables pour une croissance forte et durable tirée par des secteurs moteurs comme l'agriculture, la pêche, les mines et le tourisme. Le gouvernement est préoccupé par l'impérieuse nécessité que la croissance générée par les secteurs moteurs, se traduise par des changements réels dans la vie quotidienne des pauvres. Car une croissance économique forte et durable est nécessaire, mais elle est insuffisante si elle ne touche pas les sphères productives des pauvres qui représentent encore près des deux tiers de la population. Elle doit être génératrice d'effets d'entraînement sur tous les secteurs d'activité permettant à de larges couches de la population de trouver des emplois stables et des revenus monétaires conséquents leur permettant une meilleure insertion dans le tissu économique et social et une meilleure qualité de vie.

Cette croissance forte et durable devra être davantage favorable aux pauvres, avec une attention particulière aux groupes vulnérables et aux femmes dont les efforts pour améliorer les conditions de vie des ménages pauvres ont été démontrés. Cela passe par deux démarches complémentaires. La première démarche consiste à faire participer les pauvres, surtout les agriculteurs, à davantage de création de richesses. Une des pistes majeures consiste à mettre en place ou à renforcer les activités ou filières porteuses pour à la fois assurer la sécurité alimentaire et diversifier les bases productives en lien avec le développement des PMI/PME pouvant constituer de relais pour des réseaux d'exportation hors le cajou. Cela passera par l'accélération du processus de sécurisation foncière et un meilleur accès des producteurs aux moyens de production comme le crédit, aux marchés et aux opportunités de formation, en veillant à éliminer les inégalités qui en limitent l'accès aux femmes. La seconde démarche comprend un ensemble de mesures visant à développer les économies urbaines pour faire reculer pauvreté urbaine.

Pour obtenir une croissance forte, durable et profitable aux pauvres, le gouvernement accordera une attention particulière aux programmes visant à réduire la vulnérabilité de l'économie Bissau-guinéenne et la pauvreté par la diversification des bases de la croissance. Le Gouvernement apportera un soutien accru au développement du secteur privé-avec un accent particulier sur les petites et moyennes entreprises-y compris les micro-entreprises qui sont à la limite du secteur informel. Ce soutien s'appliquera sans à priori à toutes les activités productrices existantes ou proposées, qu'elles soient dans l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat, l'industrie ou les services, et qu'elles soient orientées vers le marché national, régional ou international.

Toutefois, dans un souci de priorisation, le Gouvernement prévoit des interventions ciblées vers un nombre limité de secteurs (ou filières) porteurs, en mettant l'accent sur le partenariat avec le secteur financier pour soutenir et stimuler le secteur privé, en mobilisant la contribution de la diaspora, et en investissant dans les infrastructures et la formation professionnelle. Ces secteurs ont été choisis –suite à des études et larges consultations, (EDIC, étude sur les sources de la croissance, consultations sur les besoins et les obstacles au commerce) - par rapport à

leur potentiel contributif à la croissance économique, à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté. Ils comprennent des secteurs comme le cajou, la pêche, le tourisme et les mines qui témoignent de la volonté du pays d'ouverture vers l'extérieur, et contribuent (ou contribueront) à l'augmentation des recettes de l'Etat. Une étude de simulation a révélé que ces secteurs ont tous (sauf le secteur émergent des mines) un important effet multiplicateur sur le revenu des ménages, et des fortes liaisons en amont et en aval avec le reste de l'économie. Ils sont aussi ceux où l'avantage comparatif semble établi (ou, dans le cas du tourisme, pourrait l'être). Ces secteurs, considérés comme stratégiques, sont : (i) la filière de l'anacarde ; (ii) la filière rizicole ; (iii) l'horticulture ; (iv) la pêche ; (v) le tourisme (secteur embryonnaire) ; et (vi) les industries extractives (secteur émergent).

Pour y parvenir, la grappe « agroalimentaire », axée sur le développement des filières céréales (y compris le riz), cajou, horticulture, pêche et élevage doit être au cœur de la stratégie de développement de la Guinée Bissau. Autour de cette grappe, se développera les grappes tourisme, « transports et commerce » et « BTP et mines ». Ce choix permet à la Guinée-Bissau de tirer profit des avantages comparatifs en augmentant les revenus tirés des exportations et du tourisme tout en améliorant la sécurité alimentaire et l'emploi. Cette croissance plus robuste qu'auparavant et durable, inscrite parmi les grands objectifs du DENARP sera appuyée par des investissements prioritaires dans le secteur rural en jetant les bases réelles de la révolution verte pour un pays qui a des fortes potentialités agro-pastorales très faiblement mises en valeur. Cette stratégie s'appuiera également sur un secteur minier en pleine croissance tout en veillant à ce que les impacts socio-économiques soient plus diffus et durables sur les économies locales.

Dans le cadre cette orientation, le gouvernement s'efforcera lors de mise en œuvre de ses investissements pour que la question de sauvegarde social et environnementale du Pays soit bien intégrée dans toutes les politiques sectorielles. Les défis et enjeux posés par les changements climatiques seront également intégrés dans les programmes et projets d'investissements dans tous les secteurs d'activités, particulièrement dans le secteur rural (agricole, élevage, exploitation forestière), pêche, ressources hydriques, tourisme, énergie, habitat et travaux publics (routes, points) pour garantir le renforcement des capacités de résilience et d'adaptation aux effets des changements climatiques.

Pour faire face aux problèmes économiques des pauvres et des très pauvres, le Gouvernement va développer deux stratégies : La première consistera à redynamiser le secteur agricole ; la seconde, concernera la création des emplois generateurs de revenus pour les pauvres à travers une stratégie d'appuis aux agriculteurs dans le développement des techniques transformation de la noix de cajou et des produits maraîchers (horticulture) et fruiticole. Ceci permettra aux producteurs de faire face à la crainte de peremption de leurs produits pour ne pas les vendre à n'importe quel prix à des acheteurs. Parallèlement, l'État va i) redynamiser le secteur par la promotion de la diversification et la valorisation et ii) encourager la culture d'autres produits agricoles compétitifs. Cette relance du secteur passe par la mécanisation et la vulgarisation des engrais, pour permettre au secteur de s'orienter vers une production en continu tout au long de l'année. Cette relance passe aussi par la recherche/développement. Le DENARP II mettra un accent particulier sur la mobilisation des ressources (financières et humaines) pour la création de structures de gestion de micro-finance, d'encadrement et de suivi des bénéficiaires sur le terrain.

Cinq grands axes stratégiques seront développés :

- (1) Assurer la sécurité alimentaire : La politique de sécurité alimentaire comprendra à la fois :
 - (i) un *aspect offensif*, qui consiste à augmenter autant que possible la production des cultures vivrières stratégiques telles que le riz, le manioc, le maïs et le sorgho en y incluant les légumes ;
 - (ii) un *aspect défensif*, qui consiste à acquérir une certaine capacité

de résistance aux chocs (climatiques, économiques) par des moyens de réaction rapide post catastrophe ;

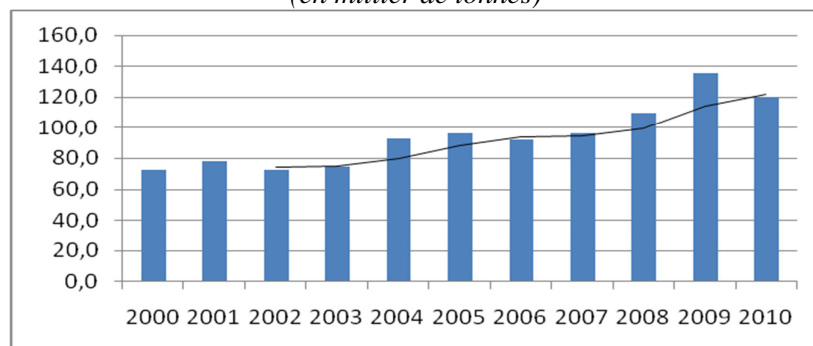
- (2) Améliorer les revenus des producteurs : L'atteinte de cet objectif requiert une *bonne information sur les marchés*, un haut degré d'organisation de l'économie agricole (supposant une collaboration entre acteurs au sein des filières) et une *ouverture sur l'export*. L'agro-industrie permet au pays d'acquérir les devises lorsque ses produits sont exportables. Cette voie est très exigeante, et suppose un effort d'organisation particulier dans le cadre des filières par produits. Une politique de qualité doit être conçue et appliquée et des services de contrôle efficaces instaurés.
- (3) Développer les activités de valorisation des produits locaux : ces activités sont sources de développement des tissus productifs locaux et régionaux qui seront animés par des petites et moyennes entreprises à soutenir dans le cadre du développement du secteur privé ; les produits à développer en priorité sont le cajou, le riz, les produits de l'élevage, les produits maraîchers et les poissons ainsi que certaines destinations touristiques.
- (4) Promouvoir certains pôles régionaux de croissance en vue de permettre une réelle valorisation des richesses régionales pour le développement des économies régionales ; cela passera par :
 - *L'aménagement des Zones d'Activités Agricoles* et l'amélioration des infrastructures routières et de communication des zones touristiques ;
 - *Le développement d'un nouveau partenariat* de développement entre l'Etat et le secteur privé ;
 - L'accélération des projets d'*électrification* de certaines régions en vue d'attirer plus d'investisseurs dans les secteurs de transformation des produits agricoles et du tourisme ;
 - La mise en place des *programmes spécifiques de développement des économies locales* à travers des fonds locaux de développement et des fonds régionaux de développement économique.
- (5) Intégrer les changements climatiques dans les décisions politiques, de planification et d'investissement des secteurs porteurs de croissance afin de les rendre résilientes aux changements climatiques. La prise en compte des risques climatiques permettra d'aménager les zones agricoles, d'habitation, touristiques et côtières et de concevoir les infrastructures routières et de communication adéquates pour faire face aux catastrophes climatiques. L'intégration des changements climatiques va aussi concerner les aspects liés à la réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES) et cela permettra par exemple de privilégier l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans toutes les décisions politiques et d'investissement ainsi que les stratégies concernant la question énergétique. Ainsi les stratégies de développement des différents secteurs porteurs de croissance devront se transformer en stratégies de développement faiblement émissif en carbone et résilient aux changements climatiques afin de promouvoir un développement durable en Guinée Bissau.

A. Développement et valorisation de la filière anacarde

La production de la noix de cajou a connu une évolution spectaculaire. La production n'a commencé que dans les années 1970. Les exportations ont atteint 10.000 tonnes au milieu des années 80, 57.000 tonnes en 1997; et, malgré les fluctuations d'une année sur l'autre, la tendance s'est poursuivie au cours de la décennie suivante, pour dépasser 130.000 tonnes en

2009. La Guinée-Bissau est maintenant le sixième exportateur mondial de cajou. La performance du secteur cajou est d'autant plus remarquable qu'il n'a été l'objet que de peu de mesures de la part de l'Etat ou des partenaires extérieurs.

*Evolution des exportations de cajou (2000-2010)
(en millier de tonnes)*



Source : Direction Générale de l'Economie

Cette filière occupe plus de 85 % des familles du pays, et il est rare de rencontrer un agriculteur qui ne plante pas au moins quelques pieds d'anacardier. Les revenus générés jouent ainsi un rôle important pour réduire la pauvreté. On estime qu'une augmentation du prix au producteur de 15% augmenterait le niveau de consommation de la catégorie « extrêmement pauvre » de 9.5%, et celui de la catégorie « pauvre » de 3,3%.

Vu le rôle vital de cette filière, il est important d'améliorer ses performances et de contrer les menaces qui pèsent sur lui. La transformation sur place est, depuis longtemps, une priorité du Gouvernement, mais jusqu'ici peu de résultats ont été obtenus. Les unités de transformation, dont le nombre dépasse les 20, sont pratiquement à l'arrêt à l'heure actuelle, leur problème majeur étant le manque de capacité financière pour constituer des stocks et acquérir l'équipement adapté et performant. Une nouvelle démarche a déjà permis la construction de trois unités de transformation d'un type nouveau avec des partenaires étrangers qui devraient fonctionner en 2011. Il a aussi créé une Commission Nationale de Cajou et il envisage de créer l'Institut National de Cajou. La Commission Nationale de Cajou, en collaboration avec l'Institut National de Recherche Agricole (INPA) coordonnera désormais toutes les actions tendant au développement des plantations d'anacarde et à la promotion de leurs produits.

Les interventions au cours du DENARP II seront focalisées sur trois (3) principales priorités: i) le développement de la recherche en soutien à l'adoption de paramètres agro-techniques visant et une meilleure productivité du cajou, y compris pour la prévention et/ou la lutte antiparasitaire ii) le renforcement du contrôle de qualité et des normes en vue d'optimiser les opportunités sur le marché international, et iii) la promotion de la transformation sur place de la noix de cajou- sur la base du Plan d'urgence de relance de l'industrie de transformation de la noix de cajou, adopté en 2010. Cette transformation comprend également celle de la pulpe, y compris pour faire des jus, des biscuits, compotes et des biocombustibles, iv) l'accès facile aux crédits et avantages fiscaux.

B. Développement de la filière rizicole

Le riz est un élément stratégique de très grande importance pour la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD. Cette denrée constitue la base alimentaire de plus de 95% de la population, et c'est par le riz que la Guinée Bissau peut assurer la sécurité alimentaire de ses populations. La consommation annuelle moyenne est estimée à environ 130.000 tonnes. En dépit de ses potentialités rizicoles considérables et de son avantage comparatif dans ce domaine, le pays

accuse depuis dix ans un déficit en riz croissant, évalué en 2009/2010 à plus de 100 000 tonnes couvrant que quelque 47% de la consommation.

La production rizicole est essentiellement assurée par les exploitations familiales (estimés à près de 90.000, les petits exploitants familiaux réalisent 90% de la production), avec des techniques de production rudimentaires, des méthodes de travail archaïques, dominées par des travaux manuels et physiques, des exploitants âgés et souvent illettrés, conduisant à des rendements faibles (1,7 tonne/ha). Ces unités productives familiales intègrent une majorité de femmes dont l'apport, les conditions et le temps de travail doivent impérativement être pris en compte du fait de leur incidence sur la santé maternelle et familiale, sur l'alphabétisation des femmes et la scolarisation des filles. Les producteurs modernes appelés « ponteiros» (environ 1.200 installés), disposant de concessions foncières importantes (variant de 20 à 2.500 ha) fournies par l'État, couvrent près de 27% des terres labourables (soit 9% de la superficie totale du pays), mais ces cultivateurs n'utilisent que peu de leurs terres pour la culture rizicole –pour laquelle celles-ci seraient pourtant bien adaptées.

Parmi les obstacles qui limitent la production de riz, on relève la préférence des producteurs pour les cultures de rente (comme la noix de cajou), le manque de main d'œuvre, et la faible intensification de la production. Celle-ci provient notamment de l'insuffisance des investissements dans la recherche et la diffusion des pratiques, techniques et de semences améliorées, la faible utilisation d'engrais chimiques, ou organiques et de produits phytosanitaires et du faible niveau d'aménagement des zones irriguées (sur un potentiel de plus de 250.000 ha de riziculture irriguée, moins de 20 % sont valorisés.). Le nonaccès au financement à moyen et à long terme, ainsi que l'état dégradant des pistes et voies d'accès sont également des contraintes.

L'objectif du Gouvernement, dans le Plan d'investissement Agricole, qui s'insère dans le DENARPII, à l'horizon 2015 est d'augmenter la production d'environ à 158 000 tonnes de riz, correspondant à environ 95 000 tonnes du riz blanc disponible pour la consommation, soit une réduction du déficit de plus de 50% et ainsi attendre un taux de satisfaction des besoins par la production nationale passant de 45 % à près de 80%.

Cet objectif sera réalisé essentiellement grâce à:

- la maîtrise de l'eau, non seulement dans les périmètres rizicoles, mais également à travers le drainage et la gestion efficiente des nombreux fleuves qui sont utilisés pour l'agriculture ;
- l'approvisionnement en facteurs de production, notamment en engrais et produits phytosanitaires, d'une meilleure diffusion des semences de variétés à haut rendement. A cet effet, un programme sera mis en place, envisageant de soutenir la diffusion dans le monde rural de 1.000 litres de produits phytosanitaires, 3.000 tonnes d'engrais, et 2.500 tonnes de semences améliorées de céréales (sur 5 ans). L'intensification de la production devra se faire par l'introduction de variétés plus productives, y compris à cycle court dans certaines zones, et d'un suivi rapproché des paysans.

La mécanisation progressive de l'agriculture et en particulière la filière riz, est nécessaire. Les investissements prévus devraient permettre l'acquisition par les producteurs de 100 tracteurs agricoles, 1.000 motopompes et accessoires pour le développement de la petite irrigation, et 1.500 motoculteurs. De plus, il conviendra d'appuyer l'accès des agriculteurs à 5.000 chaînes mécaniques de traction animale. En ce qui concerne les traitements post-récolte, le programme envisage de renforcer les équipements existants avec 300 batteuses, 600 décortiqueuses et 200 moulins, pendant la même période.

Il est prévu que 46.368 ha de rizières (27.088 ha en zones de mangroves, plus 19.280 ha en zones de bas-fonds) seront mis en production au cours des cinq prochaines années. On tiendra compte des coûts d'opportunité entre la conservation des mangroves et leur conversion pour la riziculture. Le gouvernement est conscient qu'il est important d'identifier et de délimiter les zones à convertir et les zones à préserver dans un contexte où les risques potentiels d'impact sur les changements climatiques existent.

Les aménagements prévus passeront par la réalisation d'ouvrages au moyen de travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) qui permettront de créer des emplois pendant la saison dite « morte », procurant ainsi des revenus en milieu rural, et pouvant ainsi contribuer à la limitation de l'exode rural et augmenter le rendement de la population locale. Les entreprises privées, spécialisées dans l'aménagement et irrigation seront également appelées à jouer un rôle important dans la réalisation des aménagements hydro-agricoles prévus.

Outre le riz, les autres céréales (le mil, le sorgho, le maïs et le millet)- et les produits horticoles également importantes pour la sécurité alimentaire- seront concernées indirectement et bénéficieront dans une grande mesure des interventions dirigées vers l'ensemble des agriculteurs. L'horticulture est une activité féminine par excellence qui aujourd'hui occupe des associations de femmes à large échelle, notamment dans l'est du pays. Sa valorisation est essentielle dans le cadre du DENARP II car l'augmentation des revenus à ce niveau auront un impact sur l'évolution des OMD qu'ils se posent en terme de production économique ou de bien-être sociale.

Pour attendre ces objectifs, il sera nécessaire entre autres de redynamiser l'Institut National de la Recherche Agricole et le Service National de Protection de Vulgarisation.

C. Elevage et autres productions agricoles

Les produits de l'élevage représentent environ 17% du PIB national et 32% du PIB agricole. L'élevage d'animaux à cycle court (volailles, chèvres, moutons, porcs, etc.) est assuré principalement par les femmes. Les petites unités de production semi-industrielle d'œufs et de poulets de chair ont été développées uniquement à Bissau, tandis que la production de lait est encore très sous-développée. Une grande partie de la couverture de la demande urbaine de viande, volailles et produits laitiers est assurée par des importations, souvent sous forme congelé.

A moyen terme, le défi consiste à améliorer et accroître la production animale-avec une attention spéciale aux animaux à cycle court- grâce à des mesures telles que la recherche/vulgarisation pour le développement de races améliorées, plus productives et mieux adaptées au contexte local et l'amélioration de la santé animale, en particulier par la promotion des services vétérinaires. Cette production concerne les femmes dont il devra être assuré l'accès aux facteurs de production.

Pour les autres productions agricoles, le pays possède également des potentialités naturelles pour la production d'huile de palme, de l'arachide, et de très nombreux fruits. La production de l'aguardiente, à base de canne à sucre continue y compris pour l'exportation, avec une tendance à la baisse. Certains de ces produits, offrent à la fois un moyen d'amélioration de la sécurité alimentaire et une opportunité d'accroissement et de diversification des revenus des populations rurales et des exportations. Les femmes sont impliquées dans toutes ces activités et s'occupent généralement, avec l'aide des enfants, de la récolte et de la vente des fruits et des légumes. Ces productions bénéficieront des mesures pour la promotion et le renforcement des capacités du secteur privé en général, ainsi que d'appui du Ministère de l'Agriculture. Les interventions pourront comprendre la mise en place d'un dispositif organisationnel structuré à même d'assurer

la collecte et l'exportation des produits. Elles contribueront non seulement à une meilleure nutrition des enfants et des femmes enceintes, mais encore à l'évolution vers l'atteinte des OMD.

D. Pêche

La disponibilité d'une flore aquatique abondante, ainsi que d'un plateau continental étendu (45.000 km²), associée à la géographie (partie insulaire et continentale, avec de nombreuses rivières et superficie de mangroves), font de la Guinée-Bissau un pays riche en ressources halieutiques. La zone maritime du pays est parmi les plus poissonneuses de la région, permettant des captures annuelles de 250,000 à 350,000 tonnes. (y compris les crevettes). Bien géré et mieux valorisé, le secteur pourrait constituer une source déterminante pour la création d'emplois, l'amélioration de l'alimentation et pour l'accroissement et la diversification des recettes budgétaires et d'exportation.

Cependant, le développement du secteur est soumis à plusieurs contraintes dont: i) l'absence d'une politique claire et efficace pour impulser le secteur, ii) une faible connaissance des ressources existantes, iii) la faiblesse des capacités institutionnelles humaines pour répondre aux défis liés au développement du secteur, y compris en termes de planification, de surveillance et de contrôle de l'exploitation des ressources halieutiques, et de promotion des investissements privés, iv) l'insuffisance des infrastructures pour soutenir la conservation et la transformation des produits de la mer, v) la faible capacité technique et organisationnelle des professionnels pour intégrer le marché international et répondre aux normes de qualité exigées, vii) les difficultés de financement du secteur, viii) la faible coopération inter-institutionnelle entre les principaux acteurs (pêches, finances, et la marine) ; et, ix) moyens limités de surveillance et de contrôle des bateaux de pêches et de combat des activités illicites dans la ZEE.

La mise en service en 2011 du port de pêche de Porto Bandim, accompagné d'un laboratoire de contrôle de qualité, devrait permettre à ce secteur de contribuer davantage à l'économie.

Pour surmonter les différentes contraintes, le Gouvernement envisage de mettre en œuvre les mesures stratégiques ci-après : i) l'amélioration de l'administration de pêche qui devra cibler les femmes comme les hommes (élaboration et adoption d'une politique de développement de la pêche, révision du cadre réglementaire, amélioration du système d'informations sur le secteur pour le suivi des ressources halieutiques et leur exploitation, renforcement des capacités dans les domaines de planification et de gestion, y compris par la mise en œuvre des réformes institutionnelles nécessaires, etc.); ii) la promotion des investissements privés dans le secteur ; iii) le développement des infrastructures d'appui à la pêche, tant industrielle qu'artisanale (ports de débarquement, installations de transformation et de conservation, chantiers d'entretien et de réparation) ; iv) le renforcement des mesures de lutte contre la pêche illégale et non réglementée (renforcement et modernisation du système de surveillance et de contrôle des activités de pêche, application rigoureuse des mesures prévues à l'encontre des pêcheurs sans licences) ; v) l'amélioration de la qualité des produits de la pêche, notamment au regard des normes de santé et des standards internationaux ;vi) l'amélioration des connaissances sur l'état des ressources halieutiques, les écosystèmes et la définition de la période de repos biologique des principales variétés, vii) l'établissement d'un système de crédit pour les pêcheurs artisanaux, et les femmes vendeuses pour financer leurs activités de production, traitement, transformation et commercialisation, viii) la préparation d'un plan stratégique pour le développement de l'aquaculture en Guinée-Bissau, ix) le démantèlement des campements de pêcheurs dans les zones considérées comme sensibles et importantes pour la reproduction et la croissance des espèces, x) l'identification des zones endommagées et donc son repeuplement (mangroves), xi) l'évaluation des effets des mesures de conservation, en particulier dans les zones marines

protégées, et xii) l'identification des pirogues artisanales afin d'étudier les mécanismes visant à réduire l'effort de pêche dans les estuaires et les eaux intérieures.

Au regard de sa contribution potentielle à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte de l'objectif de sécurité alimentaire, une attention particulière sera portée sur l'organisation et le développement de la filière de **la pêche artisanale, y inclus la transformation des produits piscicoles.**

E. Tourisme

La Guinée-Bissau dispose de bonnes potentialités touristiques, allant de la diversité culturelle aux paysages et richesses naturelles. Parmi les destinations touristiques en vue on compte l'archipel des Bijagos, l'ancienne capitale de Bolama, la réserve forestière de Cantanhez, et les collines et montagnes de Boé représentant une partie importante d'histoire du pays. Toutefois, certaines de ces destinations ne sont pas accessibles pendant la saison des pluies.

On ne dispose pas de données récentes sur le nombre et le profil des touristes ou de visiteurs, ni sur le nombre de lits/chambres disponibles et leur taux d'occupation. Les dernières estimations disponibles (2006) font état de moins de 12.000 de visiteurs enregistrés, dont environ 3.000 pour des raisons de loisirs ou vacances.

Le développement du tourisme est confronté à plusieurs contraintes majeures dont: i) l'absence d'une stratégie pour le secteur, ii) l'insuffisance d'infrastructures de base, iii) le manque de personnel qualifié et, iv) la mauvaise image du pays exacerbée par l'instabilité politique récurrente et l'environnement sécuritaire. Le DENARP I avait identifié le tourisme comme un des secteurs « qui emploient les populations pauvres » et prévu plusieurs activités dans ce domaine. Cependant, presque aucune d'entre elle n'a pu être réalisée. Toutefois, on a pu explorer quelques niches comme l'écotourisme, et le potentiel du tourisme pour la pêche et les activités cynégétiques.

Au cours des prochaines années, le Gouvernement entend impulser le développement du secteur, qui est confirmé comme étant stratégique et créateur potentiel d'emplois directs ou induits, particulièrement dans les régions rurales. Toutefois, il n'est pas réaliste de prévoir une évolution rapide du tourisme et une grande contribution de sa part à la rentrée de devises et à la réduction de la pauvreté pendant la période du DENARP II.

Les principales interventions envisagées sont:

- élaboration et adoption d'une vision stratégique de développement du secteur intégrant le progrès économique, et le bien-être des populations et la préservation des ressources naturelles. A cet égard, une activité préparatoire, qui démarrera en 2011, sera le traitement et la diffusion d'informations de base, telles les arrivées de visiteurs et l'offre d'hébergement. Mais, il est d'ores et déjà clair que la GB se prête moins au tourisme de masse balnéaire, qu'à celui de niches (écologique, pêche) ;
- renforcement des capacités des acteurs (institutions et structures, hommes comme femmes concernés par ce secteur) à travers des réformes institutionnelles et la mise en œuvre d'un programme de formation professionnelle adapté ;
- Investissement dans la formation des jeunes à travers les écoles de formation dans le domaine du tourisme, de manière à les rendre aptes dans l'exercice d'emploi du secteur (ecotourisme, entre autres) ;
- développement des services d'information par la création d'installations de réception et d'accès aux sites Internet, développement de feuilles de route et promotion des produits touristiques offerts ;

- élaboration d'un code de conduite dans le tourisme ;
- soutien au développement d'un système de financement des investissements, fondée sur la création de la richesse nationale, le renforcement des capacités humaines et l'infrastructure communautaire ;
- mise en œuvre des projets communautaires et de prise en compte de l'approche genre dans le développement des activités d'écotourisme.

L'implication des communautés de base dans la gestion des entreprises touristiques, permettrait l'utilisation plus viable des ressources naturelles, la non banalisation des aspects culturels, la réduction de la pauvreté et la protection de l'environnement.

En parallèle à ces activités préparatoires, des efforts seront entrepris pour développer le marché touristique à travers la réalisation des infrastructures d'accueil, la conservation des sites historiques et l'amélioration de l'équipement des zones à grande potentialité touristique (Bijagós, Boé, Cantanhez, etc.), et la facilitation de leur accès. On s'attachera aussi à la mise en place de circuits touristiques et la promotion des produits touristiques proposés. Par ailleurs, au sein des institutions en place pour la promotion du secteur privé et le financement des investissements, les projets touristiques recevront un encouragement particulier.

2. Développement des infrastructures économiques

Le sous-équipement généralisé en infrastructures de base demeure et dure depuis de nombreuses années. Il constitue l'une des plus graves contraintes auxquelles se trouve confrontée l'économie nationale. Le secteur de l'électricité est plongé dans une crise profonde et structurelle qui limite la compétitivité de l'économie et entrave toutes possibilités de mutation avec l'émergence de secteurs modernes, tels que l'industrie manufacturière et les activités de service, à forte valeur ajoutée et capables d'accélérer le développement national. En 2010, on estime à moins de 20 % le taux d'électrification au niveau national, contre plus 40 % au niveau sous régional. Bien que le secteur ait été considéré comme prioritaire dans le DENARP I, les multiples efforts entrepris par le Gouvernement n'ont pas encore permis d'enregistrer des résultats tangibles sur le terrain. Il en est de même pour toutes les infrastructures de transport et de développement des échanges internes et extérieurs.

A. L'énergie

La consommation d'énergie qui se situe à 0,3 tep/pers/an est un des plus bas du monde. Même dans la capitale, à peine 40% de la population a l'accès à l'électricité, tandis que dans l'ensemble du pays, cette proportion est de 20%. Et cet accès est lui-même très irrégulier. L'Entreprise Publique de l'électricité et de l'Eau (EAGB) subit des pertes commerciales représentant plus de 50% de la production effective. Les équipements sont obsolètes et la plupart sont hors d'état de fonctionner. Le Gouvernement reconnaît que la situation actuelle dans ce secteur n'est pas compatible avec son objectif de promouvoir la croissance économique et le développement d'entreprises compétitives.

Des réformes profondes ont été décidées en 2010 dans le cadre de mise en œuvre de la lettre de politique de développement du secteur dans la perspective de :

- Améliorer l'accès à l'énergie électrique à travers l'extension du réseau de distribution ainsi que par l'application d'une politique de prix accessible à la majorité de la population ;

- Encourager l'investissement privé dans le domaine de production et de distribution de l'énergie y compris les énergies renouvelables à travers la mise en œuvre de la loi sur le partenariat public-privé promulguée en 2010 ;
- Mettre en œuvre une politique tarifaire innovatrice et différentiel qui prend en compte les différentes catégories de consommateurs, les délais d'amortissements des investissements et la compétitivité de l'économie ;
- Mobiliser des ressources financières massives privées et publiques pour investir dans le secteur de l'énergie pour garantir une couverture moyenne de 80% dans les centres urbains et 60% au niveau national d'ici 2015 ;
- Opérationnaliser l'interconnexion aux réseaux sous-régionaux en accélérant la mise en œuvre du programme OMVG ;
- Renforcer les actions de formations et de perfectionnement à tous les niveaux pour améliorer les compétences techniques et technologiques du secteur ;
- Procéder à la restructuration institutionnel et juridique du secteur;
- Procéder à la liquidation d'EAGB et créer une nouvelle entité de prestation des services d'approvisionnement de l'énergie ;
- Créer une entité de régulation des secteurs de l'électricité et de l'eau ;
- Adopter une stratégie d'optimisation des différentes initiatives en cours dans le secteur (PMRI, Livre Blanc, OMVG, viabiliser le projet de construction du Barrage de Saltinho).

A moyen et long termes, il s'agira de : i) poursuivre le développement des capacités énergétiques du pays, y compris dans le cadre des initiatives régionales, qui pourraient favoriser l'accès à l'hydroélectricité à des moindres coûts, ii) promouvoir des sources d'énergie alternatives comme un moyen de réduire la dépendance à l'égard des produits pétroliers ; et iii) promouvoir l'accès aux services énergétiques modernes dans les zones rurales et semi-urbaines.

L'objectif stratégique est d'avoir , à l'horizon de 2020, un réseau électrique qui couvrira 80% des centres urbains et une couverture du pays de 60%. Pour 2015, les objectifs sont de 60% et 35% respectivement.

Pour les prochaines années, le gouvernement va focaliser ses actions sur:

- i) l'extension des infrastructures de production et de distribution, notamment pour la capitale Bissau, y compris par la mise en œuvre des projets en cours d'exécution ou en phase de négociation avec les partenaires ;
- ii) le renforcement des capacités techniques et opérationnelles de (EAGB) et la mise en œuvre des réformes institutionnelles nécessaires au développement du secteur;
- iii) l'amélioration de la gestion commerciale à travers le relèvement du taux de recouvrement de la consommation d'électricité de 40 à 70% en vue de contribuer à la stabilité financière de l'EAGB¹⁸ ;
- iv) la révision de la structure tarifaire et l'introduction d'un système de prépaiement;
- v) la planification du développement du secteur pour répondre aux besoins futurs, en y intégrant les possibilités de développement et d'interconnexion de réseaux dans le cadre de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Gambie (OMVG).
- vi) La promotion des énergies renouvelables (éolienne, hydroélectrique, solaire, biogaz, etc.), surtout pour la satisfaction des besoins énergétiques des zones rurales aussi bien pour l'éclairage que pour les activités économiques ;
- vii) La promotion de l'efficacité énergétique dans ; (i) les bâtiments, les domiciles et le secteur industriel afin de réduire la facture pétrolière du pays et avoir les capacités de faire face à

¹⁸ A cet effet, la lutte contre les branchements clandestins à travers le renforcement du cadre juridique et des capacités de contrôle seront au nombre des priorités.

- la demande d'électricité sans cesse croissante, et (ii) dans la production et la consommation du charbon de bois afin de préserver les ressources ligneuses du pays.
- viii) La mise en place d'une stratégie d'approvisionnement des ménages en combustibles domestiques prenant en compte la nécessité de protéger les ressources ligneuses ainsi que les finances publiques et la balance des paiements du pays.

Tableau 7 : Indicateurs de performance du secteur de l'électricité (2015-2015)

	2010	2015
Production d'électricité (MW)	5,5	15,5
% de la production facturée et effectivement payée	40	70

Le combustible à base de bois représente environ 90% de la consommation énergétique nationale et assure pratiquement la totalité des besoins en milieu rural. Les femmes y jouent un rôle important qu'il s'agisse de la production, de la commercialisation ou de la consommation en milieu rural comme urbain. Aussi toute action entre prise à ce niveau dans le cadre du DENARP II prendra en compte ce rôle féminin. La demande dépasse sans doute les 550 000 tonnes de bois par an (y compris quelque 137 000 pour l'approvisionnement de Bissau en charbon). Ceci représente un volume de 1,2 millions de m³/an, correspondant à plus de 80% de la production forestière. Il faut donc dans ce domaine réconcilier les besoins en énergie des populations- notamment rurales- les plus pauvres avec la préservation du patrimoine forestier.

Le gouvernement poursuivra ses efforts en vue d'accélérer la mise en œuvre des programmes prévus dans le cadre du CILSS: panneaux solaires pour l'éclairage, et la satisfaction des besoins domestiques à petite échelle (télévision, préparation des aliments) et besoins collectifs (dispensaires et télécommunications).

Par ailleurs, compte tenue du potentiel hydrique, solaire et en biomasse du Pays et en vue d'atteindre ses engagements internationaux dans la réduction des émissions de gaz à effet serre, le Gouvernement va s'engager dans la promotion des énergies renouvelables à travers l'adoption d'une politique nationale pour la promotion des énergies renouvelables (éolique, énergie solaire, Petits et micro hydro power a partir de la biomasse), avec son schéma directeur.

B. Infrastructures de transports (routier, maritime, fluvial et aérien)

D'importants progrès ont été accomplis pour la remise en état du réseau routier primaire et la construction d'ouvrages de franchissement, grâce à un vaste programme lancé depuis plusieurs années avec l'appui des partenaires techniques et financiers. La plupart des chefs-lieux de région sont aujourd'hui désenclavés et l'interconnexion avec les pays limitrophes (Sénégal et la Guinée-Conakry) est quasi-praticable en toute saison.

Le réseau routier du pays a une longueur de 2 755 km, dont seulement 770 km sont bitumées (27,5%) : la quasi-totalité de ce réseau est situé sur la partie continentale. Au total, plus de 75% des routes nationales et régionales sont en mauvais état tout comme 45% des routes locales bitumées et au niveau national, 75% des routes en terre. Les îles comptent à peine 79 km de routes, et seulement 13 km bitumées.

Cependant, des obstacles demeurent. Ce sont notamment : i) l'état de détérioration du réseau routier, qui limite l'accès aux zones de production, surtout dans le sud du pays, et ii) les limites des capacités portuaires du pays. Initialement prévu pour 5.000 containers par an, le port de Bissau, l'unique offrant toutes les conditions d'exploitation dont le pays dispose, assure un trafic

de près de 20.000 containers aujourd'hui ; ce qui entraîne de facto de longs délais d'attente. A cela s'ajoutent la dégradation des conditions d'accès et les coûts exorbitants des opérations portuaires, les plus élevés de la sous-région.

Pour lever ces différentes contraintes, les actions prioritaires ci-après sont envisagées dans le domaine routier: i) amélioration de l'accès aux zones de production du pays à travers la mise en œuvre du programme de réhabilitation des pistes rurales (la priorité sera accordée notamment aux régions du Sud); ii) entretien et extension du réseau routier national par la mise en place de programmes d'entretien, de réhabilitation et/ou de construction de routes et infrastructures de franchissements; et iii) poursuite des efforts d'interconnexion permanente entre le Sénégal, la Guinée-Bissau et la Guinée, à travers la route Trans-Afrique de l'Ouest et de l'interconnexion (corridor intercommunautaire du Programme Économique Régional-PER).

Dans le domaine de transport maritime et fluvial, la réhabilitation et l'extension des capacités du port de Bissau constitue une priorité, au regard de son importance stratégique pour l'économie nationale, y compris pour l'exportation du cajou¹⁹. Dans le même esprit, devront être envisagés : i) l'amélioration des conditions de sécurité en mer à travers : i) le déploiement des équipements d'aide à la navigation (phares, bouées et autres l'équipement) ; ii) les levés hydrographiques en vue de la mise à jour des cartes nautiques à petite échelle ; iii) la réalisation d'un second port en eau profonde (port de Buba) dans le cadre d'un plan de développement intégré du potentiel agricole et minier du pays; iv) l'appui à la relance du transport fluvial et maritime, notamment pour le désenclavement des îles et le sud du pays (élaboration et mise en œuvre d'un plan de restauration du transport fluvial et maritime: création d'une flotte fluviale, dragage des voies navigables, acquisition de matériels de communication et sécurité etc.).

A cet égard, le Gouvernement mettra l'accent sur l'actualisation des études techniques et la mise en place des facilités nécessaires pour promouvoir et soutenir les investissements privés. Pour soutenir cette dynamique et favoriser une mise en œuvre réussie de ce programme, il sera question de renforcer les capacités institutionnelles des structures concernées, notamment la Direction Générale de Marine marchande pour la régulation et la supervision et un centre météorologique à installer pour l'appui au transport maritime.

S'agissant du transport aérien, l'essentiel sera axé sur la modernisation de l'aéroport international Oswaldo Vieira en vue de répondre aux normes de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), y compris par la normalisation du système de navigation aérienne.

C. Télécommunications

Les télécommunications ont connu un essor remarquable ces dernières années grâce à l'ouverture du secteur à plusieurs opérateurs. On compte trois opérateurs pour la téléphonie cellulaire (Guinetel, Guinée-Bissau/MTN et Orange Bissau), avec 39,3% de la population qui ont des téléphones cellulaires. Dans le but de promouvoir le développement du secteur, le Gouvernement a adopté au cours de ces dernières années plusieurs textes législatifs et réglementaires, y compris la Loi cadre sur les télécommunications pour régir : i) l'interconnexion et l'accès au réseau, ii) la fourniture de réseaux et de services d'information et de la communication, iii) l'exécution, les sanctions et la résolution des conflits et iv) la consultation publique.

Pour les prochaines années, les principaux objectifs seront les suivants : i) l'extension de la couverture sur l'ensemble du territoire du pays par les services de télécommunications, y compris

¹⁹A l'état actuel, plus de 85% des importations et 95% des exportations de la Guinée-Bissau passent par le port de Bissau.

l'Internet (aujourd'hui le taux d'accès est limité à moins de 1%), et ii) l'amélioration de la qualité des services.

Dans cette perspective, la politique du Gouvernement sera axée sur : i) la consolidation du cadre juridique pour promouvoir les investissements privés, renforcer la libre concurrence et améliorer la qualité des prestations aux populations; ii) le renforcement des capacités de l'autorité de régulation ; iii) la préparation et la mise en œuvre d'un plan de désengagement de l'Etat dans Guinée-Telecom ; et iv) la promotion du développement de la téléphonie rurale, notamment à travers la mise en place d'un Fonds pour l'accès universel aux services de télécommunications.

Par ailleurs, la problématique du développement de la téléphonie fixe demeure entière. La migration de la clientèle vers la téléphonie cellulaire a contribué au développement de ce service, essentiel pour le transfert de données à haut débit. Pour y remédier, le développement d'un réseau national de fibres optiques devrait être salubre. Pour ce faire, au regard du volume des investissements nécessaires, l'action du Gouvernement consistera à y promouvoir les investissements privés.

D. Développement urbain et de l'habitat, Cartographie et Aménagement du Territoire

Dans le contexte du développement urbain, y compris l'amélioration du cadre de vie des personnes vivant dans cet environnement, le Gouvernement a adopté: (i) le Règlement général de construction de logements et urbain, (ii) l'agence de l'immobilier, (iii) la loi sur l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, et (iv) la politique nationale de l'aménagement du territoire.

Dans le cadre du DENARP II, suivant les lignes directrices de la Charte Politique du secteur des infrastructures, **les mesures suivantes seront développées:** i) le développement et la mise en œuvre des plans d'utilisation des terres, ii) l'élaboration d'instruments cohérents nationale de gestion des espaces physiques et les ressources naturelles (Plan national d'aménagement du territoire et la mise à jour de lettres), iii) la réglementation des droits fonciers (Land Law), iv) l'adoption de politiques nationales sur le logement et l'urbanisation, v) le début du processus de restructuration et de modernisation des villes urbaines du pays; vi) la réhabilitation et la construction d'infrastructures urbaines (marchés, abattoirs, des toilettes publiques, des installations de loisirs, etc) vii) l'actualisation des cartes topographiques nationales et les centres. Urbain, viii) le renforcement des capacités nationales dans les domaines de la planification urbaine, systèmes d'information géographique, cartographie spatiale et ix) la création d'espaces verts dans les zones urbaines.

De part le statut social de la femme concernant la propriété immobilière et l'accès au ressources financières, les femmes chefs de ménages, veuves, divorcées ou célibataires, rencontrent plus que les hommes, des difficultés en ce qui concerne leur habitation et leur cadre d'habitat. Le DENARP II veillera à intégrer et à répondre particulièrement aux besoins de ces femmes qui de plus, et de ce fait, sont proportionnellement les plus pauvres entre les pauvres.

3. Amélioration de la gouvernance dans les secteurs émergents des mines et du pétrole

Le pays dispose des ressources minières dont l'exploitation pourrait constituer un véritable levier pour l'accélération de la croissance économique du pays et procurer des recettes importantes au budget de l'Etat permettant l'amélioration du financement des services sociaux de base et des actions de lutte contre la pauvreté. Les travaux de prospection ont permis d'identifier d'importants gisements de bauxite et de phosphates, ainsi que la présence d'autres minéraux.

Toutefois, le développement de ce secteur est confronté aux difficultés suivantes : i) mobilisation des investissements nécessaires, ii) faiblesse des capacités nationales en matière de négociation et de suivi des conventions en vue de protéger les intérêts du pays et, iii) maîtrise de l'impact des activités minières sur l'environnement.

Pour relever ces défis, le Gouvernement préconise d'axer ses interventions sur :

- i) l'amélioration du cadre des investissements à travers la révision des Lois sur les mines et sur les hydrocarbures afin de rendre le cadre des investissements plus transparent et mieux adapté au contexte actuel ; cette révision sera complétée en 2012.
- ii) le renforcement des capacités techniques et institutionnelles de l'Administration en charge des mines et des hydrocarbures pour permettre l'élaboration d'une politique nationale pour les mines et le pétrole en 2011-12, la formation des cadres et la dotation des structures en moyens d'équipement conséquents ainsi que l'amélioration de la transparence dans le processus de négociation et d'approbation des conventions.
- iii) l'optimisation des retombés de l'exploitation des ressources pour le pays (revue et adaptation de la fiscalité minière et pétrolière conformément aux standards internationaux, meilleure implication des sociétés minières dans le développement des collectivités locales, adhésion à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives – EITI++-prévue en 2011) et,
- iv) la mise en œuvre de mesures de préservation de l'environnement en élaborant et mettant en œuvre une politique adaptée, y compris la mise en œuvre effective des mesures rigoureuses, telles que : obligation aux opérateurs de réaliser des études d'impact-et pour ceux ayant déjà commencé des travaux de réhabiliter des zones exploitées ou affectées, l'institution de taxes pour la restauration et la préservation de l'environnement, et renforcement des capacités de contrôle et de suivi des services publics –ainsi que de la société civile. Le renforcement des capacités d'évaluation et de suivi de l'impact des industries extractives sur l'environnement est également prévu.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée à la problématique du VIH et des VBG dans les zones d'exploitation minière. Des actions visant la prévention des risques de propagation du VIH dans ces zones seront menées dès le démarrage des travaux. De même une protection des femmes dans ces zones sera assurée afin de prévenir et pallier à tout acte de violence sexuelle dont elles pourraient faire l'objet et qui outre le fait d'être une violation de leurs droits et d'affecter leur santé mentale, peut être un facteur de transmission d'infections sexuellement transmissibles dont le VIH.

En attendant la mise en place de ce cadre institutionnel, le Gouvernement ne sera pas en mesure d'octroyer de nouvelles concessions et de permettre le démarrage de travaux d'envergure sauf dans le cas du gisement de Boé où les travaux seront autorisés à reprendre dans le respect des normes environnementales, y compris de la réparation de dommages déjà occasionnées. Les concessions déjà octroyées au sujet des métaux précieux à Varela et des gisements de phosphate à Farim seront mises en veilleuse.

4. Développement de l'industrie de transformation

Confronté à de nombreuses contraintes, à commencer par la fourniture et le coût de l'électricité, le secteur industriel est dans un état embryonnaire, et n'a connu aucun dynamisme dans un passé récent. Les études et consultations entreprises y compris dans le cadre de la préparation du DENARP- ne considèrent pas ce secteur en tant que tel comme secteur porteur au cours des cinq prochaines années. Par conséquent, et comme ce fut le cas pour le DENARP I, il n'est pas proposé de programme spécifique séparé dans ce domaine. Le potentiel existant de transformation de

cajou, des productions fruitières, horticoles et des produits de la pêche est abordé par les programmes consacrés aux filières correspondantes, Le potentiel existant pour l'agro-industrie (jus de fruits, par exemple) sera aussi particulièrement pris en compte dans les mesures générales d'amélioration du cadre des affaires. Mais le gouvernement engagera une étude approfondie sur le type d'industrialisation que la Guinée Bissau pourra mettre en œuvre à moyen et long terme sur la base de ses avantages comparatifs et en tenant compte de la concurrence des pays de la sous-région, avec la prise en compte des études d'impacts environnementaux.

5. - Amélioration et développement du marché de l'emploi

En attendant une analyse plus approfondie et actualisée de la situation de l'emploi en Guinée Bissau, les premiers éléments du recensement de la population en 2009 et de l'enquête sur la pauvreté 2010 ainsi que l'étude sur la pauvreté non monétaire (février 2011) permettent d'indiquer **au moins six (6) niveaux de priorités**, en ayant une attention particulière pour la situation des femmes, notamment en milieu urbain et pour les jeunes :

- La dimension transversale de l'emploi à travers certains arbitrages lors des politiques macro-économiques et des stratégies de mise en œuvre des programmes d'investissements qui intègrent les préoccupations du marché du travail et la pression sociale des populations à la recherche d'emplois décents et durables ;
- La mise en place d'un observatoire de l'emploi, avec des informations désagrégées par sexe afin que les mesures à prendre soient adaptées et bénéficient aussi bien les femmes que les hommes ;
- Les programmes spécifiques à la résolution des problèmes du sous-emploi en milieu rural et le chômage dans les villes ;
- L'élaboration d'une stratégie pour l'emploi des jeunes tout en intégrant la politique de sauvegarde social et environnementale de l'Etat ;
- Le cadre juridique incitatif et protecteur des droits des employés ;
- La mise en place d'un programme d'emplois liés aux investissements urbains et routiers permettant de placer la question de l'emploi au cœur de toute la stratégie à travers l'utilisation des techniques HIMO, la formation et le développement des petites et moyennes entreprises.

Pour les cinq prochaines années, le gouvernement mettra l'accent sur les actions suivantes :

- La formulation d'une politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- Le développement d'indicateurs sur l'emploi pour mieux cerner la situation du chômage et cibler ses interventions en fonction des milieux (urbain et rural) ;
- La mise en place d'un programme d'emploi en direction des jeunes, tout en intégrant la question de l'égalité homme-femme en termes d'opportunités d'accès et de formation ;
- La mise en place d'un programme régionalisé de création d'emplois fondé sur le recours aux techniques HIMO dans la mise en œuvre de certains types d'investissements du Programme des Investissements Publics.

6. Gestion et protection de l'environnement

Comparée à d'autres pays de la sous-région, la Guinée-Bissau semble avoir mieux préservé son équilibre environnemental. L'intensification des activités économiques dans certains domaines (agriculture, pêche et industries extractives notamment) pourrait constituer une menace réelle sur l'écosystème et la durabilité des ressources naturelles.

Plusieurs pratiques impliquant l'exploitation des ressources en sols, eaux et forêts sont parmi les principales causes de l'amplification des modes de dégradation des terres, la fragmentation des habitats, l'érosion des sols, la diminution de la disponibilité des ressources en eau, la perte des

services écosystémiques et la diminution rapide de la diversité biologique. Parmi ces menaces, on peut citer l'agriculture sur brûlis, la chasse de subsistance, la fabrication de charbon de bois et le petit élevage, les pratiques extensives de gestion du bétail, l'abattage sans discernement des ressources forestières pour extraire les derniers peuplements de bois de valeur et l'expansion rapide des plantations de noix de cajou. En outre, la chasse non durable et les feux de brousse (le feu est également souvent utilisé comme une technique de chasse). Cette tendance est particulièrement préoccupante dans ce contexte de changements climatiques dont les impacts pourraient progressivement aggraver les effets néfastes de la perte de forêt sur la biodiversité et saper la capacité de subsistance et la survie des communautés rurales.

Les solutions retenues par les documents nationaux de gestion des ressources naturelles (NBSAP, NAPA, PAN LCD, Communications nationales etc...) reposent sur les cinq piliers suivants: (a) le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et financières pour la gestion des ressources naturelles, (b) le renforcement du cadre réglementaire et (c) le mainstreaming de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles dans les politiques de développement économique, d) la sensibilisation des populations rurales sur les rôles des services des écosystèmes pour le développement, et e) l'implication des parties prenantes notamment les communautés dans la gestion des écosystèmes

Pour atteindre les objectifs de différents Plans adoptés, les mesures à prendre sont notamment les suivantes: i) révision du PNAGE et du PANA, ii) développement d'outils cohérents de gestion des espaces physiques nationales et les ressources naturelles (Plan National d'Aménagement du Territoire), iii) conception d'une stratégie nationale visant à assurer une bonne gestion des ressources en eau et assurer leur accès à tous les utilisateurs d'une manière rationnelle, iv) promotion des énergies renouvelables pour assurer la satisfaction durable des besoins en énergie tout en réduisant la pression sur les ressources forestières (bois de feu), v) création d'un système d'informations fiables et accessibles à tous les utilisateurs pour une meilleure gestion environnementale, vi) développement de la recherche dans le domaine de l'environnement, incluant économie et comptabilité environnementales, vii) exécution d'un programme de reboisement en vue d'atténuer ou d'inverser la tendance à la dégradation des ressources naturelles, particulièrement des terres agricoles, forêts et des bassins hydriques, viii) mise en œuvre des conventions et protocoles se rapportant directement ou indirectement à l'environnement et signature d'autres traités pertinents, et ix) modernisation des activités économiques, notamment à travers l'intensification de l'agriculture, pour assurer la sécurité alimentaire durable avec une exploitation rationnelle des ressources naturelles, x) développement du Plan National de Mitigation de Gazes à Effet de Serre (NAMA), de la Stratégie de Développement Carbone Zéro du Pays et du Plan d'investissement stratégique en gestion durable des terres, xi) renforcement de la capacité opérationnelle des institutions chargées de la surveillance, évaluation et protection de l'environnement et xii) mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre des plans stratégiques ci-avant cités.

2.4.4 Axe 4 : Relever le niveau de développement du capital humain

Le présent axe fixe les priorités d'action en matière d'éducation, de santé, d'eau et assainissement, en tenant compte de la nécessité d'accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). À cette fin, une attention particulière sera accordée aux groupes pauvres et vulnérables, en particulier les femmes et les enfants des ménages les plus pauvres et des personnes ayant des besoins spéciaux, l'enjeu étant d'assurer à toute la population un accès équitable aux services sociaux de base. Il inscrit ses actions dans une vision d'accélération du développement de la qualité de vie des ressources humaines par le développement et l'amélioration de la qualité des services d'éducation, de santé, de fourniture d'eau potable et d'assainissement.

1. Développement et amélioration de la qualité du Système éducatif

Le diagnostic du secteur éducatif en Guinée-Bissau révèle des progrès certains dans le domaine de la couverture scolaire à tous les niveaux du système, au cours des sept dernières années, en partie grâce à la contribution des communautés au niveau primaire.

Selon les résultats provisoires de l'enquête MICS / IDSR (2010), le taux net de scolarisation au niveau primaire est de 67,4% au niveau national, comparativement à 56,9% en 2003/2004, soit une augmentation de 10,5 points de pourcentage en six ans. Ce taux atteint 87,1% à Bissau, 83,5% en milieu urbain et 56,5% dans les zones rurales. La différence entre filles et garçons reste relativement limitée (65,4% pour les filles et 69,3% pour les garçons) dans l'éducation de base. Au niveau secondaire, le taux net de scolarisation est de 23,5% au niveau national, et 19,9% pour les filles.

Ces progrès relatifs ne devraient pas masquer les graves dysfonctionnements du système éducatif du pays. L'accès à l'école est loin d'être acquis pour tous et la rétention des enfants à l'école est faible, étant donné que sur 100 enfants qui s'inscrivent en 1ère année, seuls 40 atteignent la 6ème année.

Une situation comparable est observée au niveau de l'enseignement secondaire, marqué en plus par des disparités régionales et entre les deux sexes. En effet, dans les zones rurales, les filles ont deux fois moins de chances d'achever l'enseignement de base que les garçons et dans les zones urbaines, 1,4 fois moins pour les filles que pour les garçons. Pire, la qualité de l'enseignement reste à désirer, marquée notamment par l'insuffisance des infrastructures, la quasi-inexistence de manuels pédagogiques, l'insuffisance et la faible qualification du personnel enseignant et les conséquences des troubles structurels observés au cours de ces dernières années.

Quant au taux d'alphabétisation, il reste encore très faible (seulement 42% de la population des adultes), en raison de l'absence d'une politique efficace d'alphabétisation²⁰.

En vue de remédier à cette situation, le Gouvernement a adopté une nouvelle Lettre de Politique du Secteur de l'éducation pour la période 2009-2020, et dont la mise en œuvre permettra de, entre autres, : i) porter le taux d'inscription au niveau préscolaire à 11% en 2020, contre 5% en 2006, ii) assurer la scolarisation primaire complète à tous enfants, iii) élargir l'accès à l'enseignement de base de la 7^{ème} à la 9^{ème} classe en vue d'offrir 9 ans de scolarité à un maximum de jeunes, iv) améliorer l'enseignement supérieur et promouvoir la recherche scientifique, et v) améliorer la qualité de l'éducation à tous les niveaux.

Le DENARP II se traduira par la mise en œuvre de différentes actions et interventions suivantes :

Au niveau préscolaire: i) le développement des modèles communautaires et des madrassas ii) la promotion de centres privés pour accroître leurs capacités d'accueil de 10% par an, iii) l'amélioration de l'offre publique, notamment par la rationalisation des ressources allouées au jardin d'enfants.

Au niveau de l'éducation de base: l'objectif est d'assurer que 100% des enfants d'un groupe d'âge, inscrits en 1ère année dans une année donnée, bénéficient d'une scolarisation complète de six ans, d'ici 2020. Au cours du DENARP II, les objectifs viseront : 68,8% en 2011 et 81,6% en 2015.

En ce qui concerne l'appui aux groupes vulnérables, le Gouvernement entend également élaborer dans le cadre du DENARP II, des programmes d'appuis aux pauvres et aux plus pauvres. Ces

²⁰ Estimations de l'enquête MICS 2010

programmes devraient mettre l'accent sur une approche systématique qui tienne compte de l'offre et de la demande d'éducation des enfants. Des actions concrètes à mettre en œuvre sont:

- fourniture d'équipements, de matériaux scolaires et de renforcement des capacités du personnel;
- réduction des coûts de la scolarisation des enfants , afin de mettre en pratique la politique de l'éducation gratuite;
- suppression des coûts de la scolarisation pour les enfants en situation d'extrême vulnérabilité ;
- élargissement et la diversification des cantines scolaires;
- développement des programmes d'alphabétisation et d'éducation des adultes en tant que contribution à la réduction de la pauvreté au sein des ménages.

La matérialisation de cet objectif exige la mise en œuvre des actions suivantes: i) réduction du taux de redoublement à 10% en 2015 contre 14,8% en 2010; ii) prise en charge progressive par l'Etat des écoles communautaires et des madrasas, iii) promotion de l'offre de l'enseignement privé par des mesures incitatives (10% du coût unitaire d'un élève du secteur public subventionné dans le secteur privé), iv) élimination des disparités en ce qui concerne l'accès à l'école, v) mise en œuvre des mesures d'assistance éducative aux familles et des cantines scolaires, avec le soutien des collectivités, prioritairement dans les secteurs où il y a une faible demande scolaire et des taux élevés d'abandon; vi) recours systématiquement à des classes multigrades dans les zones à faible effectif d'élèves, vii) construction et réhabilitation de 375 classes par an, en moyenne et viii) recrutement et formation d'environ 635 enseignants par an, en moyenne. La réalisation des mesures prévues permettra de scolariser 546 000 enfants à l'horizon 2020 contre 362 000 en 2010.

Tableau 8 : Cibles et indicateurs au niveau primaire

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Nombre de manuels scolaires à distribuer	941 727	969 234	997 578	1026 786	1056294
Taux d'achèvement du cycle	66.8%	70.5%	74.2%	77.9	81.6%

Modèle de simulation ME/GIPASE, version juin 2009

L'amélioration de la qualité de l'enseignement se fera avec : i) le renforcement de la formation initiale et continue des enseignants; ii) la réduction progressive du nombre des salles de classes qui fonctionnent sous régime multisessions; iii) la réduction du ratio élèves/enseignant; iv) la mise à disposition de manuels et de matériels pédagogiques pour les écoles; v) l'élaboration et l'adoption en 2012 de nouveaux programmes scolaires de l'enseignement de base adaptés aux réalités sociales et économiques du pays et; vi) le renforcement de la gestion administrative et pédagogique des écoles. Dans ce contexte, l'**Initiative Fast-Track** pourrait constituer une opportunité pour la mobilisation des financements additionnels nécessaires à la scolarisation primaire pour tous.

➤ *Au niveau de l'enseignement secondaire(ES)*, l'objectif est d'améliorer l'accès à une éducation de qualité. Pour ce faire, les interventions seront axées sur : i) l'extension des capacités d'accueil du ES public : 28 000 en 2020 contre 13 000 en 2006 ii) le recrutement d'environ 115 enseignants par an en moyenne; iii) la construction d'environ 35 salles de classe par an en moyenne et; iv) l'exonération des frais de scolarité et d'achat de livres pour les élèves défavorisés. A cela s'ajoutent les mesures ci-après : i) augmentation progressive du temps effectif d'apprentissage des élèves de 20 heures hebdomadaires actuelles à 25 heures en 2020; ii) augmentation du nombre d'heures de travail par semaine pour les enseignants de 17 heures à 25 heures en 2020; et iii) un examen de la formation initiale des enseignants et la mise en œuvre d'une formation appropriée ; iv) le renforcement de l'enseignement des disciplines scientifiques à travers la construction et l'équipement des laboratoires ; v) le renforcement de la gestion administrative et pédagogique des écoles ; vi) la réorganisation du cycle scolaire ; en harmonie avec les pratiques sous-régionales avec l'introduction de la **12^{ème} année** et la révision du programme et curriculum.

Tableau 9 : Cibles et indicateurs au niveau l'enseignement secondaire

Indicateurs	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Capacité d'accueil	17 303	18 033	18 701	19 301	19 825
Taux de rétention en 10 ^{ème} et 11 ^{ème} classe					
Total	89.5%	90.1%	90.7%	91.3%	91.9%
Garçons					
Filles					

Modèle de simulation ME/GIPASE, version juin 2009

ENCADRE

Besoins pour l'atteinte de la scolarité universelle à l'horizon 2015 : OMD2

Dans sa lettre de politique sectorielle de l'éducation, le Gouvernement a affiché son engagement de faire de ses principales priorités : la scolarisation primaire universelle et l'achèvement universel de l'enseignement de base cycle 3 (1er cycle du secondaire) avec des services de qualité améliorée. Pour ce faire, la politique s'articulera autour de : i) la promotion de l'enseignement préscolaire, ii) l'amélioration de la couverture de l'enseignement de base cycle 3 dans la perspective de progresser vers une couverture large d'un système offrant à un grand nombre de jeunes 9 années de scolarité, iii) l'amélioration de la qualité des services éducatifs offerts et, iv) le développement au niveau des jeunes des compétences appropriées pour leur insertion dans la société.

Tout en étant conscient des défis à relever, le Gouvernement a réalisé une évaluation des besoins qui seraient nécessaires pour l'atteinte de l'OMD2 à l'horizon 2015. Les résultats se présentent comme suit :

Salles de classe à construire :

Cycle	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	Moyenne
Primaire	304	907	972	987	971	828
Secondaire 1	15	128	196	354	505	240
Secondaire 2	7	38	84	62	69	52

Nouveaux enseignants à recruter :

Cycle	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	Moyenne
Primaire	1.360	1.459	1.575	1.615	1.615	1.525
Secondaire 1	364	529	852	1.607	1.608	992
Secondaire 2	97	115	175	42	67	99

Au niveau de l'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP), l'enjeu est de : i) élargir l'accès à la formation technique et professionnelle et ii) améliorer la qualité et diversifier les programmes de formation ; iii) améliorer le système de suivi des formations techniques et professionnelles.

Pour atteindre ces résultats seront mises en œuvre diverses mesures, notamment: i) le renforcement des capacités des instituts de formation technique et professionnelle; ii) la révision du dispositif de pilotage dans le sens d'un cadre de concertation et de collaboration efficace entre les institutions de formation et les entreprises responsables; iii) l'institutionnalisation d'un système de pilotage basé sur la revue permanente de l'adéquation entre la formation et l'emploi; iv) l'exigence d'une formation initiale et d'une formation continue des formateurs; v) la conception et la mise en œuvre de programmes de formation appropriés, y compris sur l'esprit de création et de gestion de l'entreprise; vi) le renouvellement de l'équipement et du matériel didactique; vii) la promotion de la formation en alternance; viii) le renforcement du suivi-évaluation et du contrôle de la qualité et; ix) la mise en œuvre de mécanismes d'appui à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes formés, notamment à travers des facilités d'accès aux équipements de base ainsi qu'à l'accompagnement initial.

En outre, la capacité de l'ETFP sera renforcée pour permettre aux écoles de formation professionnelle d'accueillir à l'horizon 2020, 15% des jeunes sortant des cycles d'enseignement primaire et secondaire et de développer l'ETFP classique. Pour ce faire, il s'agira de: i) de renforcer les capacités d'accueil des établissements existants et la création de nouvelles structures en fonction des besoins ainsi que des capacités nationales, de 447 en 2010 à 604 en 2015 ; ii) la prise en charge partielle des coûts de la formation professionnelle afin de la rendre accessible à un plus grand nombre de jeunes; iii) la diversification des spécialités ciblées sur les secteurs prioritaires de l'économie et; iv) le recrutement des formateurs.

Au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, l'objectif principal est l'amélioration de l'efficacité du système afin de répondre aux besoins de cadres nationaux de haut niveau pour soutenir le développement économique et social du pays. A cet effet, la politique sera articulée autour des priorités suivantes: i) la diversification et la professionnalisation des formations; ii) la création d'un dispositif d'observation et d'exploration du marché de l'emploi; iii) la promotion de l'enseignement privé ainsi que l'enseignement à distance pour palier aux faibles capacités du secteur public dans ce domaine; iv) la formation continue des enseignants; v) l'amélioration des ressources pédagogiques (laboratoires, bibliothèques, réseaux électroniques, NTIC, etc.); vi) le développement du partenariat entre l'Université publique et les Universités étrangères.

Au niveau de l'alphabétisation des adultes; la politique vise à i) élargir les possibilités d'accès au savoir pour les personnes âgées de 15 à 35 ans ; ii) réduire le taux d'analphabétisme à 21% en 2015 contre 42% en 2010. Une approche d'alphabétisation fonctionnelle axée sur les activités des apprenants et des apprenantes. Elle se traduira par la mise en place d'un programme intensif d'alphabétisation à travers l'audiovisuel Alpha TV.

Le développement de cette politique se fera à travers : i) l'identification de la population cible (pour exploiter les résultats des recensements); ii) la mobilisation de tous les acteurs dans la lutte contre l'analphabétisme; iii) le développement des programmes d'alphabétisation et des guides, intégrant les questions de genre; iv) la formation des animateurs / alphabétisation; v) le renforcement du système de suivi-évaluation; et vi) la mise en œuvre des programmes d'alphabétisation pour les parents d'élèves avec le soutien des professeurs d'éducation de base.

Concernant spécifiquement la problématique genre, l'intervention du DENARP II sera réalisée par le biais de sept mesures prioritaires: (i) accorder une attention particulière aux filles afin que leur taux d'inscription scolaire, de rétention et de finalisation des cycles soit une réalité, à tous les niveaux ; (ii) garantir, l'inscription et le maintien des filles dans le système éducatif, à l'âge légal ; (iii) créer, à tous les niveaux, les conditions administratives, sociales et juridiques de protection des élèves et des étudiants de tout harcèlement sexuel; (iv) faciliter et promouvoir l'inscription et le maintien des femmes dans les structures d'alphabétisation ainsi que leur suivi post-alphabétisation ; (v) veiller à l'équilibre de genre dans le maintien et le recrutement des enseignants et (vi) inscrire les questions de genre dans les programmes transversaux de formation des enseignants et des élèves, dès le primaire

2. Développement du secteur sanitaire et amélioration de la qualité des services fournis

La situation sanitaire du pays est caractérisée par une faible utilisation des services de santé et la vulnérabilité sanitaire des populations touchant plus particulièrement les enfants de moins de 5 ans et la mère. La fréquentation des structures sanitaires est inférieure à 0,4 visites par habitant et par an, et ceci malgré l'amélioration de la couverture géographique du pays par les structures de santé. La fréquentation des services sanitaires est encore plus faible pour les femmes, du fait du statut qui est le sien, notamment en milieu rural. L'état de santé de la population demeure toujours préoccupant. Malgré les relatifs progrès accomplis, un enfant sur dix (104 pour mille) meurt avant de fêter son premier anniversaire, tandis que la mortalité maternelle reste parmi les plus élevées dans la sous région. Le risque qu'une femme décède pendant la vie fertile en Guinée-Bissau est de 184 fois plus élevée par rapport à ceux qui vivent dans les pays développés.

Le niveau de couverture territoriale des services sanitaires est encore faible, surtout en milieu rural. Les besoins de santé ont tendance à augmenter, en raison de i) la croissance démographique (2,47 % selon le recensement de la population en 2009), ii) les exigences de la population en

termes d'accueil, de disponibilité et de qualité des services de soins, et iii) la nécessité d'améliorer les taux de couverture de santé de la population.

Les principales causes de la morbidité et de la mortalité sont les maladies transmissibles notamment le paludisme, les infections respiratoires aiguës et les infections sexuellement transmissibles, y compris le VIH²¹ et des complications obstétricales et néonatales. Ainsi et malgré les progrès réalisés dans le domaine des soins de santé primaires, le paludisme demeure endémique. Les groupes les plus vulnérables au paludisme sont les enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes. Selon le Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLT), l'incidence de la tuberculose en 2005 était de 206 pour 100.000 habitants, avec 19% des nouveaux cas chez les adultes séropositifs et, au cours de la même année, la prévalence était de 293 cas pour 100.000 habitants. L'évolution de cette maladie est étroitement liée à l'infection du VIH.

Au-delà des maladies transmissibles et maladies évitables par la vaccination, on relève la malnutrition au nombre des problèmes de santé publique de premier rang. La malnutrition contribue fortement à la mortalité des enfants et de la mère. Dans le tableau clinique des maladies non transmissibles apparaissent les maladies cardiovasculaires (MCV), en particulier l'hypertension, le diabète et autres maladies dégénératives chroniques comme le cancer.

Le statut social de la femme avec ses corollaires de dépendance de la décision de l'homme, d'incapacité de refus de l'acte sexuel dans le cadre marital et de culpabilisation dans les cas de violences, en font un groupe structurellement vulnérable face à la maladie, aggravant ainsi sa vulnérabilité physiologique dans les cas des IST dont le VIH-Sida.

Pour remédier à cette situation, le Gouvernement a adopté le deuxième Programme National de Développement Sanitaire (PNDS) pour la période 2008-2017 dont les objectifs recourent largement les OMD 4, 5 et 6. Il s'agit essentiellement de réduire la mortalité des mères et des enfants, promouvoir la santé reproductive et lutter contre le VIH. La stratégie nationale de santé s'articule autour du développement des soins de santé primaires avec l'implication des communautés dans la formulation et la mise en œuvre des programmes de développement sanitaire, y compris la gestion des services de santé. Tels que définis dans le PNDS, l'objectif principal du secteur est d'améliorer l'état de santé de la population, avec une attention particulière pour les enfants et les femmes à travers le renforcement du système national de santé, y compris les services de soins, les structures de gestion et de leurs liaisons fonctionnelles.

Les objectifs stratégiques seront matérialisés dans le cadre du DENARP II par les mesures suivantes: i) la construction, la réhabilitation et l'équipement des structures sanitaires, en tenant compte de la situation relative à la disponibilité des infrastructures de base [électricité et transport notamment] ii) le développement et une meilleure utilisation des ressources humaines, avec un accent particulier concernant les sages-femmes ; iii) la fourniture de produits pharmaceutiques et non pharmaceutiques, iv) la promotion des stratégies avancées de contrôle des maladies infectieuses et contagieuses (tuberculose, hépatite) ; v) l'opérationnalisation du système de référence et de contre – référence, vi) la surveillance, le suivi, l'évaluation et le développement de la recherche opérationnelle, vii) le renforcement de la gouvernance, du leadership, du partenariat et du contrôle de qualité, et viii) le développement de la collaboration intersectorielle et la promotion de la santé ; ix) l'adoption et opérationnalisation des soins Obstétriques ; x) l'appui à la stratégie avancée de la vaccination des enfants ; xi) la prévention et la mitigation des épidémies de choléra et appui aux autorités dans la prévention et la lutte contre le VIH et autres maladies

²¹ A elles seules, les trois (3) premières maladies transmissibles sont à l'origine de plus de 70% des consultations cliniques.

sexuellement transmissibles et endémiques et xii) la distribution de kits de prévention et de traitement du paludisme aux enfants.

La stratégie de développement du secteur repose sur la consolidation des soins de santé primaires par le biais d'un paquet minimum d'activités (PMA) fixé à tous les centres de santé et répondant aux besoins de la population. Elle consiste aussi en la promotion; d'un véritable partenariat avec les communautés, y compris dans le domaine de la gestion financière et budgétaire au niveau local conformément à la stratégie de l'Initiative de Bamako, dont l'expansion, combinée à d'autres systèmes de financement, doit assurer la viabilité des services de santé. Elle doit assurer une parfaite complémentarité entre les structures centrales, régionales et locales et des institutions qui répondent aux besoins opérationnels de la population en termes de services curatifs, préventifs et promotionnels.

D'autres principes directeurs contribueront à orienter l'action du Gouvernement. Ce sont notamment : i) le renforcement de la stratégie avancée avec la mise en œuvre de mécanismes de recouvrement des coûts, tout en facilitant l'accès aux soins par les groupes vulnérables; i) la distribution équitable, selon les besoins, des ressources, tant humaines, matérielles et financières; iii) l'amélioration du fonctionnement et de la gestion des services de santé et de la qualité des soins, iv) la décentralisation progressive du système de santé, accompagnée de l'amélioration des compétences de gestion, v) l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de ressources humaines, y compris un plan de formation, l'amélioration des conditions de travail du personnel de santé et la révision des programmes et des manuels en vue d'une meilleure adaptation aux réalités socio-culturelles et de l'intégration des questions de genre ; et vi) le développement d'une meilleure collaboration et coordination programmatique et opérationnelles.

Pour lutter contre la pauvreté qui s'est accentuée ces dernières années, le Gouvernement a l'intention d'élaborer une nouvelle stratégie en créant un système de couverture partielle des coûts liés aux soins de santé pour les familles pauvres et très pauvres, **y compris les familles affectées par le VIH/SIDA.** Ce système consiste en l'identification des familles concernées et l'attribution des carnets de prise en charge partielle des soins médicaux qui devraient être présentés dans les infrastructures de santé, pour bénéficier de la couverture des coûts qui peuvent être compris entre 80 et 90%. Les centres de soins avec lesquels des contrats ont été signés pour aider les pauvres et très pauvres, recevront des compensations sous forme de médicaments, d'équipements et de formation du personnel.

Besoins pour l'atteinte des OMD dans le secteur de la santé : OMD 4,5 et 6

Les interventions identifiées sont principalement les suivantes : i) développement des infrastructures, ii) recrutement, formation et déploiement du personnel, iii) autres besoins liés à la gestion du système de santé (coûts de gestion, système de S/E, monitoring etc.), iv) offre de soins de santé infantile (soins primaires, soins hospitaliers, vaccination) et maternelle (planification familiale, soins prénataux, accouchement), v) lutte contre le paludisme (distribution de MII, traitement des femmes enceintes au TPI), vi) lutte contre le VIH/SIDA (sensibilisation de la jeunesse, services complets de PTME aux femmes enceintes, services complets de dépistage, prise en charge aux ARVs),

Les principales stratégies envisagées sont : la gratuité/subvention de certains médicaments, vaccins et consommables ; la promotion des médicaments essentiels génériques ; la prise en charge des urgences sans prépaiement, la prise en charge des personnes défavorisées et la promotion de mécanisme de solidarité, la rationalisation des soins, l'harmonisation des tarifs, la définition et l'application de critères de répartition et d'utilisation des ressources, et la promotion des mécanismes de partage des risques en matière de santé (Etat, PTFs, ménages).

Infrastructures à réhabiliter

	2011	2012	2013	2014	2015
USC	60	60	60	60	61
CS"C"	17	17	17	17	17
CS"B"	4	3	0	0	0
CS"A"	2	2	2	2	0
HR	1	1	1	0	0
CRN	0	0	0	0	0
HN	0	0	0	0	0

Besoins en ressources humaines

	2011	2012	2013	2014	2015
Médecin de clinique générale	68	68	68	68	68
Médecin intégré	8	8	8	8	8
Médecin chirurgien	18	20	20	20	20
Médecin Gynéco Obstétrique	16	16	16	16	16
Médecin Pédiatre	22	24	24	24	24
Infirmier/sage femme	637	685	685	685	685
Technicien de santé publique	43	43	43	43	43
Auxiliaires Infirmier/sage femme	459	459	459	459	459
Auxiliaire Laboratoire	145	153	153	153	153
Technicien de Laboratoire	53	53	53	53	53
Technicien ophtalmologiste	22	24	24	24	24
Technicien Ophtalmologiste Communautaire	8	8	8	8	8
Technicien Optométriste	14	16	16	16	16
Technicien d'anatomie pathologique	2	2	2	2	2
Technicien de physiothérapie	14	16	16	16	16
Technicien de radiologie	36	40	40	40	40
Technicien Optométriste	10	10	10	10	10
Auxiliaire Optométriste	14	16	16	16	16
Technicien stomatologiste	14	16	16	16	16
Technicien Anesthésiste	44	48	48	48	48
Technicien Instrumentiste	58	64	64	64	64

Technicien chirurgien	36	40	40	40	40
Technicien de pharmacie	44	48	48	48	48
Assistant Social	14	16	16	16	16
Administrateur Supérieur	23	23	23	23	23
Secrétaire	20	20	20	20	20
Administrateur Moyen	22	22	22	22	22
Diététicien	5	5	5	5	5
Cuisinier	23	23	23	23	23
Blanchisseur	45	45	45	45	45
Chauffeur	45	45	45	45	45
Personnel de nettoyage	486	486	486	486	486
Technicien de la Statistique	27	27	27	27	27
Electricien	9	9	9	9	9
Agent santé Communautaire (ASC)	4206	4206	4206	4206	4206

1. Intensification et extension des action de lutte contre le VIH

En 2009 et selon le SPECTRUM ONUSIDA, le taux de prévalence générale du VIH en Guinée-Bissau est de 3,6%. Le profil épidémiologique est caractérisé par l'existence concomitante du VIH1 et VIH2. Cependant, on assiste à une inversion du profil épidémiologique de l'infection dominée par le VIH1 (jusqu'au début des années 90) qui a enregistré une plus grande fréquence, surtout chez les jeunes femmes enceintes âgées de moins de 25 ans. Les résultats de l'étude sentinelle sur le VIH/SIDA chez les femmes enceintes montrent que les taux chez les jeunes femmes se situent au double de la prévalence du VIH1 par rapport aux femmes âgées de plus de 30 ans. En outre, les capitales des régions de la Guinée Bissau sont celles qui ont la plus forte prévalence de l'infection. L'étude de l'INASA et IHMT concluent que le taux moyen de prévalence est de 5,8%.

Pour ce faire, le Gouvernement mettra en œuvre un programme ambitieux axé sur: i) l'information, l'éducation et la communication (IEC) en vue d'une meilleure connaissance du VIH / SIDA et de moyens de sa transmission, ii) la sensibilisation pour un changement de comportement, et iii) l'extension de l'accès aux antirétroviraux (ARV) ainsi qu'au soutien psycho-social, iv) la protection sociale des PVVIH et à leurs familles, notamment les orphelins du SIDA, et v) le renforcement des capacités nationales pour répondre en matière de lutte contre le VIH. Pour réussir ce pari, la stratégie mettra l'accent sur la déconcentration / décentralisation des interventions et l'implication des PVVIH dans les campagnes d'information et de sensibilisation. Bien que l'appui des partenaires soit nécessaire, le Gouvernement, en dépit de ses contraintes de ressources, y apportera des moyens conséquents en faveur de la lutte contre le VIH.

La femme est en butte à une situation particulière car plus que sa fragilité physiologique, c'est son statut social qui en fait la plus grande victime de la pandémie du VIH. En effet le taux de prévalence en 2010 a été de 5 % pour les femmes contre 1,5 % pour les hommes. En Guinée-Bissau, comme dans la grande majorité des pays africains, l'on assiste à une féminisation de l'épidémie qui touche particulièrement les jeunes filles du groupe d'âge compris entre 15 et 24 ans. Le statut social de la femme, démunie de tout pouvoir de disposer de son corps et de décision lui revenant dans le cadre ou non du mariage met la femme en situation d'infériorité et de vulnérabilité qui mérité d'être prise en compte de façon spécifique.

Pour lutter efficacement contre le VIH, le gouvernement dans le cadre du PEN a ciblé ses interventions pour la période 2011-2013 sur quatre cibles et cinq objectifs intermédiaires, à savoir:

- 1 Réduire les tendances de l'infection du VIH dans la population générale. Il s'agit de renforcer la capacité de conseil et de dépistages volontaires, et de communication pour le changement de comportement pour la grande majorité de la population sexuellement active et qui connaît son statut sérologique, assurer un paquet intégré pour la prévention PTME à 50% des femmes qui fréquentent les services pré-nataux et assurer 100% de sécurité du sang et ses dérivés dans les services de transfusion sanguine ;
- 2 Améliorer les conditions de vie des personnes vivant avec le VIH : il s'agira d'améliorer la qualité de vie de plus de 80% des PVVIH éligibles pour le traitement ARV et IO y compris les Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV), les veuves et les personnes âgées ayant la responsabilité des orphelins ;
- 3 Fournir des informations complètes et fiables sur les tendances stratégiques de l'épidémie pour la prise de décision et l'allocation des ressources ;
- 4 Impliquer tous les acteurs/partenaires de la lutte contre le sida dans le pays afin de parvenir une réponse nationale de qualité à l'épidémie en renforçant la capacité des organes de coordination institutionnelle et programmatique de lutte contre le VIH aux niveaux local, régional et central.

Pour inverser la tendance de l'infection, le PEN II (2007-2011) recommande les objectifs suivants regroupés dans quatre domaines d'action:

- *Premier domaine d'intervention : accès universel à la prévention des ITS/VIH, en tenant compte des disparités entre les hommes et les femmes, notamment parmi les jeunes, et de la capacité de la femme à négocier le port du préservatif*
 - ✓ Augmenter de 7% à 60%, la proportion de la population, en mettant l'accent sur les jeunes pour leur permettre de connaître et d'identifier correctement au moins trois voies de transmission du VIH;
 - ✓ Augmenter de 33% à 60% l'utilisation du préservatif dans les rapports sexuels occasionnels au cours des 12 derniers mois;
 - ✓ Réduire de 8% à 4%, la proportion de la population sexuellement active qui prétend avoir eu une IST au cours des 12 derniers mois ;
 - ✓ Augmenter d'au moins 30% la proportion de la population sexuellement active qui connaît son statut sérologique;
 - ✓ Veiller à ce que 100% des transfusions de sang continuent d'être réalisées dans le respect des normes en matière de sécurité;
 - ✓ Assurer les conditions minimales pour prévenir l'infection par l'exposition à du sang et des objets pointus et tranchants dans 100% des établissements de santé.
- *Deuxième domaine: réduction de l'impact du VIH en mettant un accent particulier sur le difficile accès de la femme aux services sanitaires de qualité et sa stigmatisation*
 - ✓ Assurer l'accès aux traitements des infections opportunistes (IO) et la thérapie antirétrovirale (TARV) à 80% des coûts pour le traitement des PVVIH;
 - ✓ Assurer l'accès aux soins et au soutien communautaire pour les personnes infectées et affectées par le VIH ;
 - ✓ Réduire la vulnérabilité des OEV infectés et affectés par le VIH ;
 - ✓ Réduire la stigmatisation des personnes infectées et affectées par le VIH.
- *Troisième domaine: renforcement de la surveillance épidémiologique, suivi et évaluation et promotion de la recherche opérationnelle en veillant à ce que les données soient désagrégées par sexe et que des femmes intègrent les structures de soins et de suivi afin de leur assurer un service de qualité exempt de stéréotypes*
 - ✓ Déterminer la prévalence et les tendances de l'épidémie et les comportements de risque dans la population en générale et au sein des groupes vulnérables prioritaires;

- ✓ Surveiller la sensibilité des germes responsables des IST et leur résistance aux antibiotiques et aux ARV, et la co-infection avec le VIH / tuberculose;
 - ✓ Déterminer le poids de l'épidémie sur les services de santé et d'autres secteurs;
 - ✓ Rendre opérationnelle le Système national unifiée de suivi et d'évaluation des activités de lutte contre le SIDA en Guinée-Bissau;
 - ✓ Renforcer les capacités nationales dans le domaine de la recherche opérationnelle;
- *Quatrième domaine: la réforme de la coordination pour améliorer le partenariat et la mobilisation des ressources, en impliquant les organisations de la société civile et les structures publiques opérant dans le domaine des VBG*
 - ✓ Obtenir un engagement politique et institutionnel dans la lutte contre le SIDA à tous les niveaux;
 - ✓ Veiller à ce que chaque secteur, public ou privé et la société civile s'approprie de la lutte contre le SIDA comme une urgence nationale;
 - ✓ Améliorer la capacité à mobiliser des ressources supplémentaires et améliorer la gestion financière pour atteindre les objectifs du PEN;
 - ✓ Renforcer les capacités techniques de mise en œuvre des activités de lutte contre le sida;
 - ✓ Mettre en place un mécanisme permettant de mobiliser des ressources pour lutter contre le sida à tous les niveaux.

2. Amélioration de l'accès aux services de l'eau et de l'assainissement

Selon le plan OMD-SMDD de 2010, seulement 40% de la population ont accès à l'eau potable (robinet public ou fontaine publique, puits protégé ou réservoirs) et environ 35% des familles à l'échelle nationale n'ont pas de latrines avec des exigences minimales pour protéger la santé publique. Dans les centres urbains, il n'existe pas de système organisé d'évacuation et de traitement des déchets. Le ravitaillement des familles en eau potable et l'évacuation de leurs déchets incombent à la femme parce que socialement codifiés comme relevant de la sphère domestique, surtout dans le milieu rural.

Malgré les efforts déployés au cours des quatre dernières années, la situation n'a pas fondamentalement changé. Cependant, on enregistre des progrès significatifs : extension du réseau de canalisation d'eau potable pour plus de 3.000 familles, réalisation de dizaines de bornes-fontaines publiques dans les quartiers de Bissau, la construction de forages et de puits modernes dans les régions, la construction de 300 points d'eau dans les zones rurales ainsi qu'un grand nombre de latrines familiales et scolaires.

L'enjeu du DENARP II dans ce domaine est d'améliorer sensiblement l'accès des populations aux services d'eau et d'assainissement de qualité. Conformément aux objectifs du Plan Directeur pour l'eau et l'assainissement 2010-2020, le taux d'accès à l'eau potable devrait augmenter de 40% à 65% et le taux d'accès à des latrines améliorées de 22% à 61% d'ici à 2015.

A cette fin, les actions prioritaires seront les suivantes: i) l'adoption du document de politique et stratégie nationale de développement du secteur, ainsi que le code d'eau; ii) l'extension de la capacité de production et de traitement et de contrôle de la qualité de l'eau, y compris la construction de nouveaux réservoirs d'eau de grande capacité pour les grands centres urbains, dont Bissau; iii) la modernisation et l'extension des canalisations d'eau dans la ville de Bissau; iv) la construction de 3.291 points d'eau au niveau national, notamment dans les zones les plus nécessiteuses d'ici 2015 ; v) la construction de 125.078 latrines au niveau national, en particulier dans les régions défavorisées; vi) la mise en place et/ ou le renforcement des capacités des structures de gestion en vue du développement durable du secteur, aux niveaux central, et régional, y compris par la formation des acteurs concernés; et vii) la création d'un centre de

formation professionnelle dans le domaine de l'approvisionnement en eau et l'assainissement ; viii) la promotion de l'éducation civique des populations en matière d'assainissement ; ix) la construction de marchés avec des conditions sanitaires acceptables et x) l'établissement de partenariats entre les autorités, les ONG et les communautés dans ce domaines.

3. Amélioration et extension de la Protection sociale

L'accès à un système de protection sociale reste très limité et réservé à une minorité de la population (autour de 2 % de la population), malgré le principe de solidarité largement affirmé dans divers textes régissant la vie nationale (Constitution et conventions internationales ratifiées) . Le système de protection sociale touche principalement les fonctionnaires de l'Administration publique et quelques employés du secteur privé (banques, assurances etc.).

D'une façon générale, la précarité et la vulnérabilité touchent une large partie de la population. Cette situation s'explique par une conjonction de plusieurs facteurs dont le niveau de pauvreté des populations et l'absence de mécanismes formels de protection accessibles à la majorité de la population. A cela s'ajoute la situation des groupes vulnérables, constitués notamment par les personnes handicapées, les personnes âgées sans ressources, les jeunes en âge scolaire en quête d'emplois, etc. De nombreuses personnes, y compris des femmes enceintes, meurent faute de moyens d'accès à des services sociaux de qualité.

Dans le cadre du DENARP II, l'enjeu est de contribuer à l'équité et au développement humain en favorisant l'accès des populations notamment les plus vulnérables, à leurs droits de protection social et d'accès aux services essentiels : alimentation, éducation, santé, eau potable, assainissement et protection contre les VBG y inclus les MGF. Ces principaux droits seront intégrés systématiquement dans toutes les politiques sectorielles à travers les différents programmes qui vont se mettre en place.

Le Gouvernement mettra l'accent sur les priorités stratégiques suivantes: i) création des mécanismes viables et fiables pour la définition, la structuration et la mise en œuvre d'un système de sécurité sociale réelle plus juste, tenant compte des différences en matière de conditions de vie, de statut social de fait, des besoins et priorités ; ii) normalisation des différents régimes de sécurité sociale et la réduction des inégalités dans l'accès aux droits sociaux, notamment s'agissant des femmes; iii) prévention de l'exclusion sociale, à travers la promotion de la solidarité, l'adaptabilité des engagements pris concernant les droits humains et les droits de la femme, l'adaptabilité du système de sécurité sociale aux nouvelles réalités et la valorisation/utilisation des canaux de solidarité traditionnels (pauvreté, toxicomanie, recherche de l'égalité entre les sexes, VIH-SIDA, grande vulnérabilité, etc.); iv) création d'un fonds de pensions améliorées pour les fonctionnaires de l'Etat en leur assurant des soins médicaux et des traitements plus conséquents ; v) définition et mise en œuvre d'une législation appropriée et de politiques sociales inclusives pour les enfants qui sont dans des situations vulnérables (dont l'inclusion dans le budget de l'Etat des fonds canalisés vers la mise en œuvre des politiques et des plans d'actions en faveur des groupes vulnérables, en particulier les femmes, les enfants et les personnes handicapées); vi) promotion et soutien de la mise en œuvre des programmes pour le renforcement et la participation communautaire pour protéger l'enfant et l'accès aux services sociaux de base; vii) renforcement des mécanismes institutionnels de protection des femmes et des enfants à risque contre la violence et les abus, y compris le travail des enfants, et création d'une coordination des réponses; viii) amélioration de l'accès aux services sociaux de base pour les enfants, les personnes âgées et des personnes ayant des besoins spéciaux et/ou en situation de vulnérabilité ou de risques et, ix) amélioration de la prise en charge nutritionnelle des enfants.

Par ailleurs, au regard de certaines pratiques dans certaines structures formelles du secteur privé, le gouvernement veillera à renforcer les capacités et l'efficacité de l'Administration dans ses missions de respect des dispositions légales et réglementaires relatives au code du travail (établissement de contrats, souscription à un système d'assurance etc.). Dans le même esprit, seront envisagées : i) la promotion de l'éducation, de l'alphabétisation et de la formation professionnelle des femmes et des jeunes et de leurs activités génératrices de revenus, et ii) une assistance juridique aux femmes pour lutter contre les violences et les traitements dégradants.

4. Développement des actions et des plaidoyers pour l'égalité et l'équité de genre

La Guinée-Bissau a toujours accordé une place importante à la question de la promotion féminine, depuis l'avènement de l'indépendance. Cela a conduit le Gouvernement à ratifier toutes les conventions, traités, protocoles et recommandations qui au niveau international, continental et régional portaient sur la promotion de ses droits et l'amélioration de ses conditions de vie. Des efforts ont été entrepris pour traduire les engagements en lois nationales et en plans d'action concrétisés notamment par la réalisation d'un certain nombre d'études [analyse institutionnelle des capacités nationales en matière de genre, enquête sur les VBG, conditions de vie des femmes et des hommes], la proposition d'un projet de loi sur les MGF, la création d'un groupe d'activistes doté d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 et l'élaboration du rapport cumulatif sur la mise en œuvre de la CEDEF. Par ailleurs, le Gouvernement dispose d'un Ministère en charge de la problématique de la femme mise en corrélation avec les questions relatives à la Famille et à la Cohésion sociale et à la lutte contre la pauvreté. Ce Ministère est la structure de tutelle de l'IMC responsable de l'action et des approches du Gouvernement dans le domaine spécifique du genre et de la promotion de la femme. Par ailleurs la société civile intègre de nombreuses associations et ONGs qui interviennent dans ce domaine spécifique et qui se sont spécialisées dans divers domaines –microcrédits, VBG, mutuelles de santé, scolarisation, VIH-SIDA .

Aujourd'hui le pays finalise sa Politique nationale sur l'égalité et l'équité de genre [PNIEG]. La finalisation de la PNIEG permettra au pays de disposer d'un cadre d'orientation, de concertation et de coordination en ce qui concerne le genre. Ce cadre, en mettant un terme à la dispersion des efforts dans ce domaine et à une adoption plurielle d'approches non toujours adaptées aux réalités socio-culturelles, favorisera l'efficacité des actions menées et la pérennisation des résultats qui en découlent pour toute intervention y compris celle du DENARP II.

Cependant, les efforts demeurent en deçà des attentes. Les données de nombre de tableaux statistiques sont rarement désagrégées par sexe, une approche femme et développement persiste, les compétences en matière de genre font défaut, les actions sont parfois trop dispersées et les intervenants manquent souvent de ressources pour mener à bien et assurer le suivi de leurs actions.

L'enjeu pour le DENARP II dans ce domaine spécifique se situe à quatre dimensions. Il s'agit (i) de garantir que la contribution de la femme soit rentabilisée dans les actions entreprises dans chacun des secteurs et domaine considérés, en vue de leur efficacité et efficience ; (ii) de s'assurer que les bénéfices attendus profitent aux femmes comme aux hommes pour les sortir de la pauvreté et ainsi sortir le pays de la pauvreté de masse ; (iii) de permettre ainsi au pays de répondre à ses engagements en ce qui concerne les droits de la femme et enfin (iv) d'évoluer positivement durant les cinq prochaines années vers l'atteinte de l'ensemble des OMD.

Pour répondre à cet enjeu deux objectifs sont poursuivis : i) Réduire les disparités économiques et sociales entre hommes et femmes ; et ii) éliminer les inégalités et les iniquités auxquelles la femme se trouve confrontée.

Ayant opté pour une utilisation transversale de l'approche genre, la prise en compte du genre a été posée comme une dimension transversale à la conception, à la budgétisation, au cadre institutionnel et à la gestion de la mise en œuvre de celui-ci ainsi qu'au suivi/évaluation qui en sera fait. De même l'atteinte des deux objectifs se fera sur la base d'une prise en compte transversale à tous les secteurs et domaines à travers les actions relatives au genre qui y sont proposées. Il s'agit avec une telle approche d'éviter que la spécification dans un programme complémentaire des actions portant sur le genre n'entraîne un « oubli » de ces actions lors de la mise en œuvre, de l'allocation des ressources ou du suivi. La participation, à tout ce processus, des structures nationales publiques et non gouvernementales, opérant dans le domaine de la promotion de l'égalité et de l'équité de genre [EEG], des femmes, en parité avec les hommes, et de compétences nationales en matière de genre, est indispensable. Car elle constitue autant d'enjeux pour la garantie de cette prise en compte transversale et de l'obtention des résultats escomptés en matière de réduction de la pauvreté, devant bénéficier aussi bien les femmes que les hommes.

2.5 Cadrage macro-économique, financement du DENARP II et principaux risques

La Guinée Bissau a signé en mai 2010 avec le Fonds Monétaire International un programme à moyen terme sur la période 2010-2012, soutenu par la Facilité de Crédit Elargi (ECF) et elle a atteint le point de décision de l'Initiative PPTTE en décembre 2010. Ces deux événements soulignent les efforts accomplis par le gouvernement pour mettre en œuvre les réformes nécessaires pour l'assainissement des finances publiques, l'amélioration de l'attractivité de l'économie du pays, les avancées dans le fonctionnement de l'administration et la résolution des problèmes de sécurité et de défense. C'est dans ce contexte économique, politique et sécuritaire que le DENARP II va être mis en œuvre. Le DENARP II va s'inscrire des perspectives macroéconomiques plus favorables avec la consolidation des acquis et l'approfondissement des réformes économiques et financières du pays.

2.5.1 Principales tendances et leçons de l'évolution macroéconomique 2006-2010

1. Croissance économique

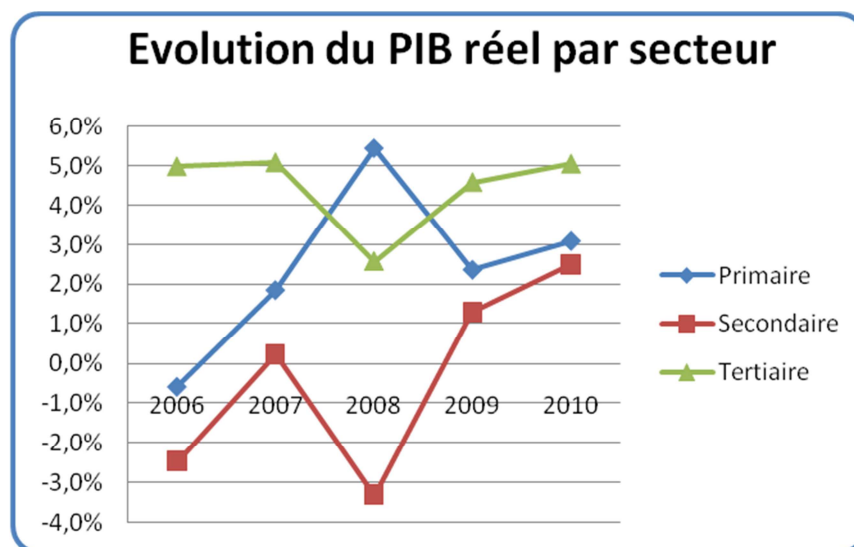
Sur la période 2006-2010, le rythme de croissance du PIB réel a été, en moyenne, de 3,2%. Cette croissance est caractérisée par une progression lente, mais positive, marquée par le dynamisme du secteur tertiaire, bien que toujours dominée par le secteur primaire (44% du PIB). Le dynamisme du secteur tertiaire sur la période, 4,4% de croissance réelle en moyenne, a permis d'atténuer l'impact de la croissance négative du secteur secondaire (-0,4%), alors que la croissance du secteur primaire restait faible (2,4%).

En 2010, la croissance du PIB réel est estimée à 3,5% alors que pour 2011, elle est projetée à 4,3% ; l'année 2011 doit confirmer la tendance au renforcement du secteur tertiaire au détriment du secteur primaire.

Le secteur primaire pèse en moyenne 44% du PIB réel sur la période 2006-2010. Il est caractérisé par une croissance réelle de l'ordre de 2,4%, dominée par l'agriculture qui représente en moyenne 72% de la production du secteur, tirée par la production de noix de cajou, alors que l'élevage et la pêche représentent respectivement 11% et 12% de la production du secteur. La production de noix de cajou est estimée à 136 000 tonnes en moyenne sur la période 2006-2010. Le secteur est marqué par les efforts de réhabilitation des capacités de production dans les sous-secteurs de l'agriculture et de la pêche en 2009 et 2010.

Le secteur secondaire a connu un processus de régression sur la période 2006-2010, avec un taux de croissance réel de -0,4% en moyenne. La faible performance du secteur est liée aux résultats négatifs du sous-secteur de l'agroalimentaire (-1,4% en moyenne) qui pèse 75% de la production du secteur secondaire. Cependant, le sous-secteur de la construction avec les grands travaux de construction du Building administratif, de l'hôpital militaire, du Palais de justice et du pont Sao Vicente connaît plus de dynamisme. Le sous-secteur de l'eau et de l'électricité connaît un regain de productivité (+3,2%) avec la réhabilitation du réseau de distribution d'eau et d'électricité. La hausse des prix du pétrole avec la crise énergétique a cependant eu un impact évident sur l'évolution de l'activité industrielle.

La croissance du secteur tertiaire reste une des bonnes nouvelles des performances de l'économie de la Guinée Bissau sur la période 2006-2010 : 4,4% de taux de croissance annuel en moyenne. Elle est essentiellement tirée par les sous secteurs des Transports et Télécommunications qui enregistrent une progression 10,3% avec 10% de la production du secteur et du commerce, 7,4% en moyenne sur la période en pesant pour 53,8% de la production du secteur. Les sous performances des sous-secteurs des services financiers (-3,7%) et, surtout, des services administrations publiques (-2,6%), qui pèsent 22% de la production du secteur, ont limité la performance du secteur tertiaire.



La croissance sur la période 2006-2010 a été portée par l'investissement qui a progressé, en moyenne, de 24,6%, tiré par l'investissement public (35,9%), notamment avec les grands travaux. La demande intérieure nominale a augmenté de 5,7% sur la période. Pour ce qui est des exportations, elles ont augmenté de 7,45% sur la période, mais sont marquées par la forte baisse du prix de la noix de cajou, notamment en 2006 et en 2009, tandis que les importations augmentaient de 7,5%. L'inflation moyenne est de 4% sur la période, marquée par une année de tension inflationniste exacerbée en 2008 par la hausse des prix des produits pétroliers et des produits céréaliers importés.

2. Finances publiques

Avec un taux de pression fiscale en moyenne de 6,3% sur la période 2006-2010, loin derrière les exigences de l'UEMOA (17%), les recettes fiscales (hors dons) ont connu une progression nominale passant de 18,5 milliards en 2006 à 32,4 milliards en 2010. Cette progression est marquée par la bonne tenue des recouvrements fiscaux en 2009 et 2010, au-delà des engagements

pris avec le FMI. Les ressources budgétaires du pays sont caractérisées par l'importance des dons (projet et programme) qui comptent pour plus de 50% des recettes budgétaires en moyenne sur la période, passant de 19,1 milliards en 2006 à 50,4 Milliards en 2010.

Les dépenses totales connaissent une progression continue, passant de 58,7 milliards en 2006 à 97,1 milliards en 2010. Elles sont marquées par la faiblesse des dépenses d'investissement sur ressources propres, contrairement à celles financées par l'extérieur qui passent de 17 milliards en 2006 à 35,4 milliards en 2010. Cependant, le ratio masse salariale rapporté aux recettes fiscales suit une tendance à la baisse depuis 2008, passant de 96% à 65% en 2010, grâce aux efforts de maîtrise de l'effectif de la fonction publique et à l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales. Le solde budgétaire de base rapporté au PIB connaît un déficit de -4% en moyenne sur la période, alors qu'en niveau le solde global hors dons et prêts nets passent de -27,2 milliards en 2006 à -51,8 milliards en 2010.

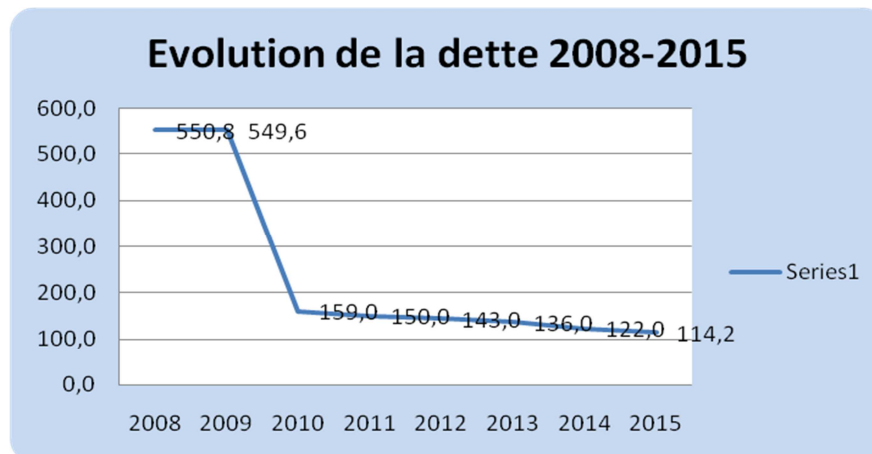
3. Paiements extérieurs et dette

L'analyse de l'évolution des comptes extérieurs fait ressortir un solde global excédentaire de la balance des paiements de 9,5 milliards de FCFA en moyenne sur la période 2006-2010, marqué par une baisse sensible de l'excédent global en 2010 (5 milliards de FCFA) contre 12 à 14 milliards pour les années précédentes. Ce résultat est essentiellement dû aux performances du compte de capital (+23,7 milliards en moyenne sur la période) et des opérations financières (+5,8 milliards), malgré la détérioration du compte courant (-19,6 milliards en moyenne), avec une persistance du déficit commercial (-32,2 milliards) et une dégradation de la balance de services (-18,5 milliards), bien que la balance des transferts ait été positive en moyenne sur la période de 36,9 milliards.

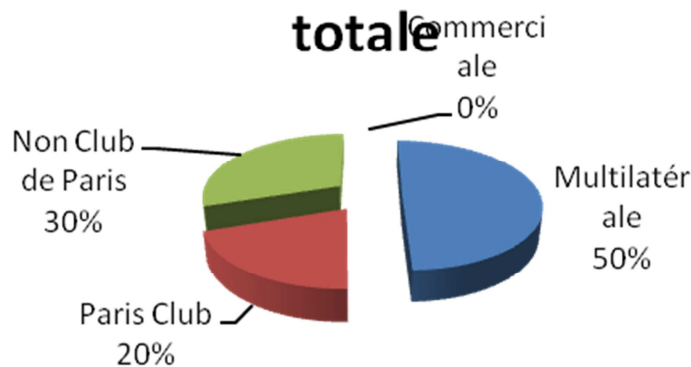
En matière de dette, la Guinée Bissau dépend fortement de l'endettement²² pour financer son budget, notamment les investissements. La dette publique à la fin de 2009 s'élevait à 1,065.1 millions de dollars U.S. parmi lesquelles 427.5 millions d'arriérés. La dette multilatérale s'élevait à 528,3 millions de dollars, représentant 49,6% du stock total de dette alors que la dette bilatérale était à 5,4%, dont 30,11% vis-à-vis des créanciers du Club de Paris. La dette commerciale représentait 0,02% du stock total de dette. Les principaux bailleurs multilatéraux de la Guinée Bissau sont : FMI, ADF, BADEA, BID, CEDEAO, EIB, FIDA et l'OPEC. L'IDA reste le plus gros bailleur avec 57,49% de la totalité de la dette multilatérale, suivie de l'ADF avec 29,05%. La Guinée Bissau n'a pas d'arriérés avec l'IDA, l'BAD ou le FMI.

En tenant compte de l'atteinte du point de décision en décembre 2010, entraînant une annulation de plus de 86,5% de la dette, la dette s'établirait à un peu moins de 120 milliards de FCFA en 2015.

²² Voir pour l'analyse de la dette, MEETING THE CHALLENGE, FOR AID COORDINATION AND PARTNERSHIPS IN GUINEA BISSAU, United Nations.



Répartition en pourcentage de la dette totale



2.5.2 Perspectives macroéconomiques 2011- 2015

Les projections macroéconomiques sont fondées sur un ensemble d'hypothèses qui prennent en compte l'évolution économique du pays de ces dernières années et l'ensemble des réformes et mesures politiques et économiques qui sont en cours ou prévues pour le moyen terme. Aussi, l'accord de partenariat (ECF) avec le FMI et les objectifs stratégiques du DENARP II constituent le cadre de référence permettant de fixer les hypothèses qui guident les projections macroéconomiques à moyen terme, assurant une cohérence d'ensemble de la stratégie adoptée. Ces hypothèses concernent (i) le renforcement de la stabilité sociopolitique avec de résultats réels des réformes de l'administration, de la défense et de la sécurité ; (ii) la poursuite des efforts de modernisation de la gestion des finances publiques, notamment la poursuite de l'amélioration du recouvrement et de l'augmentation des recettes fiscales (relèvement du prix de référence de la noix de cajou de 600\$ à 750\$ la tonne, l'augmentation des prix de référence appliqués par la douane pour la détermination des taxes sur les importations de riz, de sucre et de farine de blé, la réintroduction des timbres sur les boissons alcoolisées, la mise en place de SYDONIA ++ et son harmonisation avec les déclarations fiscales des grands importateurs) et la maîtrise des dépenses (notamment salariales) ; (iii) le renforcement de la contribution à la croissance des secteurs porteurs de croissance (agriculture, agro-industrie, pêche et tourisme) dans lesquels la Guinée Bissau bénéficie d'avantages comparatifs basés sur une diversification des produits (outre la noix de cajou, le riz et les céréales) ; (iv) une augmentation des investissements publics et privés avec l'augmentation de l'aide publique au développement, des flux d'investissements directs étrangers

et des ressources additionnelles attendues de l'annulation de la dette, et l'amélioration du climat des affaires avec l'instauration d'un Guichet unique et la simplification des procédures de création d'entreprise ; (v) l'amélioration de la production et de la distribution de l'énergie électrique.

Les prévisions des principaux paramètres du cadrage macroéconomique ont été guidées par le souci du maintien des équilibres macroéconomiques et budgétaires sur la base des potentialités réelles de l'économie et des objectifs globaux et sectoriels du DENARP II. A cet effet, trois scénarios de projection ont été retenus :

- un **scénario tendanciel** qui suppose que les ressources additionnelles en capital, prévues dans le DENARP II, ne seront pas mobilisées ou absorbées. Ainsi, la croissance réelle restera en moyenne annuelle à 5,3% sur la période 2011-2015.
- un **scénario moyen** qui suppose que les ressources additionnelles en capital prévues dans le DENARP II, ne seront absorbées ou mobilisées qu'à hauteur de 50%. Le taux de croissance serait attendu en moyenne annuelle à 6,5% sur la période.
- un **scénario optimiste** avec des hypothèses de plus forte croissance sur les secteurs porteurs et des performances fiscales plus soutenues, nonobstant la mobilisation de 100% des ressources additionnelles en capital prévues dans le DENARP II.

1. Le scénario tendanciel

L'objectif de croissance pour la période 2011 -2015 sera d'atteindre un taux moyen annuel de 5%. L'évolution des différents secteurs de l'économie sous ce scénario tendanciel permettant d'atteindre les objectifs de croissance et de stabilité macroéconomique se présente comme il suit.

Au niveau du **secteur primaire**, le taux de croissance moyen devrait progresser de près de 4,4%, influencé par une croissance du sous-secteur agricole de 4,4% avec la mise en œuvre des programmes agricoles visant la diversification de la production et l'amélioration de la production de noix de cajou. La croissance du sous-secteur de l'élevage et de la pêche devrait atteindre respectivement 5,2% et 2,7% sur la période contre un taux moyen de 4,6% et -0,3% entre 2006 et 2010. Le sous-secteur de la pêche devrait bénéficier des aménagements du port de Bissau. Le sous secteur de la forêt devrait connaître un taux de croissance moyen annuel de 3,5%.

Le **secteur secondaire** devrait connaître un redressement par rapport à la période précédente avec un taux de croissance annuel moyen de 4% contre -0,4% entre 2006-2010. Ce redressement proviendrait de l'amélioration de la croissance du sous-secteur de l'agroalimentaire qui pèse 75% de la production du secteur. La contribution des sous-secteurs de la construction (6,1%) et de l'eau-électricité (5,2%) devrait renforcer cette dynamique avec la poursuite des efforts d'amélioration du réseau de distribution d'électricité et la politique des grands travaux, notamment au niveau des BTP. La réorientation des investissements publics, pour partie, vers ces sous-secteurs permettrait de lever les contraintes à la productivité des entreprises liées à la faiblesse de la production énergétique.

Le **secteur tertiaire** devrait continuer sa progression avec un taux de croissance moyen de l'ordre de 6,4% sur la période 2011-2015, du fait notamment des Transports et Télécommunications et du Commerce qui devraient croître respectivement de 11,2% et de 8,1% en moyenne annuelle. Le redressement du sous-secteur des Services financiers, noté en 2010, devrait se poursuivre avec une progression moyenne de 2,1% sur la période alors que la mise en œuvre des réformes de l'administration devrait permettre d'améliorer les performances des services d'administration publique.

Tableau 10 : Taux de croissance réel des secteurs pour la période 2011-2015

	2011	2012	2013	2014	2015
Secteur primaire	3,8%	4,1%	4,4%	4,6%	4,9%
Agriculture	4,0%	4,3%	4,5%	4,8%	5,1%
Elevage	4,9%	4,9%	5,2%	5,5%	5,6%
Pêche	2,1%	2,3%	2,6%	3,1%	3,5%
Foret	3,1%	3,1%	3,4%	3,7%	3,9%
Secteur secondaire	3,1%	3,5%	4,0%	4,5%	4,7%
Activités extractives	5,8%	6,4%	6,8%	7,0%	7,1%
Agroalimentaire	2,6%	2,9%	3,5%	4,0%	4,2%
Autres industries	4,4%	4,9%	5,2%	5,6%	5,8%
Construction	5,2%	5,7%	6,2%	6,5%	6,7%
Eau – électricité	4,7%	4,9%	5,2%	5,4%	5,7%
Secteur tertiaire	5,6%	6,1%	6,4%	6,9%	7,2%
Transport et télécommunications	10,8%	10,9%	11,3%	11,4%	11,6%
Commerce	7,6%	7,9%	8,0%	8,5%	8,7%
Services financiers	1,3%	1,6%	2,1%	2,4%	2,8%
Services d'administration publique	-2,1%	-1,8%	-1,5%	-1,4%	-1,3%
Autres services	4,1%	4,2%	4,5%	4,7%	4,9%

En termes d'**emplois du PIB**, l'investissement devrait rester dynamique (9,3%) en moyenne, malgré une correction de la tendance par rapport à la période 2006-2010, tenant compte de la fin du financement des travaux de réhabilitation de certains axes routiers et de la construction de pont, hôpital militaire, ou palais du gouvernement. La consommation finale connaîtrait une progression limitée (4%) avec la maîtrise de la consommation publique. La demande extérieure nette devrait s'améliorer avec une croissance moyenne des exportations de biens et services de 6,1%, en termes réels, toujours dominées par les exportations de noix de cajou à 90%, tandis que les importations de biens et services progresseraient de 4,5% en termes réels. Le niveau général des prix est projeté, en moyenne à 3%, sur la période après les poussées inflationnistes liées à la hausse des cours du pétrole observées ces dernières années.

Concernant la **balance des paiements**, le solde des transactions courantes s'améliorerait sur la période passant de -4,6% du PIB en 2011 à -1,9% du PIB en 2015. Cette performance résulterait d'une amélioration de la balance des transferts (+9,8% de croissance en moyenne sur la période) et de la balance commerciale (-8% du PIB en 2011 à -6% en 2015), du fait d'un accroissement plus soutenu des exportations, +6% en moyenne sur la période, par rapport aux importations, +3,5% en moyenne, avec de meilleurs résultats sur la noix de cajou. Le solde global s'améliorerait sur la période passant de 2,7% du PIB en 2011 à 4,6% du PIB en 2015 avec la bonne tenue du compte de capital et d'opérations financières avec des investissements directs passant de 5 milliards en 2011 à 9 milliards en 2015.

Au niveau des **finances publiques**, les recettes totales passeraient de 83,9 milliards en 2011 à 120,7 en 2015, soit une progression de 5,3% en moyenne sur la période. Le taux de pression fiscale serait en moyenne de 8,3% sur la période, partant de l'hypothèse d'une évolution très modérée de l'élargissement de l'assiette fiscale.

Tableau 11 : Projections des recettes 2011-2015 (en milliards Fcfa)

RUBRIQUES	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes totales et dons	83,9	100,1	107,4	113,9	120,7
Recettes budgétaires	47,0	49,8	53,3	57,2	61,1
Recettes fiscales	35,0	37,4	40,1	43,0	46,0
Recettes non fiscales	11,9	12,4	13,2	14,1	15,1
Dons	36,9	50,3	54,1	56,8	59,6
Projet	25,7	32,7	34,9	37,2	39,7
Programme	11,2	17,6	19,2	19,5	19,8

Quant aux dépenses totales, elles évolueraient de 92,8 milliards en 2011 à 123 milliards en 2015. Les dépenses en capital connaissent une progression régulière, tirée par l'investissement sur financement extérieur. Les dépenses en salaires évolueront conformément à la volonté de maîtrise de leur évolution telle que manifestée par la réforme de l'administration, bien que les secteurs sociaux (éducation et santé) resteront protégés.

Tableau 12 : Projections des dépenses 2011-2015 (en milliards Fcfa)

RUBRIQUES	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses totales et Prêts nets	92,8	99,5	106,3	115,2	123,0
Dépenses courantes	52,2	58,6	61,4	66,6	70,4
Charge de la dette	2,2	2,0	2,0	1,8	1,7
<i>Dépenses en capital</i>	38,3	40,9	44,9	48,5	52,7
<i>Sur financement propre</i>	3,2	3,4	4,9	5,8	7,1
<i>Sur financement extérieur</i>	35,1	37,5	40,0	42,7	45,6

Globalement, le solde primaire reste déficitaire passant de -3 milliards à -7,5 milliards en 2015, alors que le solde global dons inclus s'améliore sur la période passant de -9 milliards en 2011 à -2,3 milliards en 2015. Le solde global hors dons et prêts reste négatif et relativement élevé en pourcentage du PIB passant de -10,5% en 2011 à -11,3% en 2015.

Tableau 13 : Soldes budgétaires 2011-2015

RUBRIQUES	2011	2012	2013	2014	2015
<i>Solde Primaire</i>	-3,0	-6,8	-6,1	-7,7	-7,5
Solde Global (base engagement)					
Dons inclus	-9,0	0,6	1,1	-1,3	-2,3
Dons et prêts nets exclus	-45,9	-49,7	-53,0	-58,0	-61,9
Dons exclus	-45,9	-49,7	-53,0	-58,0	-61,9
<i>Solde global (base caisse)</i>	-9,0	0,6	1,1	-1,3	-2,3

Par rapport aux critères de convergence de l'UEMOA, les performances de l'économie de la Guinée Bissau s'améliorent légèrement bien qu'un certain effort reste à faire par rapport aux critères de second rang. En effet, concernant les critères de premier rang, seul celui portant sur le solde budgétaire de base rapporté au PIB ne sera pas atteint en demeurant en moyenne sur la période à -2,65%. Le critère sur ratio de la dette sur le PIB sera atteint grâce à l'atteinte du point de décision de l'initiative PPTE. Par rapport aux critères de second rang, une amélioration des performances sera notée bien qu'aucun des critères ne sera atteint. Des progrès notoires seront réalisables en termes d'investissement sur ressources internes par rapport aux recettes fiscales passant de 9,2% en 2011 à 15,3% en 2015. Quant au déficit courant hors dons rapporté au PIB, il

s'approche sur la période des 5% maximum autorisés à -5,5% en 2015. Le taux de pression fiscale sera encore loin des 17% minimal de l'UEMOA avec une moyenne de 8% entre 2011-2015.

Tableau 14 : Critère de convergence UEMOA

RUBRIQUES	2011	2012	2013	2014	2015
CRITERES DE PREMIER RANG					
Solde Budgétaire de base rapporté au PIB nominal	-1,94%	-2,68%	-2,68%	-2,98%	-2,99%
Non accumulation des arriérés de paiements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taux d'Inflation annuel moyen	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Ratio de l'encours de la dette publique total/PIB	34,33	31,27	28,10	23,71	20,95
CRITERES DE SECOND RANG					
Masse salariale/Recettes fiscales (en %)	65,43%	63,15%	61,57%	60,54%	59,95%
Investissement sur ressources internes/Recettes fiscales en %	9,24%	9,22%	12,13%	13,57%	15,38%
Déficit extérieur courant hors dons/PIB	-7,14%	-7,71%	-7,12%	-6,22%	-5,52%
Taux de pression fiscale	8,0%	8,2%	8,3%	8,4%	8,4%

2. Les scénarios alternatifs

Au niveau du **scénario moyen**, on considère que les ressources additionnelles en capital prévues dans le DENARP II, ne seront absorbées ou mobilisées qu'à hauteur de 50%. De plus, on estime que le taux de pression fiscale pourrait être en moyenne de 9,9% du PIB sur la période, grâce aux réformes de l'administration fiscale et de la fiscalité. Le taux de croissance serait attendu en moyenne annuelle à 6,5% sur la période avec l'accroissement des investissements dans le secteur agricole productif, le tourisme, la pêche, les BTP et l'amélioration des conditions du doing business. Ainsi, au niveau sectoriel, le secteur primaire serait tiré par le dynamisme de l'agriculture (6,4% de croissance annuelle en moyenne entre 2011 et 2015) et de l'élevage (7,3% de taux de croissance annuel moyen sur la période). Le secteur secondaire serait entraîné par de meilleures performances du sous-secteur des industries extractives, +13% de croissance annuelle moyenne, le sous-secteur de la construction, +13,1% et le sous-secteur de l'eau et l'électricité, +7,8% de croissance annuelle moyenne. Les sous-secteurs des services financiers et du commerce permettraient au secteur secondaire de garder son dynamisme avec une croissance annuelle moyenne respective de +6,2% et 9,7% entre 2011-2015. Les dépenses en capital rapporté au PIB progresseraient de 10% en moyenne sur la période alors que les dépenses additionnelles d'investissement liées au DENARP rapporté au PIB se situeraient en moyenne annuelle à 4,2%. Le solde budgétaire de base rapporté au PIB a été calibré autour de -4,7% en moyenne annuelle. Le déficit global dons inclus s'améliore sur la période passant de -21,3 milliards en 2011 à -12,4 milliards en 2015.

Tableau 15 : Cadrage macroéconomique du DENARP II Scénario moyen

INTITULE	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne 2011-2015
Pression fiscale	8,56	9,2	10,0	10,6	11,2	9,91
Masse salariale/Recettes fiscales (en %)	61,21%	56,32%	50,91%	47,98%	45,73%	52,43%
Dépenses en capital	40,4	46,9	50,0	54,2	61,8	50,67
Investissement s/r propres	5,3	9,5	10,0	11,5	16,2	10,51
Investissements financés par l'extérieur	35,1	37,5	40,0	42,7	45,6	40,17
Dépenses additionnelles d'Investissement liées au DENARP II	16,19	16,19	21,59	21,59	32,38	21,59
Taux de croissance du PIB	4,99%	5,83%	6,64%	7,26%	7,95%	6,53%
Pib nominal	438,4	461,9	494,9	533,8	575,7	500,92
Solde Budgétaire de base rapporté au PIB nominal	-4,73%	-5,55%	-4,59%	-4,41%	-4,58%	-4,78%
Solde Global (base engagement)						
Dons inclus	-21,3	-12,8	-8,6	-9,5	-12,4	-12,92
Dons et prêts nets exclus	-63,4	-67,8	-71,9	-74,5	-90,0	-73,51

Financement du DENARP II dans le cadre du scénario moyen

A partir des hypothèses du cadrage macroéconomique et budgétaire relatives au rythme de croissance, à la pression fiscale et au déficit budgétaire soutenable, un schéma prévisionnel de financement du DENARP II peut être élaboré en fonction de l'estimation du coût global du DENARP II. Le coût retenu dans la version actuelle est celui du DENARP I. Son étalement sur la période 2011-2015 permet d'obtenir le schéma présenté dans le tableau ci-dessous. Considérant que seulement 50% du coût est mobilisable, le coût global de la mise en œuvre de la stratégie pour le scénario moyen est estimé à 113,61 milliards de FCFA contre une capacité globale de financement de 62,62 milliards de FCFA en fonction d'un déficit de budgétaire de base rapporté au PIB de 4,7% en moyenne.

Le coût global des investissements s'élèvent à 107,93 milliards de FCFA contre des dépenses additionnelles de fonctionnement liées au DENARP de 5,68 milliards de FCFA sur la période 2011-2015. Le financement de la stratégie sera assuré à 55,11% sur les ressources propres du budget et à 44,89% sur des ressources extérieures à rechercher qui constituent ainsi le besoin de financement. Le gap de financement sera ainsi proportionnel au déficit de ressources extérieures additionnelles non mobilisées.

La mobilisation des ressources extérieures se fera en recourant aussi bien aux partenaires bilatéraux que multilatéraux traditionnels comme émergents. La Guinée Bissau privilégiera une stratégie de mobilisation accrue de dons pour financer les besoins de financements identifiés pour le DENARP II.

Tableau 16 : Schéma de financement du Scénario moyen (en milliards Fcfa)

INTITULE	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Coût global du DENARP II (A)	17,04	17,04	22,72	22,72	34,08	113,61
Dépenses de fonctionnement	0,85	0,85	1,14	1,14	1,70	5,68
Dépenses d'investissement	16,19	16,19	21,59	21,59	32,38	107,93
Financement sur ressources propres (B)	10,96	11,55	12,37	13,34	14,39	62,62
Besoin de financement (C=B-A)	-6,08	-5,49	-10,35	-9,38	-19,69	-51,00
Financement extérieur à rechercher (D)	6,08	5,49	10,35	9,38	19,69	51,00
Investissements (dons et prêts projets)	40,36	46,94	50,02	54,25	61,80	253,37
Gap (C+D)	0	0	0	0	0	0

Le **scénario optimiste** est basé sur des hypothèses de plus forte croissance sur les secteurs porteurs et des performances fiscales plus soutenues, nonobstant la mobilisation de 100% des ressources additionnelles en capital prévues dans le DENARP II. Bien que optimiste, ce scénario se veut réaliste. Ainsi, considérant les potentialités fiscales de la Guinée Bissau, l'amélioration du taux de pression fiscale est envisagée autour de 10,5% en moyenne sur la période portée à la fois par l'effort de recouvrement des régies financières et par l'élargissement de la base fiscale. En ce qui concerne le rythme de la croissance, il s'établirait à 7,5% en moyenne sur la période 2011-2015. Au niveau du secteur primaire, les sous-secteurs de l'agriculture (7,6%), de l'élevage (8,3%) et de la pêche (3,5%) seront les moteurs dynamiques de la croissance. Le secteur secondaire sera soutenu par le dynamisme des sous-secteurs de la construction, 18,8% en moyenne sur la période et de l'eau et électricité, +10,6% en moyenne entre 2011-2015. Le secteur tertiaire sera porté notamment par l'amélioration des performances du secteur des services d'administration publique (3,8%) et du commerce (10,7%). Les dépenses d'investissement additionnelles liées au DENARP II se situeraient dans ce scénario à 8,3% rapportées au PIB en moyenne. Le déficit budgétaire de base est fixé autour de -6,4% du PIB pour permettre un financement important sur ressources internes des dépenses de la stratégie.

Tableau 17 : Cadrage macro-économique du DENARP II Scénario optimiste

INTITULE	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne sur 2011-2015
Pression fiscale	9,0	9,8	10,5	11,1	12,1	10,5
Masse salariale/Recettes fiscales (en %)	57,80%	51,91%	47,71%	44,36%	40,25%	48,41%
Dépenses en capital	40,4	45,0	49,2	54,3	60,2	49,8
Investissement sur ressources propres	5,3	7,6	9,2	11,6	14,6	9,7
Investissements financés par l'extérieur	35,1	37,5	40,0	42,7	45,6	40,2
Dépenses Investissement DENARP II	32,38	32,38	43,17	43,17	64,76	43,2
Taux de croissance du PIB	5,62%	6,58%	7,50%	8,50%	9,48%	7,54%
PIB nominal	441,1	468,0	505,4	551,3	602,9	513,7
Solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal	-6,92%	-7,02%	-6,60%	-6,14%	-5,38%	-6,41%
Solde Global (base engagement)						
Dons inclus	-31,0	-20,0	-19,3	-19,8	-18,4	-21,7
Dons et prêts nets exclus	-78,2	-79,3	-91,3	-92,2	-112,6	-90,7

Financement du DENRAP II dans le cadre du scénario optimiste

Les hypothèses retenues dans ce scénario entraînent une évaluation du coût global de la stratégie à plus de 227 milliards de FCFA sur la période 2011-2015. Le financement de ce coût global s'échelonnant sur la période de manière croissante avec une hypothèse d'amélioration progressive des conditions sociopolitiques et des capacités d'absorption permettant une mobilisation croissante des ressources extérieures, les dépenses se répartissent de manière progressive avec 15% par an sur les deux premières années, 20% annuel en 2013 et 2014 et 30% en 2015. Le coût global des investissements s'élève à près de 216 milliards de FCFA sur la période 2011-2015 alors que les charges supplémentaires de fonctionnement liées au DENARP II sont estimées à 11 milliards de FCFA.

Le financement de la stratégie sera assuré à 56,5% sur les ressources propres du budget et à 43,5% sur ressources extérieures. Le gap de financement est théoriquement nul, du fait de l'hypothèse de financement à 100% des besoins de financement par la mobilisation extérieure. En réalité, il sera proportionnel au niveau de défaut de mobilisation des ressources extérieures. Ainsi, si en dehors des appuis extérieurs déjà envisagés dans le scénario tendanciel, aucune ressource extérieure supplémentaire n'était mobilisée, le gap serait de plus de 98 milliards de FCFA sur la période.

Tableau 18 : Schéma de financement du Scénario optimiste (en millions Fcfa)

INTITULE	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Coût global du DENARP II (A)	34,08	34,08	45,44	45,44	68,17	227,22
Dépenses de fonctionnement	1,70	1,70	2,27	2,27	3,41	11,36
Dépenses d'investissement	32,38	32,38	43,17	43,17	64,76	215,86
Financement sur ressources propres (B)	22,05	23,40	25,27	27,57	30,14	128,43
Besoin de financement (C=B-A)	-12,03	-10,68	-20,17	-17,88	-38,02	-98,79
Financement extérieur (D)	12,03	10,68	20,17	17,88	38,02	98,79
Investissements (dons et prêts projets)	40,36	46,94	50,02	54,25	61,80	253,37
Gap additionnel (C+D)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

2.5.3 Les risques liés à la mise en œuvre du DENARP II

Les risques de la stratégie sont liés d'une part aux évolutions de la situation politique, garante de la stabilité du cadre d'intervention des partenaires et d'autres parts aux chocs exogènes qui peuvent compromettre les objectifs macro-économiques du pays.

Les **risques d'ordre politiques et institutionnels**, affectant la capacité de mobilisation de ressources extérieures, sont intégrés à travers les différentes modulations des scénarios par rapport aux capacités de mobilisation de ressources extérieures. Ils sont essentiellement liés au processus de réforme du secteur de la défense et de la sécurité et peuvent affecter directement la mise en place des investissements prévus sur la période de mise en œuvre du DENARP II, 2011-2015. Une faiblesse des dépenses d'investissement pourrait affecter significativement la croissance et compromettre, à cet égard, l'atteinte des objectifs fixés à l'horizon 2015.

Le **risque d'ordre naturel** relève de la pluviométrie qui demeure encore le principal déterminant de la production agricole. L'évolution du sous-secteur de l'agriculture pourrait être affectée par une faiblesse de la pluviométrie, en entraînant des contreperformances de la production de noix de cajou exposant sévèrement les revenus extérieurs du pays.

Au **plan économique**, le principal risque est lié à **l'évolution des prix sur le marché international** en général, notamment de la noix de cajou et du prix du pétrole brut en particulier.

Le sous-secteur de l'énergie est ainsi grandement exposé avec la flottabilité forte du marché mondial du pétrole.

La non mobilisation de l'intégralité des ressources extérieures attendues est également un risque important déjà pris en compte dans les scénarii. La réussite de la stratégie repose sur l'hypothèse que toutes les ressources attendues soient mobilisées. Les moyens pour minimiser tous ces risques doivent être intégrés dans les stratégies de mises en œuvre du DENARP II.

III. CADRE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI/EVALAUTION DU DENARP II

3.1 Bilan et leçons du suivi-évaluation du DENARP I

3.1.1 Bilan du suivi et évaluation du DENARP I

Dans le cadre du DENARP 1, un cadre de suivi-évaluation a été proposé. Fondé sur des principes directeurs répondant aux standards des DSRP, ce cadre devait s'organiser autour :

- d'un cadre institutionnel susceptible d'assurer une participation régulière et inclusive des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du DENARP ;
- d'un cadre de programmation opérationnelle (programme prioritaire pour 2005 puis Plan d'Actions Prioritaires 2006-2008) ;
- d'un système de reporting basé sur (i) des rapports trimestriels produits par les cabinets d'études et de planification des différents ministères, (ii) un rapport annuel consolidé de suivi de la mise en œuvre.
- d'une base d'indicateurs-clés pour le suivi-évaluation par pilier.

Six ans après l'adoption de la première version du DENARP I, le système de suivi-évaluation n'a toujours pas répondu aux attentes et il demeure pour une large part non opérationnel :

1. **Cadre institutionnel** : Le cadre institutionnel de S&E n'a pratiquement pas fonctionné. Le Comité de pilotage, censé se réunir chaque semestre, ne s'est réuni qu'une fois. La Cellule de mise en œuvre et de suivi du DENARP (CISD), pivot du système, n'a toujours pas été rendue fonctionnelle. Quant aux relais sectoriels (GEP) et régionaux, lorsqu'ils sont actifs, ils exercent des activités de suivi qui ne s'inscrivent pas souvent dans le cadre général de suivi du DENARP. Ce déficit s'explique à la fois pour des raisons techniques (non définition des missions et tâches des différents organes de S&E), institutionnelles (absence de culture de suivi-évaluation, instabilité ministérielle, faible propension pour l'interministérialité), de ressources humaines (pénurie de personnel qualifié) et financières (motivation des cadres, financement des missions de suivi,...). Faute d'un cadre institutionnel précis et opérationnel, le nécessaire processus de participation et d'appropriation autour de la mise en œuvre du DENARP n'a pu se concrétiser.
2. **Cadre de programmation opérationnelle** : Le PAP (2006-2008) a été adopté tardivement et ne peut servir de référentiel compte tenu du manque de réalisme et de priorisation des actions et financements qu'il comporte (le financement acquis représentant à peine 20% du total). En outre, le PAP n'a pas identifié d'indicateurs pour effectuer son suivi.
3. **Information statistique et bases de données** : En amont, la fragilité du système statistique national constitue également une contrainte majeure : l'offre statistique est globalement limitée, particulièrement en ce qui concerne les statistiques administratives, et la fiabilité des données s'avère souvent contestable en l'absence de capacités de vérification et contrôle de la qualité de la collecte des informations et faute d'une formation adéquate des

producteurs primaires de données. Cette faiblesse concerne non seulement les indicateurs de produits, résultats et impacts mais également les données relatives aux ressources humaines et financières mobilisées par les politiques publiques. Les effectifs et leur répartition par région et domaine d'intervention sont très mal maîtrisés (absence de réconciliation entre les données respectives du Ministère des Finances, du Ministère de la Fonction Publique et des ministères sectoriels). Quant au suivi des dépenses, il se heurte à un triple problème d'exhaustivité, de fiabilité et de rattachement aux objectifs du DENARP, en particulier en ce qui concerne l'aide extérieure. De même, le projet d'établissement d'une base de données sur les projets d'investissement public n'a finalement pas débouché sur des résultats tangibles.

4. **Reporting de suivi** : Le gouvernement a réussi à produire deux rapports de mise en œuvre : un premier rapport « final » de suivi-évaluation du DENARP (adopté en août 2009) et un second rapport portant sur l'exercice 2009 (août 2010). Toutefois, l'appropriation du travail est restée limitée, les rapports intermédiaires (GEP sectoriels et régionaux) n'ont pas été produits et aucun dispositif de reporting pérenne n'a été mis en place.
5. **Indicateurs de suivi-évaluation** : Les efforts pour doter le DENARP d'indicateurs ont été tardifs (avec le PAP 2010). Ensuite, la production des indicateurs identifiés (résultats et impacts) dépend dans une large mesure d'enquêtes dont la réalisation n'est intervenue qu'en 2010 et dont les résultats provisoires ne sont, pour certaines (ILAP) pas encore disponibles. Enfin, le MEPIR et les ministères n'ont pas été en mesure d'identifier une batterie d'indicateurs « intermédiaires » susceptibles de constituer la base d'un suivi annuel sectoriel.

Dans le cadre du DENARP II, il convient d'apporter des solutions aux contraintes rencontrées en adoptant une démarche à la fois fondée sur le pragmatisme (répondre d'abord aux objectifs opérationnels du suivi-évaluation), la précision (définir le cahier des charges des acteurs du système de suivi-évaluation et s'accorder sur une batterie d'indicateurs stable et assortis de cibles claires pour 2015), le réalisme (prendre en compte les contraintes structurelles en privilégiant des outils et mécanismes simples et peu coûteux). Par ailleurs, le système de suivi-évaluation du DENARP II devrait pouvoir bénéficier de plusieurs avancées très récentes.

3.1.2 Principaux atouts pour un système de suivi-évaluation opérationnel

Plusieurs actions récentes ou en cours laissent à penser que le suivi-évaluation du DENARP II pourra s'appuyer sur des opportunités nouvelles.

- **Une base statistique rénovée sur les conditions de vie de la population.** D'abord, une base d'information actualisée et riche devrait être disponible à très brève échéance grâce au Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2009 (données brutes déjà disponibles et résultats provisoires disponibles fin 2010 études thématiques disponibles d'ici la fin de l'année 2011), MICS4²³ (résultats préliminaires disponibles et exploitation en cours des résultats détaillés), Etude sur la pauvreté non monétaire disponible depuis février 2011, et ILAP2²⁴ (version provisoire disponible d'ici juin 2011). D'autres travaux récents ont également été réalisés (enquête nutritionnelle, enquête sur les flux frontaliers, diverses études thématiques,...) qui contribuent à une base solide pour la situation de

²³ L'enquête à indicateurs multiples (*Multiple Indicator Cluster Surveys - MICS*) est réalisée avec l'appui de l'UNICEF suivant une périodicité désormais triennale.

²⁴ L'enquête légère pour l'évaluation de la pauvreté (*Inquérito Ligeiro de Avaliação da Pobreza – ILAP*) a été réalisée en 2002 et 2010 à partir du module de base du Questionnaire Standard sur les Indicateurs de Bien-être (*Core Welfare Indicators Questionnaire - CWIQ*).

référence du DENARP II. Pour toutes ces sources d'informations, il est prévu que dans les tableaux statistiques qui en découleront, les données soient désagrégées par sexe et par groupe d'âge permettant de procéder à des analyses correctes et plus fines.

- **L'adoption de stratégies et plans d'action sectoriels** : Ces cadres de référence sont essentiels pour définir les priorités et les cibles à atteindre pour le DENARP. En 2009-2010, plusieurs documents ont été ainsi adoptés ou sont en préparation :

Secteurs	Cadres stratégiques et de programmation
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de restructuration et de modernisation du Secteur de défense et de sécurité (2006) • Plan prioritaire pour la réforme de la défense et de la sécurité – PPRSDS (approuvé ; janv. 2010)
Justice	<ul style="list-style-type: none"> • Politique Nationale de la Justice (mars 2010)
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Programme National d'Investissements Agricoles 2011-2015 (2010)²⁵
Pêche	<ul style="list-style-type: none"> • Plan stratégique 2011-2015 pour le secteur de la pêche (élaboré en 2009)
Electricité / Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Politique sectorielle de l'électricité (draft soumis au CM ; mars 2010) • Programme de réforme pour l'eau et l'électricité (mars 2010)
Education	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre de politique de l'éducation 2010-2010 • Plan Triennal pour le Développement du secteur Education 2011-2013 (achevé en juin 2010)
Santé	<ul style="list-style-type: none"> • 2^e Plan National de Développement Sanitaire – PNDS 2011-2017 (approuvé ; mai 2010)
Genre	<ul style="list-style-type: none"> • Politique nationale pour l'égalité et l'équité de genre [PNIEG] (en phase de finalisation, elle devrait être disponible en juin) • Stratégie Nationale pour l'abandon des Mutilations Génitales Féminines et des pratiques néfastes ; • Stratégie Nationale de Protection des Enfants Vulnérables

- **L'amélioration des outils de suivi des finances publiques** : Le gouvernement a procédé à la mise en place d'un système intégré de gestion des finances publiques (SIGFIP) dont les modules de préparation et d'exécution budgétaire sont fonctionnels depuis 2009 et le module comptable est en cours d'opérationnalisation. Des systèmes d'information spécialisés ont été également installés dans le domaine de la dette (installation de SYGADE au 3^e trimestre 2009) et des douanes (installation de AYSCUDA++ en août 2010). En outre, l'installation d'un nouveau système de gestion de l'information pour la paie est à l'étude. Enfin, une plateforme de gestion de l'aide doit être mise en place à partir de 2011 avec l'appui de Development Gateway.
- **L'émergence de projets de réorganisation des systèmes d'information sectoriels** : Certains ministères sont en train de travailler sur la réorganisation de leur système d'information. Ainsi, l'Institut National de la Santé (INASA) a été chargé par le ministère de la santé d'établir une batterie d'indicateurs essentiels susceptibles de constituer le noyau dur du suivi sectoriel annuel. Pour l'éducation, les travaux en cours pour bénéficier de l'initiative Fast Track devraient également permettre de définir les indicateurs essentiels. Simultanément, le Cabinet d'information, planification et évaluation du système éducatif (GIPASE) devrait disposer d'ici janvier 2011 d'une nouvelle maquette de système d'information sectoriel.
- **La coordination des appuis budgétaires** : Un Cadre Conjoint de Concertation pour l'Aide Budgétaire (CCAB) a été signé en février 2009 entre le Ministère des Finances et six partenaires techniques et financiers (Espagne, France, Portugal, Commission Européenne, FMI, Banque Mondiale). Le CCAB offre un espace de partage d'information, de dialogue

²⁵ Il existe une Lettre de politique agricole mais celle-ci est ancienne (élaborée en 1997 et révisée en 2002).

et de coordination matérialisé par des rencontres trimestrielles (avril, juillet, octobre, janvier).

- **La planification du développement du système statistique national** : Après réalisation d'un bilan de l'existant (juin 2010), une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (ENDE) couvrant la période 2011-2015 est actuellement en cours d'élaboration, avec l'appui financier et technique de la BAD et du PNUD. Celle-ci doit être assortie d'un plan d'action opérationnel et d'une budgétisation des actions prioritaires.
- **L'adoption du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA** : Les nouvelles directives de mars et juin 2009 applicables à l'ensemble des huit pays de l'UEMOA ont commencé à être transposées dans la législation guinéenne. En particulier, une nouvelle loi organique des lois de finances a été adoptée en mars 2010. Celle-ci prévoit, entre autres choses, le passage de la budgétisation de moyens à la budgétisation de résultats. Tous les ministères et institutions devront ainsi adopter d'ici 2017 des budgets programmes. Pour chaque programme, des projets annuels de performance assortis d'une sélection d'indicateurs de performance pour chaque objectif seront élaborés. La loi prévoit que, chaque année, des rapports annuels de performance sont établis pour mesurer l'atteinte des cibles propres à chaque programme et sont ensuite annexés à la loi de règlement qui doit être soumise à l'Assemblée Nationale Populaire. Ces nouvelles dispositions, qui devront faire l'objet d'une mise en œuvre progressive, constituent une opportunité majeure pour construire un suivi des politiques ministérielles structuré autour d'objectifs prédéfinis et liés à des dotations budgétaires bien identifiés.

3.2 Système de suivi et évaluation du DENARP II

3.2.1 Cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi-évaluation

Le cadre institutionnel réformé s'organise autour d'un **dispositif simplifié** comprenant :

- une structure d'orientation et de dialogue politique (Comité de Pilotage) ;
- une structure de suivi technique et administratif du dispositif (Comité de Validation Technique) ;
- des comités sectoriels de programmation et suivi, articulés autour des cabinets d'études et de planification sectoriels (GEP) et des dispositifs éventuels existants (ou à créer) de suivi des stratégies et plans d'action.

Le Comité de Pilotage est une structure d'orientation, de dialogue et de décision politique. Il (i) fournit les grandes orientations pour la mise en œuvre du DENARP, (ii) approuve le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) et ses révisions éventuelles, (iii) valide les rapports annuels de progrès du DENARP et les autres rapports éventuels de S&E, (iv) formule des recommandations pour l'amélioration des processus de mise en œuvre, suivi et évaluation de la stratégie. La présence, en son sein, des représentants des donateurs bi- et multilatéraux permet également au Comité de pilotage de jouer le rôle de cadre de concertation de haut niveau entre le gouvernement et ses partenaires au développement. Le Comité est présidé par le Premier Ministre et associe les représentants des différentes parties prenantes de la stratégie (Gouvernement, Assemblée Nationale Populaire, secteur privé, société civile, partenaires au développement).

Même avec une périodicité de réunion minimale (Semestrial), le bon fonctionnement du Comité de Pilotage sera essentielle dans la mesure où c'est lui qui (i) donne l'impulsion aux structures techniques, (ii) assure l'appropriation de la stratégie et de ses performances au niveau politique, (iii) répond au besoin d'un dialogue de haut niveau entre le gouvernement et les partenaires bi et multilatéraux du pays. Les réunions du Comité de Pilotage s'effectueront semestriellement em sessão ordenária, sem prejuizo de ser convocada extraordinariamente sempre haja razões para

tal sur la base d'un rapport détaillé de mise en œuvre du DENARP. A reunião do final de ano, fará o balanço das actividades e dos resultados dos 12 meses de execução. Elles constitueront le point fort de la concertation entre le gouvernement et ses partenaires extérieurs qui fera par ailleurs l'objet d'autres rencontres dans des cadres plus spécialisés comme le CCAB ou des revues annuelles de politiques sectorielles. Le Comité de Pilotage a vocation à traiter également des questions étroitement liées au DENARP comme celle du suivi des OMD ou encore celle de l'efficacité de l'aide. Sur ce dernier point, la double représentation du MEPIR et du Ministère des Affaires Etrangères dans le Comité Technique devrait faciliter ce suivi couplé du DENARP et de l'aide publique au développement dans le souci, notamment, d'améliorer l'alignement des aides sur les stratégies nationales. La production d'informations de base pour le suivi de la Déclaration de Paris pourra en revanche s'effectuer au niveau d'une unité spécifique distincte. Au vu de sa fonction, il faudra veiller à ce que ce Comité intègre les femmes et/de structures opérant dans le domaine du genre et de la promotion de la femme et aussi les autres domaines pour garantir le suivi des questions transversales qui bien que non reflétées comme des axes du DENARP II sont considérés importantes.

Le Comité Technique est la structure opérationnelle qui coordonne sur le plan technique l'ensemble du processus de mise en œuvre et suivi-évaluation du DENARP. Il veille au fonctionnement efficace du dispositif et assure la validation technique des documents de programmation et de suivi avant leur soumission au niveau politique. Le comité technique se réunira trimestriellement sous la présidence du ministre chargé de la planification et il associe les directions stratégiques du MEPIR (Plan), du Ministère des Finances (Budget) et du Ministère en charge de la lutte contre la pauvreté, l'INE ainsi que les représentants des ministères impliqués dans la stratégie.

Les Comités sectoriels de programmation et de suivi (CSPS) constituent le pivot du suivi et évaluation des stratégies, politiques et programmes sectoriels. Ils doivent fonctionner comme des points de centralisation de l'information de suivi de chaque secteur ou région, à ce titre, ils représentent la structure de référence pour le Comité Technique et son secrétariat. La configuration, la représentation et l'attribution du pilotage des comités sectoriels sont laissées à l'appréciation des Ministres responsables de leurs secteurs respectifs. En principe, ils regroupent néanmoins le cabinet d'études et de planification (GEP), la DAF et les principales directions techniques. L'approche doit être pragmatique, c'est-à-dire travailler sur des dispositifs légers basés dans la mesure du possible sur l'existant.

Du fait du déficit de compétences en matière de genre dans la majorité des structures publiques, des institutions de l'Etat et des organisations de la société civile, et au regard de l'importance qui y est accordé dans le DENARP II, des ateliers de formation sur le diagnostic, la planification et le suivi/évaluation selon le genre seront réalisés afin de développer les connaissances et les compétences en la matière et ainsi créer les conditions d'une utilisation correcte et optimale de l'approche genre et de ce fait garantir l'obtention de résultats tangibles. Ces ateliers devront avoir lieu durant et après l'élaboration du plan de travail pluriannuel de mise en œuvre du DENARP II.

L'architecture proposée **répond à cinq impératifs** : (i) simplifier le cadre institutionnel (impératif au vu des capacités disponibles et de la difficulté à organiser la concertation) ; (ii) éviter la dispersion des responsabilités dans le suivi-évaluation de la stratégie nationale au niveau central; (iii) renforcer la responsabilité des ministères sectoriels dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation du DENARP; (iv) mieux impliquer les partenaires techniques et financiers dans le cadre d'un dialogue de haut niveau; (v) assurer l'opérationnalité effective de la CISD au sein du MEPIR.

Ce cadre constitue le dispositif générique, lequel s'appuie également *de facto* sur diverses autres structures de concertation ou de gestion opérationnelle dont l'existence n'est pas liée à la mise en œuvre du DENARP. C'est le cas notamment (i) du CCAB, qui doit être considéré comme un cadre de concertation essentiel entre le gouvernement et les bailleurs de fonds pour le suivi de certains volets du DENARP ; (ii) des structures susceptibles dans un terme plus ou moins rapproché d'impulser le développement régional et municipal (cf. infra).

3.2.2 Système de suivi et évaluation du DENAR II

1. Organisation du système d'information

Le système de reporting ne pourra fonctionner que si (i) un effort est réalisé pour renforcer en amont la production d'information et développer les bases de données alimentant le reporting ; (ii) des procédures claires sont mises en place et respectées pour assurer la remontée, le contrôle et l'analyse des données.

Le système d'information pour le suivi sera structuré principalement autour de deux volets : (i) le volet suivi de la pauvreté, des conditions de vie des ménages et des disparités, iniquités et inégalités de genre; (ii) le volet suivi de la mise en œuvre²⁶.

- a) Volet suivi de la pauvreté, des conditions de vie des ménages, et des disparités, iniquités et inégalités de genre

Ce premier volet sera coordonné par l'INE. Il repose sur les activités suivantes :

1. planification de la production des données issues des enquêtes (planification des enquêtes, mobilisation des ressources financières, préparation des cahiers des charges,...) ;
2. désagrégation systématique par sexe et âge de toutes les données et de toute information fournie;
3. développement des systèmes d'information de routine pour la production de données administratives annuelles (en ciblant la production des données relatives à l'agriculture, à l'éducation, à la santé, à l'eau et l'assainissement, aux infrastructures, à la solidarité sociale, à l'emploi, et aux secteurs de la sécurité et de la justice) et promotion de projets visant à soutenir ces systèmes, en mettant l'accent sur les producteurs/collecteurs primaires de données (directeurs d'écoles, responsables de centres de santé,...) ;
4. encouragement de la réalisation d'études sectorielles quantitatives et qualitatives concernant le genre ;
5. consolidation de la base de données DevInfo, outil fédérateur pour le stockage des statistiques sociales ;
6. production sur cette base du tableau de bord annuel des indicateurs de suivi – volet indicateurs-clés d'impact et de résultats ;
7. encouragement de mécanismes de contrôle de fiabilité des informations ;
8. réorganisation et développement des capacités institutionnelles des services constitutifs du Système Statistique National ;
9. formation continue des cadres des services statistiques.

Ce second volet, coordonné par la Direction Général du Plan, renvoie aux activités essentielles suivantes :

²⁶ Ces deux volets correspondent aux deux premiers sous-système du CRESMIC (Cadre de référence et support méthodologique minimum commun pour la conception d'un système d'information pour le suivi des DSRP et des OMD) proposé par Afristat.

1. production d'états trimestriels d'exécution budgétaire à partir du SIGFIP (classification administrative, fonctionnelle et économique des dépenses) ;
2. production d'un rapport annuel sur l'exécution du PIP à partir de la transmission des informations des GEP, des informations de suivi de l'aide extérieure et d'une collecte spécifique de données auprès d'une sélection de projets stratégiques ;
3. production à mi-terme et au final d'un rapport sur les disparités, les iniquités et les inégalités de genre en terme d'évolution ;
4. mise en place d'une plateforme de gestion de l'aide extérieure ;
5. introduction progressive des budgets programmes (Documents de Programmation Pluriannuelle de Dépenses – DPPD), sur la base d'une feuille de route couvrant la période 2011-2017 ;
6. constitution d'un applicatif pour la gestion des budgets programmes ministériels afin de disposer rapidement d'un outil de traitement standardisé de l'information sur les programmes budgétaires (2012/2013) ;
7. actions d'accompagnement liées (formation des cadres, restructuration des services dans les ministères liée à la mise en œuvre des directives de l'UEMOA, dotation en équipements informatique,...).

Compte tenu des délais pour l'opérationnalisation complète de la plateforme de gestion de l'aide extérieure, une base de données provisoire alimentée par les points de centralisation comptable existants (financements sur prêts, cellule de l'ordonnateur des fonds de la Commission Européenne) et une enquête légère trimestrielle auprès des partenaires au développement présents à Bissau (principales ONG internationales comprises) sera mise sur pied.

Le volet Evaluation, troisième sous-système du CRESMIC, ne devrait être développé qu'une fois les capacités de suivi solides mises en place. Dans un premier temps, il s'agira essentiellement de collecter et d'exploiter les évaluations à mi-parcours ou finales de projets financées par les partenaires au développement. Si les deux premiers sous-systèmes fonctionnent avec efficacité, le système de suivi-évaluation pourrait en fin de période s'enrichir d'une activité d'évaluation structurée autour d'une politique nationale de l'évaluation, d'un plan annuel d'évaluation et de recherches opérationnelles conduites par une structure de type observatoire.

Le reporting de suivi du DENARP sera développé en deux temps :

a) Système minimal de reporting (2011-2012)

Le reporting de suivi se résumera au *rapport annuel de mise en œuvre du DENARP*. A partir d'un canevas standard, la préparation du rapport pour l'exercice N débutera en janvier de l'année N+1 et sera validé et publié sur le site au plus tard en avril. Synthétique, il sera complété par :

- un document annexe détaillant l'exécution physique et financière du Plan d'Actions Prioritaires ;
- un tableau de bord des indicateurs de suivi (deux volets : indicateurs-clés d'impact et de résultats ; indicateurs intermédiaires annuels de suivi sectoriel).

b) Système renforcé de reporting (2013-2015)

Une fois le dispositif minimal de reporting rodé, celui-ci sera densifié par la mise en place d'outils de reporting sectoriels (au moins les secteurs-clés du DENARP) et trimestriels. Ainsi, le rapport annuel de mise en œuvre sera complété par :

- des *rapports trimestriels synthétiques* contenant (i) une fiche de synthèse (principaux points marquants), (ii) un tableau sur l'exécution des principaux programmes et

- projets, (iii) un tableau d'exécution des dépenses du ministère (classification administrative, fonctionnelle et économique) ;
- des *rapports annuels de performance par programmes ministériels*, à mesure que la réforme budgétaire inspirée des directives de l'UEMOA de 2009 sera mise en oeuvre. Une feuille de route précisera les modalités et le calendrier de développement des budgets programmes ministériels. En 2011-2012, des budgets programmes pourraient être développés et consolidés pour quatre secteurs (éducation, santé, agriculture et infrastructures). L'établissement de rapports annuels de performance – en fait outils qui rendent compte par programme des budgets programmes ministériels – ne sera vraisemblablement pas effectif avant 2013 dans le meilleur des cas.

2. *Système d'indicateurs*

Le système d'indicateurs proposé est constitué autour de deux « tableaux de bord » :

- Le premier est constitué d'indicateurs d'impact et de résultats (mesurables pour la plupart grâce à des enquêtes réalisables tous les 3 à 5 ans). Il contient les indicateurs-clés sur la pauvreté monétaire, les inégalités de revenus et la pauvreté des conditions de vie et des disparités et inégalités relatives au genre. Il comporte l'ensemble des indicateurs des OMD susceptibles d'être mesurables dans le pays. Sa mise à jour est en grande partie tributaire des enquêtes auprès des ménages (ILAP, MICS, enquête 123,...) susceptibles d'être réalisées tous les 3 à 5 ans, selon la mobilisation des ressources.
- Le second tableau de bord sert de support au suivi annuel de la mise en œuvre des politiques du DENARP II (rapport annuel de progrès). Celui-ci est centré sur une sélection d'indicateurs mesurables annuellement à partir des informations déjà disponibles ou susceptibles de l'être moyennant un investissement minimal pour renforcer la collecte de données de routine. L'élaboration du Plan d'Actions Prioritaires sera l'occasion de compléter, le cas échéant, ce second tableau. Pour certains domaines délicats à mesurer, particulièrement dans le contexte de faiblesse structurelle des systèmes d'information que connaît la Guinée-Bissau, il sera fait appel à certains référentiels internationaux (IDH, Indicateurs mondiaux de la gouvernance, Doing Business, PEFA,...). Les tableaux respectifs sont présentés en annexe 2.

Un site web sera mis en place au cabinet du Ministre du Plan et géré avec l'appui de la CISD. Le site comprendra :

- les documents de stratégie disponibles (DENARP II, lettres de politique sectorielle, plans d'action sectoriels ;
- l'ensemble de la documentation liée à la mise en œuvre et au suivi du DENARP II : feuilles de route et chronogramme ; textes d'organisation ; plan de suivi et évaluation ; rapports annuels de mise en œuvre ;
- les tableaux de bord pour le suivi des indicateurs essentiels et des indicateurs annuels de performance sectoriels ;
- les rapports de suivi des OMD et de suivi de la Déclaration de Paris ;
- les PAP / budgets de programmes des ministères sectoriels.

Tableau 19 : Liste d'indicateurs d'impact du DENARP

Indicateurs	Source de vérification	Périodicité	Responsable	Code CRESMIC	Code OMD
Développement Humain					
HDI	RDH	Annuelle	PNUD		
Rang par IDH	RDH	Annuelle	PNUD		
Développement humain ajusté au genre					
IDAG					

Rang selon IDAG					
Pauvreté et inégalité sociale					
Incidence de la pauvreté (a) selon le sexe	ILAP	3 ans ²⁷	INS	10	
Profondeur de la pauvreté (a) selon le sexe	ILAP	3 ans	INS	11	
Sévérité de la pauvreté (a)	ILAP	3 ans	INS	12	
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar PPA par jour selon le sexe	ILAP	3 ans	INS	13	1
Indice d'écart de la pauvreté selon le sexe	ILAP	3 ans	INS	14	2
Part du cinquième le plus pauvre dans la consommation nationale	ILAP	3 ans	INS	15	3
Indice de Gini	ILAP	3 ans	INS	16	

(a) rural-urbain ; par région

A ces indicateurs s'ajoutent une autre liste d'indicateurs clés faciles à renseigner selon les quatre axes du DENARP II.

²⁷ Périodicité qui peut varier en fonction de la capacité de réaliser le prochain ILAP

IV. ANNEXES

4.1 Liste des principaux indicateurs pour le suivi du DENARP II

- Liste d'indicateurs de pauvreté

Indicateurs	Situation de référence		Cible		Source de vérification	Périodicité	Responsable	Code CRESMIC	Code OMD
	Année	Valeur	2013	2015					
Incidence de la pauvreté (a)	2010	69,3%	52,0%	34,6%	ILAP	3 ans	INS	10	
Proportion de la population disposant de moins d'un dollar PPA par jour	2010	33%	24,75%	16,5%	ILAP	3 ans	INS	13	1
Indice d'écart de la pauvreté		AR			ILAP	3 ans	INS	14	2
Part du cinquième le plus pauvre dans la consommation nationale		AR			ILAP	3 ans	INS	15	3

- Liste minimale d'indicateurs à renseigner par axe et domaine d'intervention

AXE 1: RENFORCEMENT DE L'ETAT DE DROIT ET DES INSTITUTIONS DEMOCRATIQUES

Domaine d'intervention	Indicateur	Situation de référence		Cible		Source d'information	Responsable/ Producteur	Périodicité	Code CRESMIC	Code OMD
		Année	Valeur	2013	2015					
1.1. Réforme du Secteur de Défense et Sécurité (RSDS)	Indicateur stabilité politique et absence de violence	2009	- 0,49			World Governance Indicators (WGI) http://info.worldbank.org/governance/wgi/sc_country.asp	Banque Mondiale	Annuelle		
1.2. Lutte contre la prolifération des armes légères et le trafic de drogue	% des armes détenues par les Forces de Sécurité enregistrées et stockées sur la base des normes internationalement reconnues		ND			Fichiers administratifs	Ministère Défense	Annuelle		
1.3. Renforcement de la Justice et de	Indice de satisfaction de la population dans l'appareil		ND			Enquête spécifique, ou enquête	INE, Ministère Justice	3 ans	57 ²⁸	

²⁸ Indicateur 57 du CRESMIC : « Indice de satisfaction des usagers de l'administration »

l'autorité de la loi	judiciaire					satisfaction/ services publics, ou module QUIBB				
	Pourcentage des affaires jugées sur les affaires enrôlées dans les tribunaux régionaux		AR			Statistiques judiciaires	Ministère Justice	Annuelle	60	
1.4. Participation civique, dialogue et réconciliation nationale	Taux de participation aux élections Législatives 2008 Présidentielles 2009	2008 2009	82% 60%			Statistiques électorales	Commission Electorale ; Ministère de l'Intérieur	Chaque élection		
	Pourcentage de femmes députées	2008	10%			Statistiques parlementaires	Assemblée Nationale	Annuelle	56	12
1.5. Décentralisation et développement local	Pourcentage des ressources publiques allouées aux collectivités territoriales		AR			Statistiques budgétaire	Ministère Finances	Annuelle	61	

AXE 2 : RATIONALISATION ET AMELIORATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Domaine d'intervention	Indicateur	Situation de référence		Cible		Source d'information	Responsable/ Producteur	Périodicité	Code CRESMIC	Code OMD
		Année	Valeur	2013	2015					
2.1. Réforme de l'Administration Publique et Renforcement des Capacités de la Gestion Publique	Masse salariale/Recettes fiscales (%)	2009	75,6%		35%	Etats d'exécution du Budget de l'Etat	Ministère Finances	Annuelle		
	Proportion de recrutements de l'Administration publique effectués sur concours		ND			Registres administratifs	MRAFPT, Ministères sectoriels	Annuelle		
2.2. Réformes sur la gestion des finances publiques	Taux d'exécution budgétaire globale		AR			Stat. Finances publiques	Ministère Finances	Annuelle		
	Non accumulation des arriérées de paiement intérieur (en milliard de FCFA)	2008	11			Stat. Finances publiques	Ministère Finances	Annuelle		
	Taux de pression fiscale en pourcentage du PIB (Critère de convergence UEMOA)	2010	7%			Stat. Finances publiques Comptes nationaux	Ministère Finances INE	Annuelle	7	
	Dépenses courantes en % du	2009	23,04%			Stat. Finances	Ministère des	Annuelle		

PIB					publiques	Finances		
-----	--	--	--	--	-----------	----------	--	--

AXE 3 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

Domaine d'intervention	Indicateur	Situation de référence		Cible		Source d'information	Responsable/ Producteur	Périodicité ²⁹	Code CRESMIC	Code OMD
		Année	Valeur	2013	2015					
3.1. Stabilisation du cadre macro-économique	Taux de croissance du PIB réel	2010	3,5%	4,7%	5,5%	Compte Nationaux	INE	Annuelle	3	
	Taux d'inflation (Critère convergence UEMOA)	2010	2,3%			Statistique des prix (IHPC)	INE	Annuelle	1	
	3.1.2. Stabilité financière	Solde budgétaire de base en pourcentage du PIB (Critère convergence UEMOA)	2009	- 10,66%			Stat. Finances publiques	Ministère Finances	Annuelle	9
3.2 Développement des infrastructures économiques de base	Kilomètre de routes bitumées	2010	770 km			Statistiques infrastructures	Ministère Infrastructures (DGPE)	Annuelle	49	
	3.2.1. Transport	Kilomètre de routes réhabilitées et/ou entretenues	2009	400 km		Statistiques infrastructures	Ministère Infrastructures (DGPE)	Annuelle	50	
3.2.2. Energie	Taux de couverture électricité	2010	16%			RGHP ; ILAP/QUIBB	INE	3 ans	38 ³⁰	27 ³¹
	3.2.3. Télécommunications	Nombre d'abonnés au téléphone (fixe et portable) pour 1000 habitants		AD		Relevés administratifs	Opérateurs de téléphonie	Annuelle	43,44	47 ³²
3.3 Amélioration du cadre des affaires et promotion du secteur privé	Délais de création d'une entreprise (en jours)	2010	213			Doing Business	Banque Mondiale	Annuelle		
	Nombre d'entreprises privées créées enregistrées au guichet unique	2010	144			Registres administratifs	CFE (Guichet unique)	Annuelle		

²⁹ Si la périodicité des grandes opérations statistiques (MICS, EDS, ECVI) est souvent de cinq ans, on peut cependant noter qu'un indicateur peut être produit avec une fréquence plus courte car ses données de base peuvent être calculées à partir de plusieurs opérations statistiques

³⁰ Indicateur 38 CRESMIC : « Proportion de la population ayant accès à l'électricité »

³¹ Indicateur 27 OMD : « PIB par unité d'énergie consommée (rendement énergétique) »

³² Nombre de lignes téléphoniques et de téléphones portables pour 100 habitants

3.4 Appui aux secteurs porteurs de croissance 3.4.1. Augmentation productivité du secteur agricole	Production					Comptes nationaux	INE, Min. Agriculture	Annuelle	45,46,47 ³³	
	- Maïs	2010	10540							
	- Riz	2010	154240							
	- Manioc	2010	75326							
	- Noix de cajou	2010	135275							
3.4.2. Diversification du secteur agricole	Part des sous-secteurs de l'agriculture, d'élevage et de pêche dans le PIB	2010	39,8%	33,9%	30,2%	Comptes nationaux	INE	Annuelle	48	
3.4.3. Promouvoir l'exportation agricole	Evolution des exportations en valeur (millions CFA) et en % du total :					Stat. Commerce extérieur	INE	Annuelle		
	-Noix de cajou (transformé et non transformée)	2010	32085							
	- Autres produits agricoles	2010	407							
	- Produits d'extraction	2010	54							
3.4.4. Promouvoir le tourisme	Nombre d'entrée de touristes		ND			Fiches de police	Min. Intérieur	Annuelle		
3.4.5. Emploi	Taux de chômage Homme Femme Total	2009	18,12% 4,62% 10,54%			RGHP ; ILAP ; Enquête 1-2 ; QUIBB ; MICS	INE	3 ans	32	
	% de femmes salariées non agricoles		ND			RGHP ; ILAP ; Enquête 1-2 ; QUIBB ; MICS	INE	3 ans	36	11
3.5 Préservation de l'environnement et des ressources naturelles	Pourcentage des ménages utilisant des combustibles solides (bois, charbon de bois)	2006	98,4%			RGHP ; ILAP ; Enquête 1-2 ; QUIBB ; MICS	INE	3 ans	55	29
	Proportion des zones protégées pour préserver la biodiversité		ND			Stat. environnementales	SEEDD	Annuelle	54	26

AXE 4 : Améliorer la qualité de la prestation de services dans les secteurs sociaux

³³Ces trois indicateurs mesurent la production

Domaine d'intervention	Indicateur	Situation de référence		Cible		Source d'information	Responsable/ Producteur	Périodicité ³⁴	Code CRESM IC	Code OMD
		Année	Valeur	2013	2015					
4.1. Education	Taux net de scolarisation dans le primaire	2009	67% (MICS)		100%	RGPH, ILAP, MICS	Min. Education Nationale, INE	3 ans	27	6
	Taux d'achèvement au primaire	2006	4,1%			Statistique scolaires	Min. Education Nationale, INE	Annuelle	28	7
	Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus Hommes Femmes Total	2009	52,04% 35,88% 43,72%			RGPH, ILAP, MICS	Min. Education Nationale, INE	3 ans		10
4.2. Santé et nutrition	Pourcentage d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	2009	44% (MICS)			MICS, ILAP, QUIBB, Enquêtes santé et reproduction	Ministère de la Santé, INE	3 ans	22	17
	Taux de mortalité infanto-juvénile	2009	158‰			RGPH, MICS, ILAP/QUIBB, Enq. Santé & Reproduct.	Ministère de la Santé, INE	3 ans	19	13
	Taux de mortalité infantile	2009	103‰			RGPH, MICS, ILAP/QUIBB, Enq. Santé & Reproduct.	Ministère de la Santé, INE	3 ans	18	14
	Taux de couverture vaccinale par antigène : BCG Rougeole DTC3 Polio Fièvre jaune	2009	93% 61% 76% 73% 49%			MICS, Enquêtes santé et reproduction, Statistiques sanitaires	Ministère de la Santé, INE	3 ans	17	15 ³⁵
	Nombre d'orphelins du VIH/Sida	2009	9700 (UNAIDS)			MICS, Enquête santé et reproduction	Ministère de la Santé, INE	3 ans		20

³⁴ Prévisions

³⁵ Indicateur 15 OMD : « Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole »

			estimates)							
	Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes de 15 à 24 ans	2010	3,2%			Etude sentinelle	Ministère de la Santé INASA	Annuelle		18
	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	2006	19,4%			RGPH, MICS, ILAP/QUIBB, Enq. Santé & Reproduction, Enquête alimentaire	INE	3 ans	25	4
4.3. Eau et assainissement	Proportion de la population ayant accès à l'eau potable	2009	66% (MICS)			RGHP, MICS, ILAP, EDS, Enquête 1-2	INE	3 ans	37	30
	Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement amélioré	2009	16% (MICS)			RGHP, MICS, ILAP, EDS, Enquête 1-2	INE	3 ans	39	31
4.5. Protection sociale & logement	Proportion de la population ayant accès à une sécurité d'occupation de logement	2009	73,1% (RGPH)			RGHP, MICS, ILAP, EDS, Enquête 1-2	INE	3 ans	40	32